

100  
**L'Action  
NATIONALE**  
1917-2017

volume CVII numéros 6-7  
JUN-SEPTEMBRE 2017

envoi de publication  
N° de la convention 0040012293

L'ACTION NATIONALE – volume CVII, numéros 6-7 – Juin-Septembre 2017

Juin-Septembre 2017  
vol. CVII, n<sup>os</sup> 6-7

100  
**L'Action  
NATIONALE**  
1917-2017



De Gaulle 1967  
**Vive le Québec libre !**

En couverture

## Frédérique Guichard

Liberté

Sérigraphie, découpage et collage ; oeuvre en trois dimensions

85 x 66 cm (33 x 26 po.) 2015

Frédérique Guichard travaille et vit à Trois-Rivières, Québec.

Elle exploite depuis toujours le jeu en tant qu'élément essentiel du comportement humain. L'univers ludique qui l'habite est animé d'étranges personnages, d'animaux, de jeux de rôle qui se disputent l'avant-scène.

Jouer autour d'un thème, construire, découvrir, créer des jeux de rôle, assembler des éléments pour former chaque fois un autre tableau.

« Je me nourris du moment présent et de sensations intérieures pour établir des liens intrinsèques avec des souvenirs égarés. Je suis à l'affût de l'image à venir et construis des scénarios où je suis le metteur en scène, l'acteur et l'ultime spectateur. Alors, je dessine, je peins, j'imprime, je maroufle, j'assemble, je vis. »

L'Atelier Presse-Papier remettra pour la première fois le prix Francine-Turcotte le 3 août 2017 au centre de diffusion Presse Papier (73, rue Saint-Antoine à Trois-Rivières). Ce prix a pour but de reconnaître, supporter et promouvoir le livre d'artiste comme une œuvre à part entière.

Pour information : [presse.papier.atelier@cgocable.ca](mailto:presse.papier.atelier@cgocable.ca)

Site web : [www.pressepapier.net](http://www.pressepapier.net)

Les artistes de l'Atelier Presse-Papier sont représentés sur le site.

Frédérique Guichard est membre du conseil d'administration et présidente de l'Atelier Presse Papier. Elle a siégé au conseil d'administration de la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières et est membre active de Culture Mauricie. Très impliquée dans le milieu culturel de Trois-Rivières, elle est l'instigatrice du projet des micros bibliothèques, elle a travaillé comme artiste en résidence auprès d'organismes comme Ebyon, SANA, la Démarche des premiers quartiers et la Maison des familles du chemin du roi.

Commissaire en 2017 pour un projet de création entre des artistes de la Mauricie et des artistes autochtones : « Vague démographique : mouvance des cultures » elle croit que l'art est ce qui rassemble les humains.

Frédérique a participé à de nombreuses biennales d'estampe contemporaine ici et à travers le monde. En 2015, elle a été récipiendaire de la biennale de miniature de Ville-Marie en Abitibi-Témiscamingue catégorie estampe et en 2012 récipiendaire du prix Art Excellence pour son exposition « Contes d'enfants pour adultes ».

Ses œuvres se retrouvent dans les collections publiques de Loto-Québec, de Bibliothèque et Archives Canada, de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, d'Égypte, de Belgique, de Pologne, de Serbie et dans des collections privées en France, en Suisse, au Québec, en Serbie, en Pologne, au Mexique, aux États-Unis, en Argentine, en Belgique.

# Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise  
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction  
de la référence québécoise*

Partout au Québec

[simplex.ca](http://simplex.ca)

1 800 361-1486





# L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533

Numéro sans frais : 1 866 845-8533

revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

**Directeur :** Robert Laplante

**Directeur adjoint :** Sylvain Deschênes

**Comité de rédaction :** Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur ; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Lise Lebrun, animatrice communautaire ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Michel Rioux, journaliste ; Pierre Serré, chercheur.

**Membres du jury du prix André-Laurendeau :** Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris)

**Membres du jury du prix Richard-Arès :** Lucille Beaudry (science politique, UQAM) ; Robert Comeau (histoire, UQAM) ; Simon Langlois (sociologie, Université Laval).

**Animation du séminaire de lecture :** Mathieu Bock-Côté

La vérité, c'est que  
*Le Devoir* a besoin  
de vous.

jesoutiensLE DEVOIR.com





# SOMMAIRE

## Éditorial

- Sans l'audace il n'arrivera jamais rien**  
- Robert Laplante **4**

## Articles

- Charte des valeurs : ne touchez pas à l'islam !**  
- Louise Mailloux **11**
- Québec solidaire et l'indépendance du Québec**  
- Denis Monière **19**
- 375<sup>e</sup> de Montréal*  
**Hochelaga fantasmé ou historique ?**  
- Jocelyn Duff **26**

*Le cheval de Troie de la Confédération*

- Un tribunal qui légifère et qui se mêle de politique**  
- Christian Néron **33**

- Le démantèlement de la nation (chronique 15)**  
- Lucia Ferretti **41**

*Forum Gaspésie 2017*

- Sortir des approches défensives**  
- Robert Laplante **73**

## Dossier

## «Vive le Québec libre !» Colloque commémoratif

- De la grandeur française en Amérique**  
- Me Maxime Laporte **86**

- De Gaulle en notre temps**  
- Guy Bouthillier **90**

- Le Québec dans la politique internationale du général de Gaulle**  
- Jean-Paul Bled **101**

- La vision gaullienne de la nation exprimée lors de sa visite au Québec**  
- Denis Monière **109**

- De Gaulle, Pearson : l'impossible dialogue**  
- Éric Bédard **120**

- De Gaulle se souvient de la dette de Louis XV**  
- Gaël Nofri **133**

- Le voyage du général de Gaulle et l'accélération de la coopération**  
- Samy Mesli **155**

- France-Québec : la langue, un signe de souveraineté**  
- Philippe de Saint Robert **169**

## Recensions

- MATHIEU BOCK-CÔTÉ  
**Le nouveau régime** **186**

- COLLECTIF FAUT QU'ON SE PARLE  
**Ne renonçons à rien** **194**

- RAPHAËL ÉMOND  
**La politique vue du haut de mes 12 ans** **198**

- YVAN LAMONDE  
**Un coin dans la mémoire** **205**

## **Sans l'audace il n'arrivera jamais rien**

La politique va mal. Elle va mal partout et c'est parce que la démocratie va mal. Des mutations sociales et économiques profondes la travaillent. Des repères culturels basculent et rien de ce qui, hier, pouvait être tenu, sinon pour certain du moins pour une base commune, ne résiste plus au nihilisme marchand ou à la fureur sectaire. Partout les classes politiques vacillent, leur crédibilité fléchit au même rythme que leurs renoncements. Le décrochage civique mine la vie publique et pave la voie aux dérives sectaires. Le monde traverse une passe extrêmement dangereuse. Et notre statut de nation oblitérée fait l'effet d'un amplificateur de ces tendances de fond, accroissant cynisme et désabusement à l'endroit de la chose publique et de sa construction.

Pusillanime, la politique de la province de Québec ne tient plus que de la grimace grotesque dans les circonstances. Coincée dans la petite vie, incapable de se situer dans le monde et, du coup, de se définir par et pour elle-même, la politique de notre demi-État ne cesse de tourner à la caricature. Tantôt, c'est Philippe Couillard qui se promène en Israël sans drapeau du Québec et en anglais pour faire sérieux et qui affirme sans rire pouvoir jouer un rôle dans la résolution des problèmes du Moyen-Orient. Tantôt, c'est un quelconque ministre de son gouvernement qui a des états d'âme sur

Donald Trump et qui pérore sur la renégociation de l'ALENA que le Canada va faire à notre place. C'est la crise du bois d'œuvre et l'on cherche toujours à savoir ce qu'en pense le ministre des Forêts. Et que dire des déclarations convenues de notre ministre de la Culture sur l'exception culturelle? Rien.

Rien que des lamentations sur l'insignifiance qui nous gagne. Des lamentations sur la couleur du Pont de Québec que Régis Labeaume ne peut faire repeindre, car les concierges provinciaux n'ont pas la cote ni au CN ni à Ottawa. Des lamentations sur l'état des urgences, toujours et encore et jusqu'à la fin dernière du dernier des papys boomers. Des lamentations pour donner un écho spectral aux manigances de Québec solidaire et à ses simulacres de combat national. Du lirage sur Bombardier, sur la Banque de l'infrastructure, sur la légalisation de la marijuana. Du lirage pour mieux promettre de remettre à plus tard ce qu'on n'ose entreprendre maintenant.

Des lamentations et le contentement de se faire dire que le Manoir Richelieu va recevoir le G7 et qu'il y aura des retombées touristiques. La joie hystérique de se savoir relégué à un élément de décor alors que le Canada se prétendra chez lui, à parler à notre place. Une annonce de G7 et pas le moindre retour critique sur ce que le Québec a l'air dans une telle opération. De la pensée de domestique. Pour des politiciens domestiqués, pour un peuple réduit au statut de figurant dans sa propre maison.

La politique provinciale va très bien.

L'impuissance s'avoue de plus en plus ouvertement. Le consentement à s'y résigner tient désormais lieu d'évidence pour toute la classe politique. Programme des «vraies affaires» d'un côté, *remake* de revendications autonomistes

par avance tournées en ridicule à Ottawa, désarroi velléitaire chez les souverainistes. Les choses se défont. L'horizon baisse et les tâcherons jouent les visionnaires. Et le scepticisme se répand, la perte de confiance dans les institutions s'accroît sous les manœuvres d'un gouvernement libéral qui ne renonce à rien pour souiller tout ce qu'elles pourraient inspirer de noblesse et de hauteur de vue.

Si au moins il y avait la colère. Pour le moment, c'est le cynisme qui l'emporte. Et un mépris de plus en plus ouvert pour la politique et, très souvent, pour les politiciens. Il faut s'en désoler certes, mais on aurait tort de s'imaginer que cela passera. Des attitudes pareilles ne sont pas d'abord affaire de perceptions et d'atmosphère. Ce qui se recompose dans ce qui se défait c'est la politique des vaincus, la politique des démissionnaires. Une politique dure à combattre parce qu'elle est le plus souvent conduite au nom du réalisme et du pragmatisme et qu'elle avance en confortant la résignation devant un ordre des choses dont il faudrait s'accommoder. C'est ainsi une politique qui cherche par tous les moyens à désamorcer ce qui pourrait soulever la colère si manquante.

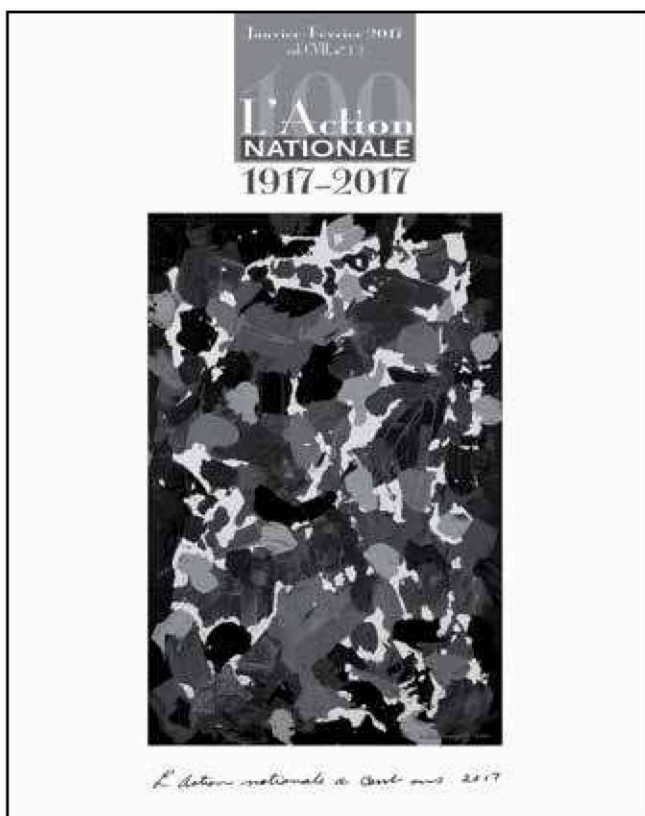
La politique provinciale pave la voie de notre régression minoritaire avec une violence sourde et une efficacité redoutable. Les partis d'opposition qui s'y sont laissés enfermer ne sont plus capables ni de la nommer ni de la défaire. L'ordre *canadian*, le piétinement du partage des compétences, l'acceptation du cadre financier imposé par Ottawa, tout cela présenté comme la réalité immuable ne peut conduire qu'à la neutralisation de notre demi-État et à la dissolution de toute notion d'intérêt national.

En refusant de faire du nécessaire dépassement la base de l'interpellation des citoyens, les souverainistes se sont eux-mêmes déportés dans la rhétorique. Ils continuent certes

de faire de temps à autre des appels à la réalisation de notre plein potentiel. Mais ils ne le font qu'en invoquant l'avenir et l'hypothétique pays. C'est pourtant de projets l'incarnant ici et maintenant dont le Québec a besoin. Des projets qui répondent aux urgences du présent et qui donnent une forme concrète à l'intérêt national. Des projets pour lesquels il faudrait se battre sans se perdre dans les fumeuses précautions constitutionnelles. Des projets qu'il faut défendre à leur mérite et non pas selon leur degré d'admissibilité à un ordre qui décidera de leur sort en fonction de critères que définit un État qui nous nie.

Il faut rompre avec la politique provinciale et accepter de faire des propositions sans s'enfermer dans les limites du régime. Longtemps après la Révolution tranquille on ne s'imaginerait pas avoir à citer Maurice Duplessis forçant le jeu pour créer l'impôt provincial ou encore Jean Lesage défiant Pearson pour créer la Régie des Rentes. Et pourtant, aucun des partis aspirant au pouvoir n'affiche le début du commencement de pareille détermination. C'est par des propositions mettant de l'avant de véritables projets faisant voir et valoir l'intérêt national qu'on donnera le goût de l'indépendance. Elles remettront le Québec en mouvement. Les programmes des partis provinciaux ne peuvent conduire ailleurs que dans le marécage provincial où nous nous enlisons. Sans l'audace il n'arrivera jamais rien. □





Le numéro du centenaire de L'Action nationale aura été et demeure un temps fort de l'aventure intellectuelle particulière que constitue le travail de cette revue dans la culture québécoise.

Un travail de symbiose exceptionnel.

232 pages, format 8 po X 10 po, couleurs

20 \$ taxes et expédition comprises

achat à la boutique internet, par la poste, au téléphone  
coordonnées page 144

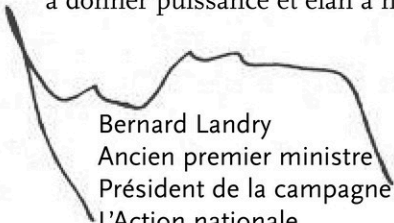
# Campagne de financement du centenaire

Compatriotes, ami(e)s du Québec,

**2017** marque le centenaire de la revue *L'Action nationale*. Fondée par de fervents nationalistes qui voulaient orienter l'action collective par la pensée, la revue a été de tous les combats pour défendre la nation. Elle s'est également voulue un laboratoire d'idées, un lieu de débat et de réflexion proposant chaque mois à ses lecteurs des enquêtes approfondies sur les enjeux et les maux de notre vie nationale.

Revue libre au service de la liberté du peuple québécois, *L'Action nationale* s'est développée sans soutien gouvernemental. Notre revue a survécu grâce au bénévolat de ses collaborateurs et à la générosité de ses donateurs. Pour assurer son avenir, nous voulons profiter de cette année du centenaire pour faire appel encore une fois à votre générosité. Vos dons iront grossir le capital de la Fondation Esdras-Minville et permettront à la revue de publier, mois après mois, des analyses éclairantes sur notre destin national.

Vos contributions assureront la pérennité d'une institution intellectuelle indispensable au combat national. Il faut des moyens pour accroître la force des idées. Il faut une pensée forte pour bâtir une nation forte. En soutenant *L'Action nationale*, vous contribuez à donner puissance et élan à notre peuple.



Bernard Landry  
Ancien premier ministre  
Président de la campagne de financement du centenaire de  
*L'Action nationale*

don à partir du site internet de *L'Action nationale*  
[action-nationale.qc.ca](http://action-nationale.qc.ca)

don au téléphone avec votre carte de crédit VISA ou MasterCard  
514 845-8533 ou sans frais 1 866 845-8533

# DONNER DU SENS À L'ARGENT

Fondaction est une institution financière québécoise innovante. Par la collecte d'épargne-retraite et l'investissement dans les entreprises d'ici, Fondaction participe à la création d'une économie plus performante, plus équitable et plus verte.



[www.fondaction.com](http://www.fondaction.com)

**FONDATION**  
**CSN** POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

## Charte des valeurs : ne touchez pas à l'islam !

Au Québec, la charte des valeurs marque un point tournant dans l'histoire de la laïcité dont on n'a jamais véritablement pris la mesure, empêtrés que nous sommes dans la honte et la culpabilité. Encore aujourd'hui, bien que l'on ignore toujours tout des motivations réelles d'Alexandre Bissonnette concernant l'attentat à la mosquée de Québec, cet événement tragique a ramené la charte dans l'actualité, alors qu'on continue bêtement de répéter que ce projet de loi stigmatisait les musulmans, particulièrement les femmes voilées, qu'il était raciste, xénophobe et islamophobe.

Mais au-delà de ce bouquet d'insultes habituelles que l'on rencontre partout en Occident à chaque fois qu'un pays veut légiférer en matière de laïcité face à un islam militant, pro-voile et farouchement anti-laïque, le temps est venu de délaisser les invectives pour la réflexion et de préférer l'analyse à l'auto-flagellation.

### Avant la Charte: exit le christianisme

Avec la Révolution tranquille, l'État québécois s'est imposé dans des secteurs autrefois occupés par le clergé catho-

---

\* Professeure de philosophie à la retraite du Cégep du Vieux-Montréal et essayiste. Elle a notamment publié *La laïcité ça s'impose!* (Les éditions du Renouveau québécois).

lique, tels l'éducation, la culture, la santé et les services sociaux, conduisant ainsi à la laïcisation de nos institutions publiques.

À la fin des années 1960, les collèges classiques ferment pour être remplacés par des cégeps laïques et les universités sont laïcisées. Dans la foulée de Vatican II voulant moderniser l'Église, les enseignants catholiques abandonnent leurs habits religieux sans que le gouvernement ait à légiférer sur cette question. En 1997, les commissions scolaires sont déconcessionnalisées alors qu'en 2005, les écoles publiques mettent fin à l'enseignement religieux.

Ces efforts de laïcisation ont été menés, non sans peine, vis-à-vis les catholiques et les protestants sans que l'on crie à la stigmatisation des chrétiens ou à la christianophobie. À cette époque, les syndicats, la gauche, les féministes et les militants laïques communiaient tous à la même table pour écarter la religion du milieu scolaire et il ne serait venu à l'idée de personne de traiter ces militants de racistes, la religion n'étant pas encore devenue une race...

### **La charte des valeurs**

En 2013, le projet de charte des valeurs provoque une incroyable levée de boucliers chez les politiciens fédéralistes, les intellectuels multiculturalistes, les islamistes, des musulmans, des juifs et des catholiques tout en recevant un fort appui chez les francophones. Une seule proposition de ce projet de loi était contestée; celle de l'interdiction du port de signes religieux pour les employés de l'État. Imaginez, il a suffi de cette seule proposition pour déclencher un pareil incendie et enflammer toute la classe politique, la classe médiatique et les réseaux sociaux.



Bien que concernant toutes les religions, cette interdiction visait principalement à endiguer la prolifération du voile islamique dans les institutions publiques, particulièrement dans les écoles et les CPE. N'eut été de ce voile, cette interdiction n'aurait jamais été proposée, cela va de soi. Ce qu'il est important de retenir ici, c'est que pour la première fois de son histoire, le gouvernement du Québec voulait légiférer face à une religion qui n'était pas la nôtre, et pas n'importe laquelle; l'islam, pour qui la laïcité demeure une horrible hérésie. Voilà le crime!

Parce que l'on peut bien exiger des chrétiens le respect de la laïcité, mais face aux musulmans, la tâche est nettement plus malaisée même si plusieurs de ceux-ci sont en faveur de la laïcité. Il en est ainsi au Québec et il en est également ainsi en Europe. Pourquoi croyez-vous qu'aujourd'hui ces questions de laïcité soient devenues si difficiles et si sensibles? Et par quel miracle, les militants laïques qui défendent les mêmes principes que face aux catholiques, deviennent-ils bizarrement des racistes et des xénophobes?

Parce qu'en Occident, l'islam incarne «l'Autre», qu'il en est l'essence la plus significative et qu'à ce titre, il jouit d'une protection dont le christianisme sera toujours privé; celle de pouvoir confortablement s'adosser au multiculturalisme pour s'opposer à la laïcité.

Il est même la seule religion qui soit considérée comme une race. L'islam est devenu une race! Vous imaginez l'imposture. De propager un tel sophisme est politiquement rentable puisqu'il permet d'accuser les militants laïques de racisme, de transformer les musulmans en victimes, de culpabiliser les Québécois, de moraliser la défense de la laïcité et de rendre évidemment plus difficile toute critique de l'islam.

Voilà pourquoi le manque d'ouverture et la peur de l'Autre sont brandis comme un épouvantail aussitôt que l'on s'oppose à la pénétration de l'islam dans nos institutions publiques. La récente volte-face de Charles Taylor sur l'interdiction des signes religieux pour les personnes en situation d'autorité en est d'ailleurs une illustration manifeste.

### **Le voile islamique: un problème mondial**

Philippe Couillard a récemment déclaré que le voile ne causait aucun problème. C'est faux. Le voile islamique est partout un problème. Dans les pays musulmans, il est à la source de bien des violences à l'égard des femmes. Symbole d'apartheid sexuel, il consacre leur infériorité sociale et juridique et réduit les femmes à n'être que des objets sexuels devant se soustraire au regard des hommes. Que certaines musulmanes disent le porter par choix ne change rien à la signification de ce symbole sexiste. Faut-il s'étonner que pour les islamistes, le port du voile soit une obligation pour les femmes?

Le voile islamique a été exporté en Occident par le régime iranien de Khomeiny à partir des années 1980. Et l'offensive se poursuit depuis ce temps. Il demeure jusqu'à ce jour la meilleure vitrine de l'islam, celle d'un islam politique, ambitieux, prosélyte et conquérant qui instrumentalise le corps des femmes pour servir ses intérêts politiques.

Propager l'islam dans les moindres recoins de l'espace public, voilà pour les islamistes la principale fonction du voile en Occident. Ne rien laisser sans islam et grâce au voilement des femmes, donner à cette religion le maximum de visibilité tout en ouvrant une brèche dans les institutions publiques pour en contester le caractère laïque.

S'il est une chose que l'épisode de la charte des valeurs nous aura permis de comprendre, c'est que peu importe le parti, peu importe qu'il soit nationaliste ou non, souverainiste ou non, végétarien ou non, l'opposition au port du voile islamique dans les institutions publiques demeure et demeurera toujours un combat rude, coûteux, exigeant et difficile. Ceci est vrai pour le Québec comme pour tous les autres pays occidentaux et même pour les pays musulmans.

Alors bien mal avisés sont ceux voulant nous faire croire que la tempête de 2013 est la faute aux méchants péquistes. Saluons plutôt ici leur audace et leur courage d'avoir osé défendre la laïcité face à l'islam alors que les libéraux tergiversent, laissent pourrir la situation et sont impuissants à légiférer sur cette question depuis plus de dix ans.

S'il est une chose dans ce dossier que l'on peut reprocher aux péquistes, c'est de n'avoir pas bien compris et d'avoir sous-estimé ce à quoi il s'attaquait; l'islam et le multiculturalisme «canadien». L'erreur des péquistes n'est pas d'avoir voulu interdire le port de signes religieux qui est une exigence laïque fort légitime, mais plutôt d'être parti en guerre avec un tire-pois.

### **Après la charte: cap sur l'islamophobie et la censure**

Si le projet de Charte des valeurs est mort au feuilleton avec la défaite électorale du Parti québécois en avril 2014, les opposants à celle-ci n'ont toutefois pas baissé les bras pour autant. Pour ces derniers, la bataille se poursuit dans un but bien précis; prévenir toute récurrence d'un quelconque projet de charte des valeurs qui interdirait le port du voile islamique dans les institutions publiques. L'idée est fort simple, on ne veut pas de rechute. D'autant plus que cela risquerait de s'étendre au reste du Canada.

La stratégie développée pour empêcher tout récidence se déclinera donc en deux volets ; le premier étant celui de la propagande idéologique nécessaire pour nous convaincre de l'existence de l'islamophobie et du racisme systémique de la société québécoise. Le second volet sera celui de déplacer le débat sur la laïcité du politique vers le juridique dans le but de limiter la liberté d'expression, de censurer toute critique de l'islam et d'exposer ceux qui s'y risquent à d'éventuelles poursuites devant les tribunaux. Voilà en gros, la réplique structurée et planifiée à laquelle travaillent les opposants à la charte des valeurs.

À partir de 2014, on verra donc se multiplier les symposiums, les colloques, les panels universitaires sur l'islamophobie et le racisme, sans oublier les nombreuses chaires de recherches du Canada dédiées à ces thèmes, les conférences, les dossiers spéciaux dans des revues spécialisées ou destinées à un plus large public. Les intellectuels qui ravalent la nation québécoise à n'être qu'une majorité ethnoculturelle colonialiste et impérialiste sont particulièrement actifs sur ce terrain.

Ils ont pour alliés les féministes pro-voile, les islamo-gauchistes, les catholiques de gauche souvent présentés comme des experts de l'islam et des représentants de groupes musulmans qui, de leur côté, se constituent en lobby auprès du Parti libéral du Québec de même que celui de Justin Trudeau à Ottawa.

Bref, il s'agit pour tous ces gens de fournir un effort soutenu et concerté dans le but d'obtenir de la classe politique une reconnaissance officielle du phénomène de l'islamophobie au Québec et au Canada, d'anéantir définitivement toute volonté de critiquer l'islam et ultimement de légiférer à nouveau sur cette épineuse question du voile.



Ainsi dès l'automne 2014, des recommandations ont été faites au gouvernement libéral par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse afin, disait son président, «de poursuivre ceux qui critiquent la religion islamique». Au même moment, le gouvernement Couillard rencontrera de prétendus représentants de la communauté musulmane.

Suite à cela, la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, déposera conjointement, en juin 2015, le projet de loi 59 qui, sous prétexte de vouloir lutter contre les discours haineux, faisait la promotion de la censure sur l'islam et le projet de loi 62 se résumant à une ouverture maximale aux religions. Ces deux projets de loi constituent, de l'aveu même de la ministre, l'essentiel de la réponse du Parti libéral au projet de charte des valeurs du Parti québécois.

En octobre 2015, une motion condamnant l'islamophobie sera présentée par Françoise David à l'Assemblée nationale et adoptée à l'unanimité. En mai 2016, faisant face à une forte opposition, la ministre Vallée abandonne son projet de loi 59, un projet de loi liberticide auquel était pourtant favorable la majorité des représentants de groupes musulmans qui se sont présentés en commission parlementaire.

En septembre 2016, après l'échec du projet de loi 59, Amir Khadir revient à la charge et dépose à l'Assemblée nationale une pétition demandant la mise sur pied d'une commission de consultation sur le racisme systémique.

Finalement une motion condamnant toute forme d'islamophobie (M-103) a été présentée au Parlement canadien en décembre 2016 par la députée libérale et musulmane Iqra Khalid. Elle a été adoptée par plus des deux tiers des élus présents lors du vote le 23 mars dernier. Cette motion, en plus d'attester de la reconnaissance officielle de la classe

politique face à l'islamophobie, est de toute évidence un premier pas indispensable vers une éventuelle législation contre celle-ci, qui ferait barrage à une possible constitutionnalisation de l'interdiction du port de signes religieux dans les institutions publiques au Canada.

Tous ces efforts et ces initiatives ont eu lieu avant l'attentat à la mosquée de Québec et elles ont pour point de départ le projet de charte des valeurs.

L'attentat à la mosquée de Québec pour lequel, je le répète, nous ignorons toujours tout, n'a fait que légitimer, décomplexer et révéler au grand jour le travail acharné du lobby musulman qui s'affaire dans les coulisses du pouvoir depuis le projet de charte des valeurs.

Doit-on s'étonner que dix jours après l'attentat de Québec, une quarantaine de groupes musulmans aient demandé aux trois paliers de gouvernement d'adopter des mesures concrètes pour lutter contre l'islamophobie ? Ne faisons pas l'erreur de penser que le projet de charte est derrière nous et que ce qui se passe aujourd'hui est lié aux récents événements de Québec.

Ce qui se passe aujourd'hui n'est que la suite de la bataille contre la charte des valeurs du PQ. Une bataille où les planètes libérales sont souverainement bien alignées pour définir des orientations tant sur le plan social, politique, économique et juridique pour contrer l'islamophobie, assortis de moyens musclés visant à judiciariser et empêcher tout débat sur l'islam et la laïcité.

Aujourd'hui, non seulement la laïcité régresse, mais la défense de celle-ci se transforme en combat pour la liberté d'expression. □



## **Québec solidaire et l'indépendance du Québec**

De nombreux indépendantistes s'interrogent sur la position constitutionnelle de Québec solidaire. Ce questionnement est d'autant plus pertinent que ce parti après avoir entretenu une certaine ambiguïté a pris récemment une position favorable à l'indépendance, qu'il attire de plus en plus d'électeurs et qu'il envisage de former une alliance avec le Parti québécois et Option nationale. Il est donc nécessaire de faire un examen attentif de son programme pour évaluer les particularités de son positionnement. Pour faire cette évaluation, il faut principalement se référer aux documents adoptés par les membres de ce parti et ne pas se fier aux déclarations de ses porte-parole qui peuvent être dictées par la conjoncture. Dans cette analyse, j'examinerai trois aspects de la question : le rapport de QS au Canada, le processus d'accession à l'indépendance et enfin les raisons de faire l'indépendance.

### **Le rapport au Canada**

Lorsqu'on prend la peine de lire le programme de Québec solidaire, on a l'impression de vivre sur une autre planète. Ce sentiment d'étrangeté ne vient pas seulement du caractère utopique de certaines propositions sur la socialisation des moyens de production, mais vient surtout du fait que

---

\* Politologue

tout est pensé comme si le Canada n'existait pas comme décideur politique. On se représente la politique québécoise comme s'il n'y avait pas de gouvernement canadien et comme si les décisions prises par le Canada n'avaient aucune importance pour le Québec. Le Canada est logé à l'enseigne de l'insignifiance politique. On a tellement intériorisé la séparation juridique des pouvoirs imposée par la constitution canadienne qu'on fait comme si ce qui se passe à Ottawa n'est pas pertinent pour le Québec.

Dans les 70 pages du programme, le lecteur attentif ne trouvera que quelques références au Canada : on évoque le Canada pour parler du refus de reconnaître la société distincte, pour dire que le Québec souverain conservera des liens avec le Canada, pour parler du français au Canada et enfin de façon incidente pour situer l'augmentation de la productivité du travail. À l'exception du chapitre sur la question nationale, Québec solidaire ne critique jamais les politiques du gouvernement canadien dans les chapitres consacrés à l'économie, à l'environnement, aux politiques sociales, au transport, etc. On explique par exemple les intentions de QS en matière de logement social, mais on fait comme si le Canada n'était pas un décideur en ce domaine. On attaque la mondialisation, le capitalisme et le libre-échange sans dire un mot de la politique canadienne. Cette occultation est encore plus curieuse en matière d'environnement, de lutte aux changements climatiques, d'assurance-emploi, etc. comme si tout cela relevait uniquement du pouvoir provincial. Le discours de Québec solidaire entretient les illusions de l'autonomisme en se concentrant sur les enjeux de justice sociale qui relèvent essentiellement des compétences provinciales. Cette posture est sans doute utile pour critiquer les autres partis provinciaux, mais elle est inefficace pour faire la pédagogie de l'indépendance parce qu'elle ne s'attaque pas au système canadien dans son ensemble.

Québec solidaire n'est-il pas victime d'une forme de nombri-lisme, effet pervers du nationalisme qui occulte une partie de la réalité et empêche les Québécois de prendre conscience des rapports de force? En oubliant que la politique canadienne est une entrave au développement du Québec et en définissant ses adversaires uniquement dans le cadre de la politique provinciale, ce parti participe comme les autres à la provincialisation des esprits. On n'entend pas souvent les porte-parole de QS stigmatiser les partis canadiens. Il est d'ailleurs révélateur de constater que QS ne participe aucunement à la campagne de dénonciation du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada. Par ce silence complice, ce parti ne contribue pas à la prise de conscience de notre subordination collective. Il ne peut pas être une force de persuasion active pour amener les Québécois à sortir du Canada. Pas étonnant dès lors qu'il n'ait jamais appuyé l'action du Bloc québécois sur la scène fédérale.

En fait, Québec solidaire ne propose rien de concret sur ce que sera le Québec indépendant. Il s'en défausse en proposant une éventuelle assemblée constituante dont les membres par un coup de baguette magique seront devenus indépendantistes. Autrement dit, Québec solidaire ne prend aucune responsabilité quant au destin national du Québec.

### **L'accession à l'indépendance**

Québec solidaire est victime comme le Parti québécois du syndrome de l'ambiguïté sur les modalités d'accession à l'indépendance. Québec solidaire ne propose pas de faire l'indépendance s'il prend le pouvoir. Il s'engage uniquement à convoquer une assemblée constituante qui sera ouverte à toutes les options pour définir le statut politique du Québec. Cette ambiguïté fondamentale a déjà été débattue dans les

instances de QS qui a rejeté une proposition pour instituer une constituante avec un mandat indépendantiste. Cette question sera de nouveau à l'ordre du jour au congrès de mai, mais il est probable qu'elle restera lettre morte. C'est probablement Amir Khadir qui a le mieux résumé l'état d'esprit des solidaires sur le mandat de la constituante en soutenant que celle-ci pourrait aboutir à des conclusions qui s'inscriraient dans le cadre constitutionnel canadien : « L'indépendance si nécessaire, mais pas nécessairement l'indépendance ». Sur la base du programme actuel, on ne peut pas soutenir que QS s'engagera sur la route de l'indépendance si jamais il formait un gouvernement.

Voici un autre passage caractéristique de l'ambiguïté de QS sur l'accession à l'indépendance : « Tout au long de la démarche d'Assemblée constituante, Québec solidaire défendra son option sur la question nationale ». Le programme ne dit pas que ce sera le gouvernement QS qui fera la promotion de son option, mais bien le Parti. Ce n'est pas innocent. À cet égard, on nous rappelle « qu'il ne faut pas présumer de l'issue des débats » ce qui montre bien que le gouvernement ne fixera pas de mandat à cette constituante sauf en ce qui concerne les valeurs progressistes. C'est une différence fondamentale avec Option nationale dont la démarche d'accession à l'indépendance prévoit que l'Assemblée constituante aura le mandat de définir les institutions du Québec indépendant. QS propose en quelque sorte une autre forme d'étapisme dont la logique n'est pas très différente de celle du Parti québécois. L'élection de Québec solidaire n'implique pas l'accession à l'indépendance. Un vote pour QS n'est pas un vote pour l'indépendance, mais un vote pour un gouvernement progressiste qui gouvernera une province et demandera à une constituante d'élaborer la constitution du Québec qu'il soit indépendant ou pas.

L'étapisme n'est pas mort. Tout comme au PQ, on ne demande pas aux électeurs de voter pour amorcer le processus d'accession à l'indépendance, mais de voter pour élire un bon gouvernement progressiste. L'enjeu de l'élection ne sera pas l'indépendance, mais la gestion progressiste d'un État provincial. C'est dans une deuxième étape que se fera le débat sur le statut politique du Québec dans le cadre de l'Assemblée constituante et dans une troisième étape, il y aura un référendum de ratification, quelle que soit la conclusion des travaux de la constituante. Si on pousse le raisonnement à sa limite, on pourrait se retrouver avec un référendum pour ratifier la constitution de 1982. Tout comme cela s'est produit durant les 25 dernières années avec le PQ, le débat sur l'indépendance ne sera pas l'enjeu de la prochaine campagne électorale.

### **Les raisons de faire l'indépendance**

Un parti indépendantiste doit se fixer comme objectif prioritaire de convaincre les Québécois de rompre avec le régime politique canadien et pour ce faire il doit développer un argumentaire qui expose les raisons de faire l'indépendance. Pour l'instant, le programme de QS évoque deux motifs qui justifient l'indépendance: «l'accession du Québec au statut de pays [...] est nécessaire à la préservation et au développement d'une nation unique par son histoire et sa culture en constante évolution, autour d'une langue commune qu'est le français». Mais au-delà de cette position convenue et peu développée comme si elle était prise pour une évidence, la raison forte évoquée et qui occupe l'essentiel de l'argumentaire de QS est la réalisation d'un projet de société progressiste: «Si certains changements proposés par Québec solidaire peuvent et devraient d'ores et déjà se faire dans le cadre constitutionnel actuel, l'intégralité de son projet de société ne pourra se réaliser que si le Québec dispose de



l'ensemble des pouvoirs aux plans politique, économique et culturel». Rappelons les grandes lignes de ce projet de société: «un Québec souverain disposera des pouvoirs requis pour mettre en œuvre un projet de société qui se veut égalitaire, féministe, écologiste et solidaire. Il pourra refuser la domination économique et le pillage de nos ressources naturelles.» J'éprouve une certaine perplexité quant à cette logique non pas en ce qui concerne les objectifs de ce projet de société, mais par rapport au lien de causalité que QS établit entre l'indépendance et les objectifs poursuivis par ce parti. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il est nécessaire de faire l'indépendance pour bâtir une société socialiste, féministe, écologiste et égalitaire. À ce que je sache, rien n'interdit de construire une société ayant ces caractéristiques dans le cadre canadien. Il y a des partis au Canada qui préconisent la nationalisation des moyens de production. Il y a des partis écologistes qui luttent pour sauver la planète et limiter l'usage des énergies fossiles. Il y a des féministes qui se battent pour la parité homme-femme et contre toutes les formes de discrimination. Il y a des partis qui font la promotion d'une vision diversitaire et multiculturelle de la société. Certes, QS a le mérite de défendre ces causes dans le débat public québécois, mais ce parti n'en a pas l'exclusivité et il me semble paradoxal de proposer de rompre les liens avec le Canada pour établir des politiques qui sont aussi préconisées par les partis canadiens. Je ne saisis pas comment cet argument du projet de société pourra faire avancer la cause de l'indépendance d'autant plus qu'il risque de rebuter ceux qui n'adhèrent pas à ces objectifs et qu'il entretient le «conditionnalisme», cet état d'esprit qui veut que l'indépendance ne se justifie qu'à la condition que le Québec soit progressiste.

On ne peut soutenir de façon crédible que la définition d'un projet de société est une condition sine qua non pour accéder à l'indépendance parce que les divergences idéologiques

sont au cœur du débat politique dans toutes les sociétés qu'elles soient indépendantes ou pas. Et même lorsque le Québec sera indépendant, on continuera de débattre de ces questions à moins de penser que l'histoire s'arrêtera à ce moment-là et qu'on aura défini ce que le Québec sera pour l'éternité. Enfin, comme QS se veut démocratique, on peut penser que l'alternance droite-gauche se reproduira même si d'aventure QS prenait le pouvoir. Le projet de société est toujours un enjeu ouvert de sorte que cette question est purement accessoire dans l'accession à l'indépendance.

Qu'on me comprenne bien, je ne nie pas l'utilité de Québec solidaire qui vient combler les abandons progressistes du Parti québécois et ajouter les voix de la gauche au projet national. Mais je pense qu'il faut garder un esprit critique et ne pas se laisser éblouir par le miroir aux alouettes ou les raccourcis intellectuels. Comme le disait Lenine: «seule la vérité est révolutionnaire». C'est par l'analyse et la discussion franche qu'on peut clarifier les débats et faire avancer l'idée d'indépendance dans l'espace public. □

375<sup>e</sup> de Montréal

## Hochelaga fantasmé ou historique?

Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne et le 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Ville-Marie sont une occasion de se remémorer des faits, lieux et personnes qui ont façonné notre histoire. Les plaques et monuments sont une façon de le marquer de façon officielle dans l'espace public: ils suscitent l'intérêt des passants et des touristes. Mais ces plaques commémoratives disent-elles toujours la vérité? On peut en douter quand on connaît l'existence de deux plaques commémoratives du voyage de Jacques Cartier à Hochelaga en 1535: l'une se trouve au centre-ville sur le terrain de l'université McGill et l'autre sur la façade de l'église de la Visitation dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

La première plaque est installée sur une pierre à gauche de l'allée centrale de l'entrée de l'université. Il y est inscrit:

Près d'ici était le site d'Hochelaga visitée par Jacques Cartier en 1535 et abandonnée avant 1600. Elle renfermait cinquante grandes maisons logeant chacune plusieurs familles vivant de la culture du sol et de la pêche.

Le monument jouit d'une protection officielle du gouvernement du Canada et possède le statut de monument historique d'intérêt national.

---

\* Architecte, Montréal

PRÈS D'ICI ÉTAIT LE SITE DE LA  
VILLE FORTIFIÉE D'HOCHELAGA  
VISITÉE PAR JACQUES CARTIER EN  
1535, ABANDONNÉE AVANT 1600. ELLE  
RENFERMAIT CINQUANTE GRANDES  
MAISONS LOGEANT CHACUNE PLUSIEURS  
FAMILLES VIVANT DE LA CULTURE  
DU SOL ET DE LA PÊCHE.

NEAR HERE WAS THE SITE OF THE  
FORTIFIED TOWN OF HOCHELAGA  
VISITED BY JACQUES CARTIER, IN  
1535, ABANDONED BEFORE 1600. IT  
CONTAINED FIFTY LARGE HOUSES,  
EACH LODGING SEVERAL FAMILIES  
WHO SUBSISTED BY CULTIVATION  
AND FISHING.

ICI

AU PIED DU DERNIER SAULT  
DE LA RIVIERE DES PRAIRIES

LE 2 OCTOBRE 1535

EST DEBARQUE JACQUES CARTIER  
EN ROUTE POUR HOCHELAGA

---

LE 24 JUIN 1615

A ETE CHantee LA MESSE  
EN PRESENCE DE CHAMPLAIN  
PAR LE P. JOSEPH LE CARON  
RECOLLET

11 JUILLET 1926



La seconde plaque est une initiative des paroissiens du village de Sault-au-Récollet en 1926. Il y est inscrit :

Ici au pied du dernier saut de la rivière des Prairies le 2 octobre 1535 est débarqué Jacques Cartier en route pour Hochelaga.

La plaque n'a pas de reconnaissance officielle et le visiteur peut s'étonner que Jacques Cartier ait suivi un itinéraire en contournant le Mont-Royal pour se rendre au village amérindien de Hochelaga situé près de l'université McGill !

Les connaissances actuelles nous indiquent que le village de Hochelaga n'est pas le site près de McGill fouillé par l'équipe de Sir John William Dawson en 1860, car trop petit et non ceint d'une palissade de bois, tel que le décrit Cartier dans son récit de voyage. Les fouilles archéologiques entreprises sur plusieurs sites autour du Mont-Royal n'ont pas permis de localiser avec certitude le mythique village amérindien. Par contre, l'analyse de l'abondante documentation sur Cartier et la lecture attentive de ses récits indiquent qu'il serait effectivement arrivé par la rivière des Prairies.

La polémique débuta en 1917 lorsque l'idée de l'arrivée de Cartier par «la rivière aux trois sauts» fût avancée par quelques intellectuels dont son plus ardent défenseur : Aristide Beaugrand-Champagne, l'architecte du Chalet du Mont-Royal. En 1924, Henry Percival Biggar publia son ouvrage *The Voyage of Jacques Cartier*. Le gouvernement fédéral s'empessa en 1925 de consacrer un site approximatif de la visite de la Jacques Cartier à Hochelaga sur le campus de McGill, ce qui attribuait officiellement la découverte prestigieuse des vestiges de Hochelaga à Sir Dawson, directeur de l'institution 65 ans plus tôt. La riposte ne se fit pas attendre, l'année suivante en 1926, lorsque les citoyens de Sault-au-Récollet installèrent à leurs frais la plaque commémorative que l'on peut voir aujourd'hui sur l'église de la Visitation.

Il est attesté que le site auprès des rapides du Sault-au-Récollet a vu défiler les premiers explorateurs européens à la recherche du passage du nord-ouest, qui évitaient ainsi les rapides de Lachine. Les grandes puissances européennes rivalisaient à cette époque pour trouver le passage qui ouvrirait une nouvelle route commerciale vers l'Asie. Un personnage illustre de la Nouvelle-France, Samuel de Champlain établit son campement près des rapides du Sault-au-Récollet puisque la rivière des Prairies offrait la voie la plus facile pour se rendre vers l'intérieur du continent. Voie préférée des autochtones, ceux-ci l'appelaient « Skawanoti » ou « la rivière en arrière de l'Ile ». Vers 1696, les Sulpiciens installèrent une mission amérindienne à l'ouest de l'actuelle église de la Visitation : le fort Lorette. Le fort fut abandonné et remplacé par le couvent de la Maison Saint-Janvier, aujourd'hui démolie. Des fouilles archéologiques ont été entreprises en mai sur la minuscule portion du terrain qui n'a pas été avalée par le développement urbain. Espérons que ces travaux permettront d'enrichir nos connaissances historiques du site menacé de disparition par un projet de construction immobilière.

L'année 2017 serait l'occasion de mettre à jour certains lieux de mémoire dans l'espace public qui reflètent davantage les connaissances de notre époque. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada devrait sérieusement réexaminer le statut du monument historique à l'entrée du campus de l'université McGill parce que son message est aujourd'hui erroné et qu'il n'a pas une importance nationale. L'institution universitaire pourrait par exemple honorer à cet endroit la mémoire de Sir Dawson, qui a mené un des premiers projets de sauvegarde archéologique au Canada sur le site amérindien découvert à l'angle du boulevard de Maisonneuve et de la rue Metcalfe en 1860. Mais toute référence à Jacques Cartier et à l'emplacement de la

bourgade de Hochelaga sur le campus universitaire apparaît de nos jours incongrue. Il est grand temps de faire une mise à jour sur quelques-uns de nos monuments historiques et plaques commémoratives qui véhiculent une vision fautive ou dépassée d'événements.

L'idée du débarquement de Cartier aux rapides de Sault-au-Récollet a suscité une vive controverse au siècle dernier. Une vague de *cartiermanie* s'étendit des deux côtés de la Montagne et à l'ensemble de la société: on changea le nom du pont du Havre, tout nouvellement construit, pour celui de Jacques-Cartier. Lionel Groulx examina même la thèse du débarquement à la rivière des Prairies défendue par Beaugrand-Champagne, mais il la rejeta. Il était normal à cette époque d'imaginer le grand navigateur faisant son entrée par le Grand Fleuve. Et pour faire concorder son récit avec la réalité géographique, l'équipage de marins aguerris aurait été incapable de franchir le courant Sainte-Marie. Ou, par des calculs douteux, on a ramené le lieu de débarquement à Longue-Pointe pour faire la distance parcourue jusqu'au sommet du Mont-Royal de 2 lieues et quart (environ 10 km).

Il est aujourd'hui plausible que Cartier ait accédé à l'île de Montréal par la porte d'en arrière, c'est-à-dire la rivière des Prairies, guidé par l'expérience et le sens pratique des Amérindiens sur la voie la plus sûre. Il existe trois manuscrits de ses récits de voyage conservés à la Bibliothèque Nationale de France. Le manuscrit original apparaît comme étant celui précédé de la dédicace au roi François Premier que la Société littéraire et historique de Québec a publié en 1843. Cette version, qui comprend le voyage à Hochelaga en 1535, contient un passage dans lequel Cartier raconte qu'il a «vu» la rivière qui entre au Fleuve «au-dessus» de Hochelaga et qui est le chemin le «plus sûr» pour se rendre par voie d'eau dans les contrées du nord-ouest où

se trouve de l'or (Abitibi). Ces précisions de l'auteur sont cependant occultées dans la version des récits de voyage publiée à Paris en 1863<sup>1</sup>.

La présence de couches historiques successives issues de la rencontre des cultures autochtone et européenne aux origines de Montréal fait de Sault-au-Récollet un lieu historiquement riche. Cela justifie amplement une reconnaissance fédérale et une protection publique officielle des lieux. Parc Canada devrait songer à aménager un lieu de mémoire accessible au public en bordure du magnifique plan d'eau de la rivière des Prairies à l'ouest de l'église de la Visitation. Il s'agirait d'un leg modeste, mais permanent pour le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada et du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Et qui sait, un jour peut-être d'autres générations pourront fouler le sol au point de débarquement sur l'île de Montréal de grands explorateurs du continent, se rappeler qu'à cet endroit s'est succédé la mission autochtone du fort Lorette, puis le couvent Saint-Janvier et... nous qui leur aurons légué ce précieux témoignage. □

---

1 «mais que le droit et bon chemin et plus sûr est par le dit Fleuve jusques au dessus de Hochelaga à une rivière qui descend dudit Saguenay et entre au dit Fleuve, (ce que nous avons veu) et que de là sont une lune à y aller.», Société littéraire et historique de Québec, Williams Cowan et Fils, 1843, page 56. Le même passage dans la version publiée à Paris par la librairie Tross en 1863 omet des détails importants : «mais que le droict & bon chemin didict Saguenay est par le fleuve jusque à Hochelaga, a une rivière qui descend didict Saguenay, & entre audit fleuve, & que de la sont une lieue a y aller.» (page 34). Dans cette dernière citation il y a une erreur de transcription qui fausse la distance à parcourir : une «lune» (30 jours de marche) devient une «lieue» (environ 4 km).

Le cheval de Troie de la  
Confédération

## Un tribunal qui légifère et qui se mêle de politique

L'origine et la nature des compétences judiciaires de la Cour suprême – notre tribunal de dernière instance depuis 1949 – ont toujours été au Québec un sujet de questionnement, une source d'inquiétude, une cause d'irritation et de mécontentement.

Les révélations, faites par l'historien Frédéric Bastien, d'ingérence politique en haut lieu par deux de ses membres, lors du coup de force de 1982, nous ont forcés à nous pencher une fois encore sur la «légalité», la «légitimité», la «loyauté», et la «bonne foi» de cette institution dont la fonction officielle est pourtant de «sauvegarder» l'ordre constitutionnel, et non de le «renverser» par des manœuvres clandestines et illégales.

### Tribunal constitutionnel «de facto»

Bien que créée par une loi ordinaire du Parlement fédéral<sup>1</sup>, la Cour suprême du Canada est bien plus qu'un simple tribunal judiciaire. En tant que tribunal constitutionnel «de facto», elle agit à titre d'organe suprême du pouvoir législatif, de sorte qu'elle peut annuler toute loi fédérale,

---

\* Membre du Barreau du Québec. Constitutionnaliste. Historien du droit et des institutions.

1 Acte pour établir une Cour suprême et une cour d'Échiquier pour le Canada, c. 11, 1875.



provinciale ou municipale. Ainsi, en posant à rebours des normes générales qu'elle substitue à celles du législateur, elle devient une sorte de « législateur négatif de dernière instance », exerçant tous les droits et prérogatives d'un tribunal constitutionnel de dernière instance. C'est elle qui détient l'autorité suprême de « protéger » notre constitution, et ce, indépendamment du fait qu'aucune autorité constituante ne lui ait jamais attribué une telle compétence.

Comment une telle imposture a-t-elle pu se produire ? Comment, dans un pays de droit comme le nôtre, la créature a-t-elle pu, en dehors de tout débat public et de toute disposition constitutionnelle, devenir plus puissante que son créateur ?

Née dans la controverse en 1875, c'est le Parlement fédéral qui a créé de toutes pièces cette cour de « droit commun et d'équité » à qui on avait attribué un nom qui présageait déjà de sa haute dignité : « La Cour suprême du Canada<sup>2</sup> ».

C'est cette loi de 1875 qui a, dans un premier temps, défini la composition, le champ de juridiction et les responsabilités de ce tribunal, et qui, comble de l'indécence, a laissé au premier ministre fédéral le pouvoir absolu d'en recruter les membres, en toute discrétion, sans critères connus ni contrepoids constitutionnels.

### **Critères de sélection inconnus**

Jusqu'à ce jour, les critères de sélection des juges de ce haut tribunal sont restés inconnus, un « mystère » de l'aveu même de juges ayant eux-mêmes été choisis pour y siéger. Une raison de plus de s'inquiéter lorsque l'on se rend compte que ce tribunal, ultime gardien de l'ordre constitutionnel, n'a

---

2 Ibid. art. 1.

jamais été en mesure de fournir des garanties minimales de neutralité, d'indépendance, d'objectivité, d'impartialité.

Ainsi constituée, et dominée sous certains aspects par son créateur et maître, la plus haute instance judiciaire du Canada laisse l'impression – et même la conviction pour certains juristes – de n'être que le bras judiciaire du gouvernement fédéral. En matière de justice, nous le savons tous, les apparences et les perceptions comptent au plus haut degré. Comment un justiciable, raisonnable et bien informé<sup>3</sup>, peut-il se convaincre qu'un tel tribunal soit en mesure de «protéger» nos droits politiques et d'arbitrer, sans préjugé, les nombreux litiges politiques entre les provinces et le fédéral, entre le Québec et le Canada. Les Pères de la Confédération n'avaient-ils pas insisté, en 1867, pour promettre aux Canadiens français la pleine autonomie de leur province? Alors qu'en reste-t-il aujourd'hui?

### **Un précédent historique**

La question d'indépendance de tout tribunal de justice avait été, historiquement, l'objet de luttes épiques en Angleterre. C'est ainsi qu'un tribunal de haute instance, appelé «Chambre des Estoiles», avait été l'objet de vives récriminations de la part des parlementaires anglais en raison de son manque d'indépendance, de sa proximité avec le gouvernement, de sa partialité dans les litiges opposant le roi à ses sujets. Après des décennies de débats et de tensions politiques, les parlementaires anglais avaient fini par régler la question en obtenant son abolition pure et simple.

Au Canada, la Cour suprême ne risque nullement de subir un tel sort puisque, malgré la crise de légitimité qui l'accompagne depuis sa création et le nombre inquiétant de

---

3 Valente c. La Reine [1985] 2 R. C. S. 673 à la p. 684.

ses décisions cassées en appel par le Comité judiciaire du Conseil privé, elle n'a jamais cessé de croître en prestige et en puissance. Nous l'avons tous constaté de façon alarmante depuis le coup d'État politique et judiciaire de 1982.

### **La honte de l'Empire britannique**

Jusqu'en 1949, époque jusqu'à laquelle ses jugements pouvaient être portés en appel devant le Comité judiciaire du Conseil privé, la Cour suprême du Canada s'est distinguée pour avoir été le « plus mauvais élève » de tout l'Empire britannique.

À titre d'illustration, examinons quelques chiffres d'un palmarès qui laisse bouche bée : les appels en provenance de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et autres colonies étaient cassés dans 25 % des cas, mais ceux de la Cour suprême du Canada l'étaient avec un score étourdissant de 75 %<sup>4</sup>.

Ce record honteux ne tient pas à ce que les juges canadiens aient été des cancre, ou plus cancre que ceux des autres colonies, mais à ce qu'ils étaient plus entêtés, plus tenaces, plus inébranlables, plus dévoués dans leur loyauté à l'endroit des autorités fédérales dans l'interminable combat au service d'une centralisation des pouvoirs, et d'une suprématie sans cesse croissante en faveur du judiciaire.

Toujours choisis avec l'intention d'écarter tout candidat susceptible de porter préjudice à une vision monarchiste et centralisatrice de l'État, les juges de la Cour suprême ont toujours bien servi la cause pour laquelle ils avaient été choisis. La vigilance du gouvernement a été, à cet égard,

---

4 Murray Greenwood, Lord Watson, « Institutional self-interest, and the decentralisation of Canadian federalism in the 1890's » [1774] 9 *U. B. C. Law Review*, 244, à la p. 266.

constante et à peine dissimulée. Par exemple, à l'occasion de la sélection d'un nouveau candidat pour représenter les Maritimes, le premier ministre John A. Macdonald s'était permis, dans une lettre à John Thompson, ministre de la Justice, de lui rappeler la dimension politique de son mandat : « Nous devons nous efforcer de trouver un bon candidat qui ne risque pas de compromettre les droits du fédéral<sup>5</sup> ».

### **Le coup de force de 1949**

Même si les juges ainsi triés sur le volet rendaient des jugements qui ne risquaient pas beaucoup de compromettre la politique monarchiste et centralisatrice du fédéral, les tensions demeuraient vives, étant donné que le Comité judiciaire du Conseil privé – soucieux de respecter l'esprit et la lettre du pacte de 1867 – se voyait contraint de casser en appel les trois quarts des jugements de la Cour suprême. D'où les frustrations, les crises, les levées de boucliers, les crises de nationalisme du Canada anglais, particulièrement à partir de 1918, et ce, jusqu'à l'abolition unilatérale des appels à Londres en 1949.

En devenant tribunal de dernier ressort par un simple amendement à la loi en 1949, la Cour suprême ne verra plus jamais ses jugements cassés par le plus haut tribunal de l'Empire. Transformée en tribunal de dernière instance au mépris d'une constitution qu'elle était censée protéger, elle a été adoubée du privilège de l'infailibilité en remerciement de sa sublime incompétence.

Sur le plan judiciaire, plus rien ne l'empêchera de mieux servir les intérêts de son créateur et maître, de poursuivre

---

5 John A. Macdonald à J. S. D. Thompson, 7 août 1888, rapporté par Smell et Vaughan dans *The Supreme Court of Canada. History of the Institution*, The Osgoode Society by University of Toronto Press, 1985, à la p. 46.

avec une énergie nouvelle le projet du juge William Gwynne lancé en 1880-81 de créer au Canada un État autoritaire, centralisé, monarchique, quasi impérial. De telle sorte que tout souvenir du pacte «amical, cordial et fraternel conclu entre les descendants des vainqueurs et les descendants des vaincus» en 1867 disparaîtra des moindres recoins de sa mémoire judiciaire.

### **Le coup de force judiciaire et politique de 1982**

En 1982, sa participation clandestine à l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés la propulsera au-dessus de la volonté populaire. Elle qui, jusqu'en 1949, était le cancre suprême de l'Empire britannique; elle dont les jugements se voyaient cassés dans 75 % des pourvois en appel; elle dont les origines constitutionnelles étaient incertaines, sinon inexistantes, la Cour suprême pourra désormais, poussée au sommet de l'État, décider ultimement de la validité de toute loi. Le pouvoir d'annuler une loi, c'est aussi le pouvoir d'y substituer à rebours toute autre loi. En ce sens, la Cour suprême est la plus vénérable et la plus haute autorité législative au Canada.

À la populace elle fait donc la leçon; à la populace, elle dicte ce qu'elle doit faire; à la populace, elle ordonne de se taire lorsqu'elle a parlé. Bref, notre inquiétante démocratie se résume à neuf «honorables avocats» qui monopolisent le pouvoir d'imposer leurs valeurs et préjugés de classe à la population tout entière.

### **Les promesses de George-Étienne Cartier**

À la Conférence de Québec, en octobre 1864, les Pères fondateurs, incapables de s'entendre sur l'établissement d'une Cour suprême, avaient acquiescé à l'idée d'une cour générale d'appel pour le Canada. Mais faute de pouvoir en



confier la conception à une véritable autorité constituante, ils en avaient délégué le pouvoir au parlement fédéral.

Quelques mois plus tard, lors des débats sur la Confédération, en février et mars 1865, les parlementaires avaient manifesté peu d'intérêt pour ce sujet hypothétique et incertain. L'un des rares parlementaires à avoir abordé le sujet pour s'en inquiéter avait été Joseph Cauchon, député de Montmorency: « Cette cour d'appel, si on l'établit, sera-t-elle un tribunal purement civil, ou constitutionnel? Si elle est civile, atteindra-t-elle le Bas-Canada<sup>6</sup>? »

Parmi les Pères de la Confédération alors présents, aucun n'était disposé à lui répondre, si ce n'est George-Étienne Cartier qui, d'ailleurs, n'avait pas grand'chose à dire non plus: « La question qui m'est posée n'en est pas une à laquelle le gouvernement puisse facilement répondre parce que le pouvoir donné par cet article n'est que celui de la création d'un tribunal d'appel à une époque future<sup>7</sup> ».

Mais s'il ne peut l'éclairer davantage, Cartier trouve au moins quelques bons mots pour apaiser ses inquiétudes: « Les différentes provinces qui doivent former partie de la confédération ont [aujourd'hui] le même tribunal d'appel en dernier ressort, et aussi longtemps que nous maintiendrons notre connexion avec la mère patrie, nous trouverons toujours un tribunal d'appel de dernier ressort dans le Comité judiciaire du conseil privé de Sa Majesté<sup>8</sup> ». Alors, pourquoi s'inquiéter d'un sujet purement théorique?

---

6 *Débats parlementaires sur la Confédération*, Québec: Hunter, Rose et Lemieux, Imprimeurs parlementaires, 1865, à la p. 581.

7 Ibid.

8 Ibid.

Même si nos «constituants» autoproclamés ne savaient à peu près rien de cet hypothétique tribunal, il ne paraissait pas y avoir matière à craindre en l'avenir puisque les Canadiens avaient obtenu la garantie qu'il y aurait toujours, à Londres, un tribunal neutre, indépendant, objectif, impartial pour les écouter et pour maintenir le pacte «amical, cordial et fraternel» dans lequel ils s'apprêtaient à engager l'avenir politique de leur pays et des générations futures.

C.Q.F.D.: En matière constitutionnelle, les promesses et les garanties ne valent rien sans des mécanismes puissants pour les protéger. La Cour suprême du Canada n'a pas hésité à le prouver par des actes répréhensibles, pour ne pas dire scandaleux. Partie de rien, elle est devenue si puissante qu'elle peut aujourd'hui regarder de haut tous les organes de l'État. Dans sa thèse de doctorat publiée sous le titre de *La bataille de Londres*, l'historien Frédéric Bastien avait bien démontré que nos «honorables conjurés» avaient été, en 1981, actifs et efficaces. □

## Le démantèlement de la nation (chronique 15)

La période couverte s'étend du 21 février au 22 mai 2017<sup>1</sup>.

Cela a fait 35 ans le 17 avril que le Québec vit sous l'empire d'une Constitution canadienne qui lui a été imposée. Aucun gouvernement québécois, y compris celui de Jean Charest, n'a accepté le coup de force perpétré en 1982. Or, le gouvernement de Philippe Couillard a refusé d'accepter un projet de motion réaffirmant que la loi constitutionnelle de 1982 «a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement» (14 avril). Il a même refusé que l'Assemblée nationale en débattenne. Mais les faits parlent.

### Ottawa : un pouvoir colonial

*Occuper le territoire québécois.* Renaud Lapierre fait le bilan : «Maintenant que, sur le territoire québécois, le projet de pipeline d'Endbrige est autorisé, que celui de TransCanada

---

\* Université du Québec à Trois-Rivières

---

<sup>1</sup> À moins d'indication contraire, toutes les dates font référence à l'édition du jour du journal *Le Devoir* (format papier). Il suffit d'entrer les mots-clés du propos pour trouver la référence exacte des articles utilisés.

est en processus d'évaluation, que le transport du pétrole sur le Saint-Laurent est effectif et que le transport du pétrole par train a explosé», seul le projet Énergie-Est est encore un enjeu, toutes les autres options de transport du pétrole sale sur le territoire du Québec sont en cours. Tous ces échecs de la société civile et de deux des trois oppositions à l'Assemblée nationale s'expliquent ainsi selon lui : « Ces projets sont de compétence fédérale et le gouvernement [Couillard] les accepte d'emblée » (13 avril).

*Occuper le territoire québécois.* L'Office national de l'énergie n'a plus la confiance des Canadiens pour manque de transparence et soumission aux vœux de l'industrie. Le comité fédéral qui a produit ce rapport estime qu'il faut démanteler l'ONE. Mais seulement après l'évaluation du projet Énergie-Est (16 mai)!

*Occuper le territoire québécois.* La guerre des drapeaux fait rage à Québec, le Canada plante son unifolié partout où il le peut dans notre capitale (Michel Lessard, 19 mai).

*Ne pas respecter les lois québécoises.* Au moment des consultations à Montréal en vue de l'élaboration du nouveau plan fédéral sur les langues officielles, le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Michel Leblanc, a souligné devant la ministre Mélanie Joly les dangers de l'anglicisation croissante des milieux de travail à Montréal. Mais ni elle ni son gouvernement ne veulent assujettir à la loi 101 les entreprises et organismes fédéraux actifs au Québec (21 mars).

*Ne pas faire respecter la réglementation québécoise?* Certaines communautés autochtones souhaitent être soustraites de la réglementation provinciale qui encadrera le cannabis lorsqu'il sera légalisé. Que fera Ottawa : confirmer la vali-

dité de la réglementation provinciale sur tout le territoire de chaque province? Ou élaborer avec les Autochtones une réglementation distincte? Cette option contribuerait à affaiblir encore le niveau provincial de gouvernement tout en créant des motifs de division entre les réserves et les provinces (diviser pour régner)? (19 avril)

*Obliger Québec à dépenser sans le consulter.* L'exemple de la santé. Ottawa a diminué les transferts inconditionnels. Il n'octroie des budgets supplémentaires qu'en fonction de ses propres priorités. Actuellement, il privilégie les soins à domicile et la santé mentale. C'est fort bien. Mais lorsqu'il choisira d'autres cibles, Québec restera seul et sans moyens suffisants pour soutenir des missions pertinentes qu'il n'aura pas pu organiser à sa façon. Le ministre Gaétan Barrette s'est résigné à une entente que plusieurs jugent très insuffisante; en outre, les sommes ne seront versées qu'au compte-goutte et en grande partie seulement après les prochaines élections fédérales (8 et 12 mars). Ne vaudrait-il pas mieux que Québec obtienne la capacité fiscale nécessaire à l'exercice de ses compétences constitutionnelles? Certes, le gouvernement Couillard a une grande part de responsabilité dans la décrépitude du système de santé actuel; mais les interventions intempestives du fédéral nuisent grandement elles aussi.

*Obliger Québec à dépenser sans le consulter.* L'exemple des infrastructures. Les municipalités ont commencé par se réjouir qu'Ottawa finance leurs infrastructures dégradées. Voilà maintenant qu'elles s'inquiètent. Le fédéral avait promis de payer 50 % de chaque facture; or, le dernier budget révèle qu'il paiera seulement 40 %, ce qui pourrait faire peser un poids disproportionné sur les épaules des villes. Du coup, celles-ci veulent que le gouvernement du Québec hausse sa propre part de financement (30 avril), sans que celui-ci n'ait participé pleinement à la décision initiale concernant le



financement. N'aurait-il pas été plus constitutionnel et plus efficace que les municipalités exigent que le fédéral remette à Québec la capacité fiscale suffisante pour que celui-ci puisse exercer sa juridiction exclusive sur les infrastructures ?

*Obliger Québec à dépenser sans le consulter*, en lui refilant de vieilles infrastructures. Après l'hôpital des anciens combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, c'est le tour des ports fédéraux désuets sur le Saint-Laurent. Ottawa les avait construits en fonction des besoins non du Québec, mais du Canada. Ceux-ci ont changé, le fédéral ne veut plus de ses vieux ports. Voilà Québec contraint de les acheter seulement parce qu'ils maintiennent un peu d'emploi et d'activité économique dans les régions : la perspective en devient une d'assistance sociale et non de stratégie maritime. En plus, Ottawa ne s'engage pas à rénover avant de vendre. Québec devra très certainement consacrer des centaines de millions nécessaires pour restaurer ces infrastructures devenues inutiles d'un point de vue économique (18 et 19 avril). Pendant ce temps, le programme québécois d'aide au transport aérien (PATA) est épuisé depuis 2015, n'a pas été refinancé, et les 38 aéroports régionaux du Québec se détériorent (30 avril).

*Obliger Québec à dépenser sans le consulter*, en le forçant, sans aucune compensation financière en argent ni en points d'impôts, à gérer les conséquences de la légalisation de la marijuana, coûteuses pour la santé, pour la sécurité publique, et pour la prévention ; les provinces devront aussi encadrer la vente et la distribution, ce qui suppose des permis, des inspections, des suivis, et des modifications de zonage. (20 mars, 14 et 15 avril). Il est vrai que les provinces savent depuis longtemps que la légalisation s'en vient, et qu'elles pourront tirer des revenus de cette vente si un monopole public s'en charge. Mais sur ce point, voir plus bas ce qu'a décidé le gouvernement Couillard.

*S'immiscer dans la compétence québécoise qu'est l'administration de la justice.* Certes, il faut améliorer celle-ci. Et, oui, le gouvernement Couillard s'est trainé les pieds là comme ailleurs. Cependant, odieux, le délai d'Ottawa pour nommer des juges dans les postes vacants et odieux, son refus de garantir les huit nouveaux postes que réclame la ministre Vallée. Le fédéral tente de faire porter à Québec toute la responsabilité des délais judiciaires, il exige en outre que nos manières de faire se conforment à celles pratiquées dans les autres provinces (11 et 30 avril, 5 mai).

## **Vers un Canada unitaire**

### **Parenthèse sur la gouvernance fédérale actuelle: triomphe de l'autoritarisme**

Le style de telle ou telle administration fédérale n'est pas un enjeu structurel dans la relation entre Ottawa et les provinces. Mais je souligne ici l'autoritarisme du gouvernement Trudeau, comparable en fin de compte à celui de l'administration Harper. Après l'abandon de la réforme du mode de scrutin parce que celle-ci n'aurait pu s'effectuer selon l'approche privilégiée par les libéraux, voici d'autres exemples récents.

*Utiliser le bâillon plus fréquemment.* Le gouvernement Trudeau aurait voulu modifier la procédure parlementaire de sorte à limiter le temps et le droit de parole de l'opposition (28 mars). Il a reculé devant le tollé tout en avertissant que le recours au bâillon sera employé plus souvent, c'est-à-dire dès qu'il jugera que la machine parlementaire ne tourne pas assez vite à son goût (1<sup>er</sup> mai).

*Présenter des projets de loi mammoth.* Le projet créant la Banque d'infrastructure du Canada a été inséré dans C-44,

qui est un projet de loi omnibus devant être adopté avant l'été. Le comité chargé d'étudier la BIC n'a disposé que de deux heures pour le faire. Il s'agit pourtant d'un projet de 35 milliards \$ qui risque de privatiser dans les prochaines années plusieurs nouvelles infrastructures d'intérêt hautement public et dans lesquelles beaucoup d'argent public aussi aura été investi (Manon Cornellier, 23 mai).

*Abandonner la réforme de la Loi sur l'accès à l'information.* Trudeau avait promis plus de transparence. Le voilà qui refuse de soumettre son cabinet et ceux de ses ministres à la loi actuelle. Il renvoie aussi aux calendes grecques, sans explication, la réforme réclamée depuis 2010 par la Commissaire à l'information. Selon la journaliste Manon Cornellier: «l'appétit des libéraux pour le contrôle dépasse même celui de leurs prédécesseurs» (11 avril).

*Museler le Directeur parlementaire du budget.* Encore une autre promesse rompue. Loin de lui octroyer davantage d'indépendance, le gouvernement Trudeau vient de le faire passer «sous l'autorité des présidents du Sénat et de la Chambre des communes», qui pourront contrôler son plan de travail et l'empêcher de conduire des enquêtes (22 avril, 4 mai).

*Refuser de donner l'information* au Vérificateur général, qui y a pourtant droit, sur les subventions gouvernementales aux combustibles fossiles (17 mai).

### **Empiètements du gouvernement fédéral dans les compétences des provinces**

Ottawa pénètre dans toutes les compétences exclusives des provinces. Son action fait éclater la cohérence des actions qu'un gouvernement québécois soucieux du Québec pourrait entreprendre.

*Environnement.* Il s'agit d'une compétence partagée. Sur la question de la réduction des gaz à effet de serre, le gouvernement Harper ne bougeait pas. Le Québec a pris le leadership. Maintenant le fédéral se réveille et veut reprendre le contrôle. Le Québec n'a pas à subir pour l'instant la nouvelle taxe fédérale sur le carbone, car, comme d'autres provinces, il a son propre plan de réduction des GES (nous participons à une bourse du carbone avec la Californie et bientôt l'Ontario). Mais attention! Le pouvoir de désaveu du fédéral est loin d'être tombé en désuétude. Si Ottawa juge l'effort québécois insuffisant, il pourrait décider de lui imposer sa taxe en 2020. Encore plus pernicieux: le gouvernement fédéral va lui-même instaurer un système de plafonds et d'échange. Pour inciter les entreprises à y participer plutôt qu'au système provincial, seules celles qui en feront partie pourront s'échanger des crédits. Ainsi, cette nouvelle bourse fédérale pourrait phagocyter celle à laquelle est lié le Québec (19 mai).

*Formation professionnelle.* Ottawa a mis sur pied un plan de 132 millions \$ sur 4 ans puis de 40 millions \$ par an pour soutenir la formation continue des travailleurs (29 mars). Le gouvernement Trudeau a aussi doublé le budget d'Emplois d'été Canada de manière à financer l'embauche de 70 000 jeunes par été (15 avril). Ces missions sont importantes, mais un Québec qui n'enverrait plus la moitié de ses impôts à Ottawa pourrait les assumer lui-même, comme la constitution le prévoit, et ainsi former la main-d'œuvre jeune ou adulte en fonction de ses propres besoins.

*Autres investissements fédéraux dans nos compétences exclusives.* Comme l'écrit Jean-Robert Sansfaçon dans l'éditorial du 23 mars: «Ottawa prévoit [cette année] investir un milliard dans le *logement social* et autant pour la *garde des enfants*, 3 milliards dans le *transport en commun* et 2,2 milliards dans les *infrastructures vertes*», à l'échelle du pays bien sûr.



*Infrastructures.* Le fédéral annonce 8 milliards \$ de dépenses dans les infrastructures pour 2017, manière d'attirer la gratitude des électeurs. Mais dans les faits, il va en dépenser seulement 5,5 milliards \$ (10 mars). Le Québec a de moins en moins la capacité d'orienter ces investissements.

*Infrastructures.* Philippe Couillard est très déçu de la place congrue accordée au Québec dans le récent budget fédéral; il déplore notamment qu'aucun budget ne soit prévu pour les trois grands projets portés par son gouvernement (REM, prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, et SRB). Le premier ministre Trudeau répond suavement que le fédéral n'a pas à dicter ses priorités au Québec, tout en insistant en coulisses pour que le premier ministre Couillard accepte de faire financer le REM par la nouvelle banque d'infrastructures: ce serait là donner une partie du contrôle du REM au fédéral et aux entreprises privées qui investiront dans cette banque (24 mars).

### **Voter des lois fédérales carrément dans les compétences provinciales**

*Valeurs mobilières.* Encore un autre jugement pour confirmer l'inconstitutionnalité du projet fédéral de créer une commission pancanadienne des valeurs mobilières. La Cour d'appel a rappelé l'inconstitutionnalité d'un transfert direct d'un ordre de gouvernement à l'autre. Le fédéral veut remplacer les agences réglementaires des provinces par une seule agence placée sous son autorité (11 mai).

*Discrimination génétique.* En mars, par un vote libre, la Chambre des communes a adopté le projet de loi S-201, qui interdit la discrimination génétique. Contre l'avis du premier ministre Trudeau. Les assureurs ont d'ailleurs aussitôt dénoncé une loi inconstitutionnelle. Car, dans ce



cas aussi, il s'agit d'un transfert direct de pouvoir. Le gouvernement fédéral a d'abord annoncé à un renvoi à la Cour suprême (9 et 10 mars), puis annoncé qu'il reportait celui-ci (5 mai). Manifestement, il attend de voir s'il sera poursuivi par les compagnies ou par les provinces. Si ce n'est pas le cas, pourquoi s'en faire? Et si c'est le cas, la Cour suprême continuera-t-elle de reconnaître la compétence exclusive des provinces sur les *assurances et les contrats*?

**Intérêt mitigé du fédéral pour des secteurs relevant de certaines de ses propres compétences (constitutionnelles ou usurpées)**

*Évasion et évitement fiscaux.* Ottawa refuse d'adopter de réelles mesures pour combattre l'évasion fiscale. Il refuse aussi de poursuivre devant les tribunaux les riches contribuables qui ont eu recours aux méthodes douteuses de KPMG pour ne pas payer leurs impôts. En lieu et place ont été signées des ententes à l'amiable et avantageuses pour ces millionnaires. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a signé des conventions avec plusieurs paradis fiscaux, tels que le Luxembourg, la Barbade et les Bermudes, entre autres, ce qui facilite l'évitement fiscal des entreprises canadiennes au détriment des particuliers et des entreprises qui paient leur impôt ici (J.-R. Sansfaçon, 8 mars).

OTAN. Le Canada est en principe tenu de contribuer à l'OTAN à hauteur de 2 % de son PIB, ce qui n'est pas le cas depuis plusieurs années, et ne le sera pas non plus cette année si l'on en croit le dernier budget fédéral (14 mars). En fait, le premier ministre Trudeau s'est engagé à atteindre 2 % seulement en 2024 (20 mai).

*Règlementation d'Internet.* Alors que, dans le cadre de la renégociation en vue de l'ALENA, le gouvernement Trump

viser les entreprises de télécommunications canadiennes et québécoises, la ministre Mélanie Joly a exclu la possibilité de réglementer Internet. Or, selon Robert Dutrisac, le gouvernement fédéral pourrait au moins exiger des multinationales qu'elles paient les mêmes taxes que les entreprises d'ici. Le gouvernement Couillard, quant à lui, n'a pas l'intention d'agir (21 avril).

### « One country, one nation »

*La nation québécoise n'existe pas.* La Constitution de 1982, qui régit le Québec sans son accord depuis 35 ans, nie absolument l'existence de la nation québécoise, au sens où celle-ci est carrément absente de la définition du Canada. La reconnaissance par le gouvernement Harper, sous le nom de « nation » québécoise de ce qui est en fait le groupe ethnolinguistique canadien-français du Québec, n'a aucune portée juridique (15 et 20 avril 2017).

*Le peuple québécois n'existe pas non plus.* Le gouvernement fédéral s'est associé à Keith Henderson, l'ex-chef de l'ancien Parti Égalité, qui conteste depuis 16 ans la loi 99, adoptée en 2000 par l'Assemblée nationale, loi qui affirme l'existence juridique du peuple québécois et son droit à l'autodétermination. La Cour supérieure a entendu les parties en mars dernier. Pour Keith Henderson, le peuple québécois est hétérogène et en ce sens il n'a pas droit à l'autodétermination comme un groupe ethnolinguistique y aurait éventuellement droit (21 mars). On pourrait demander à monsieur Henderson s'il aurait jugé acceptable un référendum où seulement les Québécois d'origine canadienne-française se seraient prononcés et auraient décidé de sortir du Canada, car après tout, au référendum de 1995, ils furent une majorité à dire OUI.

*Une appropriation abusive de l'histoire.* Jocelyn Duff fait remarquer que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada laisse croire, par le monument qu'elle y a installé, que lors de la visite de Jacques Cartier, en 1535, Hochelaga était situé sur ce qui deviendra le campus de l'université McGill. On sait depuis plusieurs décennies que ce n'est pas le cas même si on n'a pas retrouvé le lieu exact de ce village amérindien (18 avril).

*Une autre appropriation de l'histoire ?* Le journal *Le Soleil* a publié une lettre de deux archéologues inquiets de la volonté d'Ottawa de déménager à Ottawa/Gatineau la collection de millions d'artéfacts issus des fouilles archéologiques menées depuis plusieurs années à Québec et dans les alentours. Or, les usages scientifiques mondialement acceptés recommandent de séparer les artéfacts de leur contexte seulement en situation préventive ou cas de force majeure. Cela ne s'applique pas ici (3 avril). Une solution a été proposée, qui attend sa réponse. Rappelons qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, Londres et Paris, puissances coloniales, ont transporté au British Museum et au Louvre les trésors archéologiques pillés en Égypte et dans leurs autres colonies.

*The Story of Us.* CBC produit une série « historique » en 50 tableaux à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Le premier ministre Justin Trudeau ayant accepté de la présenter, il l'a légitimée. Or, cette série est profondément raciste. Elle est en outre mensongère, partielle et partielle. Même le ministre Jean-Marc Fournier s'en est ému, le gouvernement du Québec a exigé des excuses. Qui sont venues du bout des lèvres et n'ont rien changé. Le premier ministre de Nouvelle-Écosse, ainsi que des organismes acadiens, l'Institut d'histoire de l'Amérique française, le sénateur acadien René Cormier et quelques autres critiquent eux aussi la série. Le Canada anglais, une

fois de plus, invente l'histoire comme ça lui convient : en niant l'existence des nations minoritaires (plusieurs dates en mars et avril, 16 mai). La ministre Mélanie Joly refuse de commenter.

*Andrew Potter au Maclean's.* Mais parfois la nation québécoise existe, quand il s'agit de l'insulter. Le directeur de l'Institut d'études canadiennes de McGill, Andrew Potter, a étalé ses « préjugés », et il a été tout surpris d'être sanctionné. Car la brutalité contre le Québec reste habituellement impunie. Mais McGill a quand même besoin de bonnes relations avec le gouvernement Couillard. Et vu les protestations montées de l'Assemblée nationale, y compris du premier ministre, Potter a perdu la direction de l'institut. Mais on ne l'a pas accusé de racisme, et pourtant tel était bien le cas. D'ailleurs, que de prudence dans les médias, que de langue de bois pour éviter de nommer le racisme anti-Québec.

*Le français recule au Québec.* L'anglais, lui, s'est mis à y progresser. Statistique Canada minimise ce double mouvement. C'est l'avis du démographe Charles Castonguay, qui explique comment s'y prend l'organisme fédéral (4 avril).

*Les minorités francophones.* « Éducation. Un décompte défavorable aux francophones ». *Le Devoir* coiffe ainsi une analyse selon laquelle des statistiques imprécises et incomplètes privent de leur droit à l'école française plusieurs milliers d'enfants au pays (7 mars).

*Pas de protection pour les productions culturelles en français et les manières québécoises de faire.* La ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, plaide la diversité culturelle. Mais elle n'impose aucun quota de contenu canadien à Netflix ni aux autres grandes plateformes numériques, et elle ne considère aucunement la spécificité du Québec (9 avril). Au G7 de la



culture à Florence, la ministre a fait valoir que la défense de la diversité culturelle ne signifie pas la promotion et la protection des cultures nationales et des petits marchés, mais plutôt la promotion du multiculturalisme dans les contenus numériques (31 mars).

*Pas de respect pour les Autochtones.* De plus en plus, le gouvernement Trudeau apparaît pour ce qu'il est, y compris dans ses relations avec les Autochtones. L'enquête nationale sur les femmes autochtones assassinées ou disparues n'a pas commencé que plusieurs familles de victimes menacent déjà de la boycotter, après l'avoir pourtant attendue pendant une dizaine d'années, sous l'ancien gouvernement: les communautés lui reprochent justement son «état esprit colonial» (24 mai).

## **Le gouvernement fédéral nuit aux fondamentaux de l'économie québécoise**

Rentable, le fédéralisme?

*Banque de l'infrastructure du Canada.* Et voilà, elle est créée. C'est une affaire de 35 milliards \$. Le siège social est établi à Toronto. Il fallait vraiment être naïf pour espérer qu'il serait autrement, même si une très grande partie de l'expertise est à Montréal (SNC-Lavalin et Caisse de dépôt notamment). Le premier ministre Couillard et les milieux d'affaires québécois sont «décus» (9 mai). Comme petit prix de consolation (300 millions \$), Ottawa ouvre à Montréal un Institut de financement du développement international, qui ne sera d'ailleurs au départ qu'une simple filiale d'Exportation et développement Canada (7 mai).

*ALENA.* La gestion de l'offre pour la volaille et celle pour les produits laitiers sont menacées par l'offensive américaine,



au moins partiellement (19 avril). Les producteurs québécois, très inquiets, sont sur leurs gardes : ils craignent que le fédéral laisse tomber la gestion de l'offre. Comment ne seraient-ils pas méfiants ? Ils attendent encore d'Ottawa le contenu du programme de compensation promis pour les indemniser à la suite de l'accord signé avec l'Europe (Canada NewsWire [français], 12 avril).

*ALENA.* Alors que les États-Unis semblent décidés à faire sauter le plus possible les clauses d'exception protégeant les industries culturelles, l'ancienne ministre libérale de la culture, Liza Frulla, s'inquiète « pour le rayonnement de nos produits francophones », et Solange Drouin, directrice générale de l'ADISQ, aimerait savoir où loge la ministre Mélanie Joly : « Ses intentions ne sont toujours pas claires » (13 avril).

*Bois d'œuvre.* L'administration Trump impose désormais des droits compensateurs de 20 % à cette industrie. Ottawa ne s'engage pas sur les garanties de prêts demandés par les producteurs et les gouvernements du Québec et de l'Ontario (17 mars, 26 et 30 avril). 60 000 emplois sont menacés au Québec (7 avril). Dans ce dossier, le fédéral aligne sa politique sur les demandes de la Colombie britannique : il envisage des représailles contre le charbon thermique ou contre les industries de l'Orégon (25 avril, 7 mai). Les députés libéraux fédéraux du Québec et le gouvernement Couillard ne font pas le poids.

*Automobile.* Ottawa et l'Ontario vont investir 200 millions \$ (31 mars). À quand une aide fédérale comparable pour les secteurs économiques concentrés au Québec ?

*ALEC.* Nouvel accord de libre-échange canadien. Ottawa et les provinces ont signé un nouvel accord commercial pour

faire du Canada un marché encore plus unifié. Des exceptions sont maintenues pour les services financiers, mais l'Ontario l'a vivement déploré et on peut craindre qu'elles ne soient que temporaires. De même, pour l'instant, certains contrats d'Hydro-Québec sont protégés ainsi que le commerce des boissons alcoolisées, mais sur ce dernier point les négociations continuent (9 avril). C'est dire que certains des revenus de l'État québécois pourraient être fragilisés, d'autant que la Cour suprême a accepté de se prononcer sur la légalité des restrictions au commerce interprovincial de l'alcool (5 mai). Malheureusement, depuis la signature, personne encore n'a publié d'analyse d'impact de l'ALEC sur les revenus des États provinciaux. Il faut rester sur le qu-vive parce que l'OCDE multiplie les pressions dans le sens d'un marché canadien unifié en s'en prenant notamment à la gestion de l'offre et aux protections provinciales dans le secteur de l'énergie (19 mars).

\*

## **L'«effet libéral» dans l'économie québécoise**

### **Vue générale**

*L'indice économique PwC révèle un essoufflement de l'économie québécoise depuis 2008. Power Corporation et ses experts-conseil se veulent pourtant optimistes. Pour eux, la relance passe par le report de l'âge de la retraite, le recours à l'immigration, l'augmentation de la productivité. Pierre Fortin, économiste indépendant, est le seul à recommander de miser sur l'éducation des jeunes Québécois (10 mai). Personne n'a parlé du coût énorme du fédéralisme pour le Québec.*

«*Le PIB du Québec fait du surplace*» (26 avril). C'est le verdict de l'Institut de la statistique du Québec pour janvier 2017.

Sur douze mois, le PIB du Québec a crû de 1,9 % contre 2,3 % au Canada.

*Exportations en baisse.* Les exportations ont «fortement» reculé en janvier 2017 et elles ont continué de reculer en février, selon l'Institut de la statistique du Québec (23 mars et 27 avril).

*Sous-performance en emploi.* 11 000 emplois ont été perdus en février 2017 au Québec, le taux de chômage y est passé de 6,2 % à 6,4 %. À l'inverse, l'emploi a progressé au Canada durant ce mois (11 mars). Il ne s'est créé au Québec que 37 300 emplois en 2015, et 36 100 en 2016. À ce rythme, calcule Robert Dutrisac avec Statistique Canada, il ne se sera créé que 132 400 emplois de plus entre 2014 et 2019, très loin des 250 000 promis par les Libéraux de Couillard pendant la campagne électorale de 2014 (30 mars).

*Sous-performance en emploi.* On accuse les entreprises québécoises de ne pas embaucher assez d'immigrants. En fait, le Québec en accueille trop pour la capacité de son économie. (Association « Pour les droits des femmes », 8 mai).

*Système de retraite plus cher et moins protecteur.* Consultation insuffisante (4 mai), hausse des cotisations (11 mai), couverture moins généreuse par la Régie des rentes que par le régime public du Canada : la table est mise pour que les Québécois se mettent à désirer être couverts plutôt par le régime canadien....

« En queue de peloton » pour le revenu disponible par habitant, titre *Le Devoir* du 14 mars. « Parmi les 13 provinces et territoires, le Québec se classe au 11<sup>e</sup> rang en ce qui a trait au taux de croissance du revenu disponible » en 2015, selon l'Institut de la statistique du Québec (16 mars).

*Le Plan Nord au point mort.* Deux ans après avoir promis le démarrage de Mine Arnaud, rien n'a bougé pour les travailleurs (3 avril). Certes, après quatre années consécutives de recul, les investissements miniers ont progressé de 2,5 % en 2015. L'Association minière du Québec ne voit pourtant là qu'une hausse «marginale», et rappelle que les investissements ont reculé sur la Côte-Nord et le Nord-du-Québec (29 mars).

*Incapacité d'empêcher la fermeture* l'un après l'autre, depuis quelques années, des principaux laboratoires pharmaceutiques. Le gouvernement Couillard a élaboré une stratégie pour tenter d'éviter que cela ne se produise en plus dans les entreprises tournées vers les sciences de la vie. On verra (7 mai).

*Innovation «peu efficace».* C'est ainsi que le Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal qualifie les récentes politiques québécoises en matière d'innovation et de recherche/développement. Celles-ci n'aident que les grandes entreprises alors que l'économie québécoise tourne grâce aux PME. Le Centre déplore aussi les compressions en éducation (21 mars).

*Vers la privatisation de la SAQ?* Des sondages sont lancés par l'Institut économique de Montréal pour vérifier, voire pour provoquer l'adhésion des Québécois à cette idée (27 avril). Le ministre Leitaou n'est pas opposé à ce qui enchanterait les lobbys de la grande distribution. La privatisation rapporterait gros une fois, mais priverait ensuite l'État québécois d'un milliard \$ par année en dividendes (CNW en français, 1<sup>er</sup> avril).

### **Budget: un outil de destruction de l'État et de la société**

*Excédent budgétaire au détriment des missions de l'État.* Pendant que le gouvernement Couillard met l'État québécois «sur

pause», l'excédent budgétaire a atteint 2,3 milliards \$ dans l'année financière 2016-2017 (29 mars).

*Un budget 2017 pour tenter de calmer la grogne.* Les libéraux réinjectent en éducation, en santé et en services sociaux une fraction seulement des milliards de compressions effectuées depuis leur arrivée au pouvoir (29 mars). Ils investissent aussi dans le train en Gaspésie, surtout pour la cimenterie de Port-Daniel; en fait, ils reconnaissent déjà que les sommes réservées ne suffiront pas pour compléter le projet annoncé, et ils sont restés très flous sur les échéances de réalisation (7 mai).

«*Québec a les moyens d'indemniser Pétrolia*». Rappelons la belle aventure de Pétrolia à Anticosti. En 2008, alors qu'on pense que le sous-sol de l'île regorge de pétrole, le gouvernement Charest oblige Hydro-Québec à céder ses droits à une compagnie appartenant à des amis libéraux. Puis, le bref gouvernement Marois, voulant récupérer un peu de la manne pour les citoyens, signe des contrats avec Pétrolia et d'autres entreprises. L'intention était bonne, mais ce fut une erreur. Car finalement, une éventuelle exploitation ne sera jamais rentable et en plus, l'île en serait défigurée et polluée. Pétrolia cherche quand même à faire de l'argent. Le gouvernement Couillard cherche le moyen de lui faire faire de l'argent. Plusieurs solutions sont envisagées, y compris celle de se faire volontairement poursuivre pour non-respect d'engagement. Pétrolia réclame 200 millions \$ (6 avril). Et n'est-ce pas merveilleux: «*Québec a les moyens d'indemniser Pétrolia*», dit le ministre Leita (La Presse +, 7 avril). Du coup, Junex, autre entreprise appartenant à des proches du PLQ, ainsi que Corridor Ressources veulent aussi leur part: encore d'autres millions de dollars: «*Nous avons des marges importantes qui nous permettront de faire face à de telles éventualités*» a répondu le ministre (19 avril). Le gouvernement Couillard s'apprête donc à verser des millions à des



compagnies d'amis alors que l'exploitation n'aurait peut-être jamais eu lieu de toute manière, vu que le gouvernement fédéral n'a pas donné son autorisation nécessaire (24 mai)!

Pendant ce temps :

- Le système de chauffage de la prison Leclerc a été en panne quelques jours en mars pendant la vague de froid (14 mars).
- Une parcelle du plafond s'écroule à la Grande Bibliothèque, les travaux venaient d'être faits (27 avril).
- Garde des enfants. Comme les parents peuvent bénéficier du crédit d'impôt fédéral pour la garde d'enfants, ils grognent moins contre le démantèlement du réseau des CPE, pourtant presque gratuit et de qualité mondiale. Ainsi, le gouvernement Couillard peut renoncer à exercer la compétence exclusive du Québec tout en s'attachant certaines clientèles électorales par la distribution de permis de garderies privées (23 mars).
- Le siège social de la Commission scolaire de Montréal est insalubre, les employés ne peuvent plus y travailler (6 mars). L'école de l'Anse, qui relève de la Commission scolaire des Chic-Chocs doit de nouveau fermer (Radio-Canada Gaspésie, 27 avril). Et je vous passe la liste des autres écoles décrépies partout au Québec.
- Éducation: l'argent promis arrive avec tant de retard que l'année financière est terminée avant qu'on l'ait vu, ce qui empêche de faire les travaux pourtant acceptés (21 mars). Les projets-pilotes de maternelle 4 ans ont été si mal soutenus qu'ils n'ont pas donné les résultats escomptés (3 avril).

- Le gouvernement se déleste beaucoup sur des organismes communautaires mal financés de la responsabilité de développer l'employabilité de personnes éloignées du marché du travail et d'alphabétiser les adultes (19 mars).
- Des sections des autoroutes 13 et 520 ont été bloquées pendant des heures le 13 mars parce que le MTQ ne répond plus, et qu'il s'en remet au secteur privé. Des centaines d'automobilistes ont été immobilisés (17 mars). Le premier ministre Couillard a, à cette occasion, rejeté absolument le principe de la responsabilité ministérielle et refusé de rendre imputables les ministres Martin Coiteux et Laurent Lessard (22 mars). N'empêche que le rapport de Florent Gagné blâme sévèrement le MTQ et la SQ (20 mai).
- Une étude du CIRANO démontre que le réseau de la santé est «rationné» (20 mai).
- L'attente est encore de 15 heures en moyenne dans les urgences des hôpitaux (14 avril). Mieux, les «unités de débordement» imaginées par le ministre de la Santé de l'époque, Philippe Couillard, sont devenues, paraît-il, une solution permanente pour donner l'illusion d'un décongestionnement des urgences; elles-mêmes étant souvent débordées, d'autres unités déversoir sont désormais créées pour les soulager à leur tour. Parmi les raisons qui expliquent une telle situation: le sous-financement chronique des soins à domicile, la fermeture de lits en CHSLD, la part considérable du salaire des médecins dans le budget de la santé, et la limitation à 3 % de la hausse des transferts fédéraux en santé. Tout le monde se ramène à l'urgence (31 mars, 6 et 22 avril).

- Il n'y a plus de service d'hémodialyse sur la Côte-Nord sauf à Sept-Îles, si bien que les patients doivent faire entre 15 et 20 heures de route par semaine pour se rendre à Saguenay ou à Rimouski (3 mai). Les compressions font que le bel hôpital de La Pocatière offre de moins en moins de services (un groupe de médecins, 9 mai).
- La construction du nouveau Centre hospitalier à Québec va de l'avant. En 2014, un rapport du cabinet du ministre Barrette recommandait lui-même de stopper le projet. Comme l'écrit Louis Germain (2 mai), ce rapport reconnaissait que 70 % des fonds seraient alloués pour de la reconstruction inutile, et que la seule manière d'optimiser le projet serait de réduire «drastiquement» l'offre de services de courte durée dans la région (2 mai).
- Mélanie Sarazin, présidente de la Fédération des femmes du Québec, explique que si une femme se présente avec des problèmes de santé mentale ou d'agression sexuelle dans un CLSC ayant atteint son quota, celui-ci la renverra (4 mars). L'IRIS observe de son côté que le transfert des ressources des CLSC vers les groupes de médecine familiale réduit l'accès aux soins de santé de première ligne et nuit à la prévention au profit du curatif, seul payant pour les médecins propriétaires des GMF (18 mai).
- Les CHSLD manquent de personnel, au point que les patients courent des risques croissants (20 mai).
- Le budget de la SODEC est amputé de 2,5 millions \$ (30 mars). Pas d'argent frais pour les musées (31 mars) ni pour le théâtre (4 avril). Pas de hausse du budget du

Conseil des arts et des lettres du Québec, donc pas de hausse de subventions pour les artistes jusqu'en 2021 (3, 9 et 25 avril). Dans ce dossier, le ministre Fortin était prêt à se contenter de ce que lui laisse son collègue des Finances. Il a fallu une motion présentée par l'opposition officielle pour que les députés libéraux appuient l'idée d'augmenter le budget du CALQ, faisant ainsi pression sur les deux ministres. Mais rien n'est assuré (27 avril).

- Nos aéroports régionaux se détériorent, il faudrait que Québec investisse 50 millions pour la réfection de ces infrastructures essentielles. Voir aussi plus haut (30 avril).

## Inaction, attentisme et immobilisme

*Pas de plan québécois en vue de la légalisation de la marijuana.* Il est vrai que les provinces pourraient tirer des revenus de la légalisation du cannabis, surtout si c'est un monopole public qui s'en charge. Mais le gouvernement Couillard semble y être réfractaire (20 mars). Toujours décidé à l'inaction, le gouvernement Couillard n'a encore rien entrepris pour gérer le dossier du cannabis alors qu'on sait depuis un an et demi que la légalisation s'en vient (14 avril). Tout ce qu'on sait, c'est que la SAQ n'en vendra pas. D'ailleurs, il n'est pas certain que le gouvernement ne laissera pas cette manne aux pharmacies privées (*Journal de Québec*, 4 mai).

*Pas de stratégie gouvernementale en matière d'égalité.* Les femmes l'attendent depuis deux ans. Il en a déjà fallu deux pour la politique contre les violences sexuelles (4 mars).

*Pas de révision des examens théoriques de la Société de l'assurance automobile du Québec.* Promise à l'automne 2016, les immigrants l'attendent toujours (13 mars).

*Pas de mesures concrètes, pourtant déjà bien documentées, pour faciliter l'intégration des immigrants en emploi. À la place, encore une commission, la sixième depuis dix ans, pour en discuter (7 et 15 avril).*

*Pas de politique ni de plan d'action en formation continue ni en formation des adultes, des champs de compétence québécoise exclusive. Les derniers ont expiré en 2007 (19 mars).*

*Pas de leadership dans la transformation en cours du modèle d'exploitation des terres agricoles.* Au Québec, le mode dominant est la ferme familiale. Les terres sont chères, la relève a de grandes difficultés à s'installer. « Québec se dit impuissant » à conduire une vaste réflexion sociale et à prendre des mesures pour régler ce problème important (22 avril). Il laisse aller des expériences qui ont en commun de transformer les propriétaires en fermiers. Rappelons ce qu'est un fermier : c'est quelqu'un qui exploite, avec son propre outillage, une terre qui ne lui appartient pas ou peut lui être retirée. Le modèle Pangea/Caisse de dépôt-Fonds de solidarité contient un risque réel de financiarisation des terres ; le modèle UPA/Fondation de la CSN conduit au fermage de la relève (21 et 29 avril). Pour l'instant, le ministre Laurent Lessard a simplement dit qu'il allait rencontrer la Caisse de dépôt pour se faire expliquer Pangea et voir si cela correspond au « modèle québécois ». Sinon, « on va essayer de voir comment on pourra bloquer la route » (6 mai).

*Pas encore de politique québécoise en bioalimentaire, malgré neuf consultations depuis 2008 (29 avril).*

*Pas d'action déterminée dans l'administration de la justice.* À cause du refus de Québec de recourir à la disposition de dérogation le temps nécessaire pour s'ajuster, plus de 100 causes ont été abandonnées en huit mois en invoquant l'arrêt Jordan



(30 mars). Dans 95 % des procès instruits dans le district judiciaire de Montréal, les avocats de la défense brandissent désormais l'arrêt Jordan pour faire arrêter les procédures (28 avril). Les accusations ont été suspendues contre 36 personnes arrêtées en 2014 dans l'opération Clemenza (bien nommée!) (22 mars). Déjà trois meurtriers, en un seul mois, n'auront pas à subir leur procès (*La Presse*, 19 mai).

*Pas d'ambition dans le transport électrique ni tellement de moyens non plus.* Le gouvernement va investir 4,4 millions \$ sur 5 ans une nouvelle grappe industrielle consacrée aux véhicules électriques et intelligents, mais seulement dans les marchés de niche comme le transport scolaire par exemple. «C'est trop peu et beaucoup trop tard» pour penser à concurrencer les géants d'affaires (11 avril).

### **Pas de défense du français, ni du Code civil, ni de la mémoire de nos luttes...**

*Pas de Bureau de développement de l'industrie langagière.* Il n'existe actuellement aucun organisme sectoriel québécois pour exiger l'application des politiques linguistiques, fait remarquer Louis Fortier, président de l'Association canadienne des juristes-traducteurs. Cet organisme a dû batailler très fort pour que soit maintenue l'obligation faite aux entreprises cotées en Bourse de traduire en français les prospectus d'information au public. Un tel Bureau est demandé depuis cinq ans (11 mars).

*Pas de volonté gouvernementale de franciser les petites entreprises.* Celles qui comptent entre 11 et 49 employés ne seront pas soumises à des exigences de francisation, alors même que l'immigration contribue à éroder la place du français et à renforcer celle de l'anglais dans les milieux de travail (Robert Dutrisac, 24 avril).

*Pas de volonté gouvernementale de faire respecter l'unilinguisme français à Gatineau.* La Cour d'appel du Québec institutionnalise le bilinguisme à la Ville de Gatineau, le gouvernement ne s'en émeut pas. Encore une fois, une interprétation restrictive de la loi 101 prévaut et érode le droit de travailler en français (Robert Dutrisac, 12 mars).

*Pas de diminution des seuils d'immigration* même si à peine 64,5 % des immigrants sélectionnés connaissent un peu de français. La cible de la ministre Weil, fixée à 85 %, sera donc abaissée, car ce qu'elle ne veut pas abaisser, c'est le nombre d'immigrants admis (9 mars). Le dernier budget a déçu les organismes actifs auprès des immigrants, car il ne contient rien pour stimuler l'intégration hormis une légère bonification de l'allocation pour les immigrants inscrits à temps complet dans des cours de francisation (30 mars).

*Pas d'inquiétude du gouvernement* devant la diminution des inscriptions dans les cégeps francophones et leur augmentation dans les cégeps anglophones (29 mars).

*Pas de réforme du code de la famille. Pas de loi sur la neutralité religieuse de l'État et encore moins de loi sur la laïcité de l'État.* L'inaction du premier ministre, son laisser-faire sont ici particulièrement vicieux. La procureure générale du Québec, Stéphanie Vallée, a été contrainte par le premier ministre Couillard de laisser attaquer le Code civil au nom de la liberté de religion. Dans le procès qui oppose un baptiste au gouvernement, elle plaide en appel l'inverse de ce qui avait permis au Québec de gagner en Cour supérieure: elle soutient maintenant que le mariage religieux sans enregistrement civil a quand même une portée juridique (14 avril). Rappelons le litige.

Le Code civil est clair: c'est l'enregistrement civil d'un mariage religieux qui confère à celui-ci ses protections juri-

diques. Ce baptiste a voulu une union religieuse pour avoir des relations sexuelles sans pécher, mais il n'a pas voulu que l'union soit enregistrée et donc devienne un mariage au sens civil pour éviter de contracter des obligations juridiques et financières à l'égard de sa conjointe. La procureure du Québec, Stéphanie Vallée, avait choisi devant la Cour supérieure de maintenir les dispositions du Code civil: l'union religieuse ne compte pour un mariage civil que si elle est enregistrée. Cette position tout à fait logique marque clairement la distinction qui existe depuis des siècles au Québec entre les exigences des Églises et celles de l'État pour reconnaître la même célébration.

Devant le tollé (très mal avisé à mon sens) et le désaveu brutal du premier ministre, la ministre Vallée a dû se rétracter (14 et 15 avril 2016 notamment). On l'a accusée de priver le conjoint le plus vulnérable, presque toujours la femme, de la protection que lui réserve le Code civil et d'ouvrir la porte à la polygamie, aux unions forcées ainsi qu'aux unions dont l'homme, comme ce baptiste, veut le beurre sans avoir à payer pour. Or, ce n'est pas la position de la ministre qui crée tous ces dangers, c'est plutôt le refus par les conjoints, l'un d'entre eux, ou le célébrant religieux, d'enregistrer le mariage. Voilà maintenant que Québec va plaider que l'État n'a plus à exiger quoi que ce soit pour valider automatiquement une union religieuse. C'est la fin de la distinction entre les exigences civiles et les exigences religieuses pour reconnaître la validité du mariage, c'est la soumission totale aux conditions religieuses de validité, et c'est aussi prendre le risque que le Code civil, qui exige l'enregistrement pour que l'union soit reconnue par l'État, soit invalidé au nom de la prééminence de la liberté de religion.

*Pas de drapeau des Patriotes au-dessus de l'édifice du Parlement.*  
Le gouvernement Couillard a refusé de hisser le drapeau le

jour des Patriotes soi-disant parce que leur mouvement aurait été «récupéré» par les indépendantistes depuis la Révolution tranquille. Rappelons que les Patriotes se sont battus essentiellement pour obtenir des institutions politiques plus démocratiques au Bas-Canada, ainsi que, pendant un très bref moment, pour que le Bas-Canada s'émancipe de la puissance coloniale britannique (12 et 19 mai).

### **... Mais action en faveur des amis**

*De nouvelles circonscriptions pour satisfaire la minorité anglo-juive ?* On s'est beaucoup émue que la ministre Rita de Santis n'ait pas convoqué la presse de langue française pour annoncer cette nouvelle. Mais c'est bien plutôt cette nouvelle elle-même qui devrait faire bondir. Insatisfaits de la fusion des circonscriptions très parentes de Mont-Royal et d'Outremont dans la nouvelle carte électorale, la communauté juive a aussitôt menacé de saisir les tribunaux. Du coup, le gouvernement Couillard juge raisonnable d'augmenter le nombre de comtés à l'Assemblée nationale et d'accroître ainsi le poids politique de cette minorité déjà très bien pourvue de circonscriptions (17 mai). Affaire à suivre.

*Uber.* La compagnie multiplie les infractions, 41 % des chauffeurs contrôlés ne sont pas conformes, mais le premier ministre Couillard ne s'en formalise pas et n'entend pas résilier l'entente (29 mars). La valeur des permis de taxi a chuté de moitié depuis l'arrivée d'Uber. Le gouvernement avait promis une formule de dédommagement: six mois plus tard, rien ne se dessine (27 mars). Il faudrait vraiment scruter les liens entre Couillard et Uber.

*Bombardier.* Bombardier bénéficie d'un investissement de 1,3 milliard \$ consenti par l'État québécois, précédé l'an



dernier d'une aide de 2 milliards \$ par la Caisse de dépôt. On peut remettre cette décision en question, mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui. Le sujet: 4000 postes seront abolis sur deux ans au Québec tandis que les dirigeants se versent pour 2016 une rémunération en hausse de 50 % (32,6 millions \$ pour 5 personnes) (30 et 31 mars). Devant le tollé, tout ce à quoi Bombardier consent, c'est à reporter la moitié de l'augmentation. Le premier ministre Couillard est content, il fait bloquer une motion de l'opposition visant à inciter la direction de Bombardier à abandonner carrément ses augmentations pour 2016 (3, 4 et 6 avril).

*Pétrolia.* Avec le beau dédommagement que va lui verser le gouvernement du Québec pour Anticosti, Pétrolia pourra se concentrer sur ses projets Bourque et Haldimand en Gaspésie, financés d'ailleurs pour 12 millions \$ par le gouvernement libéral. Peu importe que la population et de la ville de Gaspé s'y opposent (27 avril). Mieux encore: Pétrolia va bientôt passer sous le contrôle de la pétrolière albertaine Pieiridae Enegy, et le réel contrôle sera exercé depuis l'Alberta (16 mai)!

*EACOM.* Pour satisfaire cette compagnie forestière et des minières, le ministre Luc Blanchette débarrasse le territoire de l'Abitibi d'une des dernières populations de cerfs forestiers. Ils s'en vont au zoo de Saint-Félicien, qui s'en réjouit; le zoo est situé dans la circonscription du premier ministre Couillard. Aucun avis d'expertise n'a pu être produit par le gouvernement. Les écologistes se désolent de ce déplacement qui sauve temporairement des individus, mais ne protège en rien l'espèce en voie de disparition ni son habitat (21, 26 avril, 5, 8 et 11 mai).



## **Conflits d'intérêts, fraudes, corruption, et autres manquements à l'éthique élémentaire**

*Immunité libérale?* Brian Myles, le directeur du *Devoir*, pense qu'elle existe pour le volet 2 de l'enquête Diligence, qui remonte à 2009. Par crainte d'être sanctionnés, les enquêteurs ont préféré interrompre leur investigation sur les relations entre l'ancien premier ministre Jean Charest et de possibles éléments du crime organisé dans le secteur de la construction. Les faits n'ont pas été prouvés, mais Myles juge qu'il y a eu « beaucoup de coïncidences autour d'une seule et même enquête » (20 mars).

*Marc-Yvan Côté et Philippe Couillard.* Pour Michel David, il ne fait « aucun doute » que le premier s'est engagé dans le financement de la campagne à la chefferie du second en 2013, et « qu'il serait étonnant que M. Couillard n'en ait jamais entendu parler » (2 avril). En éditorial, Brian Myles a demandé une commission parlementaire sur le sujet (1<sup>er</sup> avril). Mais il n'y en aura pas. Côté a été accusé de fraude et d'abus de confiance pour avoir été jusqu'à ces dernières années l'un des principaux responsables du financement illégal du PLQ. Il a admis en 2005 son implication dans le financement illégal du Parti libéral fédéral.

*Marc Bibeau et le gouvernement Couillard.* Le chef de cabinet de Philippe Couillard, Jean-Louis Dufresne, a eu des liens d'affaires avec Marc Bibeau, ex-grand argentier du Parti libéral du Québec, visé par une enquête de l'Unité permanente anticorruption (27 avril).

*Marc Bibeau et le premier ministre Jean Charest.* Après l'avoir durablement et fermement refusé, Philippe Couillard a finalement dû se résigner à demander à la Vérificatrice générale d'examiner les contrats conclus entre l'État québécois et

Marc Bibeau (21 et 28 avril). L'enquête sur les liens entre l'ancien premier ministre et l'ancien architecte du financement illégal du PLQ aboutira un jour, dit l'UPAC (5 mai). On a su récemment que celle-ci a été empêchée par le PLQ d'accéder à 65 documents de preuve lors de la perquisition de juin 2014 (10 mai).

*Mafia italienne, promoteurs immobiliers et deux députés libéraux.* Le chef de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francœur, dénonce: des procureurs de la Directrice des poursuites criminelles et pénales auraient été empêchés depuis cinq ans d'accuser ces deux élus, dont l'un siégerait encore, d'avoir procédé à des «modifications législatives en retour de contributions» de promoteurs immobiliers liés à la mafia. La DCPC, Annick Murphy, nie avoir le dossier en main, mais elle a dû reconnaître qu'elle n'avait pas tout fait pour le trouver (2 et 4 mai). On s'aperçoit de mieux en mieux que l'ex-directrice du financement du PLQ, Violette Trépanier, est loin d'avoir tout dit devant la commission Charbonneau. Combien d'élections encore avant que lumière soit faite sur le financement illégal du PLQ et que les fraudeurs soient accusés et condamnés?

*L'enquête sur le blocage sur l'autoroute 13.* Le premier ministre Couillard a donné la responsabilité de l'enquête «externe» à un ancien sous-ministre au ministère du Transport sous les libéraux dans les années 1990, un homme qui a aussi défendu l'inaction du MTQ contre la collusion devant la commission Charbonneau (17 mars).

*Abandon des poursuites contre quatre accusés dans l'affaire de fraude et corruption à Laval sous le maire libéral Gilles Vaillancourt.* L'arrêt Jordan est invoqué par la DCPC (4 avril).

## **Parenthèse sur la Caisse de dépôt et de placements**

Il faudrait vraiment une enquête. La Caisse prend des décisions qui engagent des sommes considérables, et elle le fait parfois à l'encontre des consensus québécois clairs. Notre bas de laine sert de moins en moins à soutenir notre économie; parfois, il se retourne contre nous. Rien que pour la période couverte ici, quelques dossiers, outre Pangea, attirent notre attention :

- La rémunération au rendement. Bien qu'elle demeure inférieure à celle d'autres gestionnaires de caisses de retraite au Canada, celle des hauts dirigeants de la CDP contient une forte part incitative, qui peut les décourager d'investir dans les régions et dans les secteurs de l'économie québécoise qu'il faudrait revitaliser, mais qui ne donneront pas de rendement à court terme (26 avril).
- La Caisse refuse de s'engager à ne plus investir dans les entreprises qui ont recours aux paradis fiscaux. Michel Sabia veut des rendements avant tout, il l'a dit devant la Commission des finances publiques (3 mai).
- La Caisse investit de plus en plus dans les marchés émergents et les infrastructures, qui génèrent des revenus stables, mais ne contribuent pas à l'essor économique des régions. En effet, l'épargne des régions est siphonnée vers les projets dans les grands centres (7 avril). Certes, la Caisse va créer un fonds de 125 millions \$, incluant ses billes dans Pangea, pour soutenir le secteur agroalimentaire québécois (25 avril). Mais elle investit sans commune mesure dans des entreprises à l'étranger (exemple: pour l'achat de parts importantes dans USI Holdings, une compagnie d'assurances américaine évaluée à 4,3 milliards \$) (19 mars)

- Selon le mouvement Sortons la Caisse du carbone, entre 2014 et 2016 sa participation dans Enbridge est passée de 286 à 931 millions \$; dans TransCanada, de 218 à 1 028 millions \$. La Caisse a perdu des centaines de millions \$ dans le charbon sans compter 7,2 milliards \$ entre 2012 et 2015 dans les énergies fossiles (8 mai).
- La Caisse veut investir dans le Réseau électrique métropolitain (REM). Les 6 milliards \$ ont été récoltés dans toutes les régions du Québec, mais le projet profitera avant tout au *West Island*. Il est contesté devant la Cour supérieure par une coalition d'organismes et de citoyens. La requête souligne qu'«il s'agit d'un projet purement privé lourdement subventionné par les fonds publics», qui comporte de grands risques financiers (15 et 24 mars). Le gouvernement reste sourd aux inquiétudes légitimes des Québécois. Il a même déposé un projet de loi pour empêcher les «futurs expropriés» de contester leur expropriation. Il faut aller vite disent les libéraux (12 mai). □

Forum Gaspésie 2017

## Sortir des approches défensives\*\*

Je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de partager avec vous quelques-unes des perspectives qui s'imposent à tous ceux et celles qui ont à cœur le sort de la Gaspésie. Et, croyez-moi, ce ne sont pas seulement des Gaspésiens et des Gaspésiennes, loin de là : je ne conçois pas l'avenir du Québec sans une Gaspésie prospère.

À cet égard, disons-le d'entrée de jeu : s'il reste beaucoup à faire, la région peut compter sur un très fort potentiel. Et je pèse mes mots. Les travaux que nous avons menés dans la région avec mes collaborateurs de l'Institut de recherche en économie contemporaine, les échanges que nous avons eus avec des passionnés, des entrepreneurs en tous genres, justifient cette conviction. Les difficultés ne doivent pas faire écran aux nombreux possibles qui restent ouverts. Des possibles qui peuvent se réaliser si l'on est en mesure de réunir les conditions de succès qui en feront non seulement des réalisations, mais aussi des sources d'inspiration. Il faut le redire, rien n'est plus utile à la construction du pays qu'une culture du succès.

---

\* Directeur de l'Institut de recherches en économie contemporaine (IREC).

\*\* Conférence d'ouverture du Forum Gaspésie 2017 prononcée à Bonaventure le 18 mai 2017.



J'utilise le mot construction à dessein. Car tout est encore à bâtir. La Gaspésie, comme d'autres régions, reste une œuvre ouverte. Une œuvre inachevée que les rêves, les efforts et les espérances de ceux et celles qui l'ont portée jusqu'ici nous font le devoir de continuer, d'enrichir. Il faut d'abord partager une vision pour agir avec efficacité et construire sur du solide. Et cela passe par le débat, par la confrontation des points de vue, par la recherche des voies communes dans un effort sincère pour concilier et faire converger les intérêts particuliers dans une démarche d'élaboration de ce que doit être l'intérêt général. C'est pourquoi j'ai accepté avec joie d'être ici ce matin.

Je salue l'initiative des organisateurs de ce Forum. Les turbulences provoquées par les choix gouvernementaux de réduire les instances de développement local et régional, au moment où ceux-là qui s'étaient réjouis de voir abolir ou affaiblir ces mêmes instances commencent à prendre la mesure des conséquences néfastes de ces décisions, il est pertinent et utile de prendre un peu de recul et de se demander comment aborder la suite des choses. Au fond, l'abolition des Centres locaux de développement et de la Conférence régionale des élus, la réduction des budgets et la réforme des programmes de soutien auront marqué la fin d'un cycle.

Les outils qui avaient été patiemment construits au cours des années 80 et 90 dans des luttes et mobilisations portées par le mouvement syndical et les groupes communautaires, par certains élus et des militants de plusieurs causes, ces outils ont été jetés aux poubelles de l'Histoire. Il ne s'agit pas de faire de la nostalgie: ils n'étaient pas parfaits, loin de là, mais ils avaient le mérite d'exister. Aujourd'hui, le défi se pose de recommencer. Il faut construire une nouvelle génération d'instruments de dialogue social, de

concertation, mais surtout de développement. Il faut le faire en pensant qu'il faudra les construire solides et durables. Ce ne sera pas une mince tâche.

Car s'il faut déplorer la réduction des moyens et la disparition de certains outils, il faut avoir la lucidité de reconnaître que les modèles qui les inspiraient ont montré leurs limites. On pourrait penser que c'est ce constat qui a amené le gouvernement Couillard à faire ces choix, mais ce serait une grave erreur de perspective. Les choix gouvernementaux ne relèvent pas d'un retour critique sur les imperfections et les insuffisances de la concertation : ils s'appuient au contraire sur la conviction idéologique qu'ils étaient des entraves au fonctionnement du marché et des obstacles à l'initiative individuelle. Le modèle de référence c'est celui du moins d'État et du primat de l'entreprise privée dans la définition des objectifs de développement. On voit immédiatement en quoi les promoteurs de ce modèle n'ont rien appris de l'histoire.

Le modèle à bâtir, ce n'est pas celui-là. Il faut bien réaliser que les efforts qui avaient marqué le développement des outils de concertation n'avaient pas donné les fruits escomptés. Ils n'avaient pas empêché un certain rétrécissement des perspectives, ils n'étaient pas non plus sans susciter des attitudes assez campées dans des approches défensives à l'égard du développement. Malgré les efforts déployés – et ils ont été considérables, il faut le reconnaître –, ils n'ont rien endigué. Ils n'ont pas stoppé l'érosion des bases sociodémographiques. Ils ne sont pas parvenus à élargir suffisamment et suffisamment rapidement les bases entrepreneuriales nécessaires à la diversification économique et à la consolidation des structures économiques locales et régionales. Ils ont manqué de moyens pour l'accompagnement des initiatives émergentes.

Il ne s'agit donc pas aujourd'hui et pour le proche avenir de réfléchir aux meilleurs moyens de revenir à ce qui a existé. Il ne s'agit pas non plus de se complaire à ressasser les problèmes. Ils sont connus. Ce qu'il y a à faire, c'est un effort d'audace et d'imagination. Si le mot n'était pas tant galvaudé, c'est d'innovation dans tous les domaines qu'il faudrait parler. On ne va pas se laisser distraire dans les débats de rhétorique. Il faut les meilleurs moyens pour traduire les bonnes idées en projets, pour donner une forme concrète aux aspirations. Pour commencer dès aujourd'hui à fabriquer l'avenir.

Votre présence ici témoigne bien que vous l'abordez avec confiance, cet avenir. Je sais bien que l'inquiétude monte en plusieurs milieux. Je fais le pari avec vous qu'elle peut être un puissant stimulant. Il ne s'agit pas de porter des lunettes roses, mais bien de se retrousser les manches. Pour avoir une idée de l'avenir, il faut avoir de l'avenir dans les idées.

On ne fera pas de mystère. L'avenir, c'est d'abord l'éducation. C'est la base, la condition essentielle du développement de toute collectivité. Le discours du tout à l'économie ne doit pas faire écran. On ne construit rien sur l'ignorance. Il faut donc se le dire franchement: c'est d'abord par le rehaussement des taux de persévérance scolaire, par l'amélioration des profils de compétence, par le rehaussement des niveaux de scolarisation que passe le développement. À cet égard, il faut reconnaître que la Gaspésie traîne de la patte. Il y a une tâche urgente à entreprendre. Certes, cette tâche ne peut pas être de la seule responsabilité des acteurs régionaux: elle va requérir des actions et des moyens musclés de la part du gouvernement du Québec.

Mais il ne sert à rien de se cacher derrière le fétichisme des moyens: c'est d'abord le milieu, le milieu immédiat

qui définit les conditions d'efficacité des moyens. Il fait la différence lorsqu'il accorde à la valorisation de l'école, des compétences et de la connaissance une valeur centrale dans la vie publique. En ce sens, c'est bien la culture, le dynamisme culturel qui est au fondement du développement porteur d'une prospérité authentique. La Gaspésie se portera mieux si la connaissance de ses luttes, de ses réalisations imprègne davantage sa vie sociale, si cette connaissance est proposée comme une inspiration à sa jeunesse. Le succès de l'école dépend en bonne partie du climat culturel dans lequel elle baigne.

Les bibliothèques, les institutions d'enseignement, les centres de recherche, les centres d'art, les associations de promotion et d'animation de la vie artistique, de la vulgarisation scientifique, tout cela forme une véritable infrastructure de développement. Mais ces équipements ne sont rien sans les pratiques qu'ils nourrissent chez ceux et celles qui les font vivre. C'est la profondeur de leur engagement, l'intensité qu'ils mettent à partager leurs passions qui créent le substrat sur lequel se bâtissent et la confiance, et la capacité de voir le monde autrement que celui que nous impose le présent. C'est donc moins une affaire de moyen que d'initiative et d'attention à ce qui donne l'envie du dépassement. Une Gaspésie plus studieuse, plus curieuse, mieux amoureuse de sa jeunesse aura de l'avenir dans les idées.

C'est un travail de longue haleine, j'en conviens. Mais il est essentiel pour donner un sens au court terme. Une autre vision du développement suppose de revenir aux fondamentaux de ce qui fait des communautés fortes : la population, les ressources, le territoire et les moyens de les mettre en phase avec les aspirations. Cela suppose également de recadrer les outils et les usages qu'on en fait.



Ainsi, s'il s'agit de se concerter, il importe de bien savoir pourquoi il faut le faire. La solidarité ne tourne pas à vide. L'avenir passe par la jeunesse et l'éducation. Mais il passe aussi par le goût de s'établir, de s'enraciner quelque part et d'y laisser son empreinte. Voilà déjà plusieurs années que les discours et certaines initiatives mobilisent pour freiner l'exode, pour retenir les jeunes. Les statistiques démographiques sont malheureusement cruelles. Le renversement des perspectives qu'il faut opérer, l'abandon des approches défensives obligent à lire autrement ses atouts, à revoir les manières de les jouer.

La Gaspésie a tout le potentiel non pas seulement, non pas surtout pour retenir son monde, mais bien pour devenir un centre d'attraction, un lieu d'accueil convoité. Ce n'est pas de la rhétorique, ce n'est pas un vœu pieux. Cela peut être une véritable avenue de développement à la condition d'être abordé comme projet de repeuplement. Formulée ainsi, c'est une proposition qui heurtera, je le sais. Il y a un tel fatalisme dans les discours dominants à l'égard de la vie hors des grands centres et du monde rural qu'il est facile de s'y réfugier. Mais pour peu que l'on regarde les choses avec ouverture et imagination, il saute aux yeux qu'avec autant de terres disponibles, avec autant de ressources forestières, avec des noyaux institutionnels créatifs, avec des collectivités entreprenantes et des porteurs de projets ingénieux, la Gaspésie n'a aucune raison de renoncer à relancer son peuplement.

Bien au contraire. On peut voir dans la déprise agricole des dernières décennies autre chose que le malheur qu'elle aura été. Toutes ces terres en friches peuvent constituer un atout et un attrait immense pour le développement d'une autre agriculture. Tous ces lots forestiers, la forêt disponible peuvent être vus comme des matériaux pour



jeter les bases d'une autre foresterie. Certes, c'est là faire preuve d'un volontarisme qui pourra paraître très exigeant, voire utopique. Mais qui peut prétendre que les voies des modèles éprouvés ont donné des fruits abondants? Que les forces du marché laissées à elles-mêmes ont bien servi la prospérité de la région? Que les approches productivistes ont permis la préservation des ressources et la pérennité des communautés? Qui peut honnêtement soutenir que l'industrie des pêches a connu des évolutions favorables aux villages côtiers? Nous devons apprendre de l'histoire récente.

La Gaspésie peut être le territoire d'un autre développement, en phase avec les défis du 21<sup>e</sup> siècle. Dans un rapport récent que l'IRÉC vient de publier, nous avons défini de grandes voies alternatives qui permettraient de s'y engager dans les secteurs agricole et forestier. Concevoir et implanter de nouveaux outils de développement pour consolider les entreprises actuelles et en créer de nouvelles. Utiliser les productions émergentes dans le domaine végétal (asclépiade, lin, panic érigé, etc.) pour relancer l'agriculture et favoriser la création de centaines de nouvelles fermes. Inscrire ces productions dans la filière des biomatériaux (production de panneaux, d'isolants, etc) en complément de leur potentiel alimentaire. Miser sur l'esprit d'innovation des agriculteurs et maraîchers pour offrir des produits distinctifs. S'engager à fond de train dans le développement de la production acéricole. En faire un exemple d'économie circulaire en favorisant la reconversion énergétique des érablières qui pourraient devenir le premier secteur agroindustriel à s'affranchir du mazout et des énergies fossiles. Tirer parti de la crise du bois d'œuvre et des surplus de résidus forestiers pour jeter les bases d'une industrie de la biomasse et donner de l'envergure aux intéressantes initiatives existantes, dans la Matapédia et ailleurs. La liste pourrait être beaucoup plus longue.

Et tout cela sans nommer l'éléphant qui trône au milieu de cette salle. Port Daniel-Gascons accueille le projet industriel qui deviendra le plus gros producteur de gaz à effet de serre de tout le Québec. Il est là pour rester. C'est inutile de gaspiller talents et énergies à se lamenter. Il faut transformer ce passif environnemental en avantage stratégique. Les élus locaux ont entrepris le travail en mettant sur pied un comité de diversification économique. Il faudra qu'ils puissent compter sur un soutien large pour réunir les moyens de tirer tout le potentiel de la situation. Port Daniel-Gascons pourrait être vu et devrait devenir un laboratoire industriel de pointe en matière de captation et de valorisation du carbone. En renversant les perspectives, il est possible de transformer ce rejet polluant en gisement pour des industries de la dépollution, de prendre appui sur lui pour établir une véritable filière industrielle, une grappe d'industries tournées sur les technologies propres et la chimie verte.

Les technologies en développement dans le domaine de la captation du carbone permettraient de faire des boucles économiques et énergétiques porteuses avec les deux autres grands secteurs industriels de la Gaspésie : les domaines halieutique et éolien. Les diverses combinaisons technologiques utilisant le carbone comme intrant permettent le développement des industries halieutiques, en particulier dans le domaine de la production d'algues aux fins énergétiques, alimentaires ou pharmaceutiques. Cette production peut elle-même être mise en boucle avec le développement éolien en offrant un débouché à l'électricité produite localement plutôt qu'en soumettant son développement à un hypothétique marché d'exportation.

Personne ne soutient que ce serait facile. Mais les compétences existent dans plusieurs de ces domaines.

Des projets audacieux pourraient en attirer d'autres. Ils pourraient également soutenir et accélérer le développement des institutions de recherche existantes et, qui sait?, en favoriser la création de nouvelles. Il ne suffira pas, évidemment, d'en avoir la volonté, il faudra en avoir les moyens. Il faudra très certainement les obtenir de l'État. Des investissements publics vont être nécessaires. Il faudra développer des argumentaires économiques solides et se mobiliser pour les exiger.

Mais il faudra aussi se tourner vers d'autres sources de financement, celles où s'accumule l'épargne de centaines de milliers de Québécoises et de Québécois. Le président du Mouvement Desjardins a pris l'engagement d'accroître les investissements dans le développement régional et promis d'y consacrer la somme de cent millions de dollars. Il est resté vague sur le calendrier et les modalités. Il faut l'interpeller. Il n'y a aucune raison pour que les possibles que je viens d'évoquer ne fassent pas l'objet de ces investissements. Un fonds de dix millions de dollars pour soutenir un incubateur d'entreprises et l'accompagnement de nouveaux agriculteurs donnerait une impulsion décisive à l'agriculture gaspésienne. Un engagement ferme de Desjardins à soutenir un projet de faire de Port-Daniel/Gascons un laboratoire de développement d'industries de pointe donnerait à la collectivité et à toute la région les moyens d'élargir et diversifier sa base industrielle. Investissement Québec, les Fonds de travailleurs, la Caisse de dépôt pourraient et devraient prendre part à ces initiatives. Il faut les inviter à sortir des sentiers battus et à prendre des initiatives pour susciter l'émergence de projets.

Les problèmes de développement de la région ne sont pas des problèmes de capitaux. Les moyens financiers sont là. Les solutions requises supposent qu'on connecte les

réservoirs de capitaux sur le milieu, ce qui est loin d'être le cas actuellement. C'est pourtant là que la mobilisation de la société civile pourrait faire la différence. Une attention plus exigeante à l'endroit des investissements locaux et régionaux des caisses de retraite pourrait faire une énorme différence. À combien se chiffrent les placements des caisses de retraite des commissions scolaires, du cegep, de l'UQAR dans la région? Je vous le donne en mille: à pratiquement rien. L'épargne des Gaspésiens sort de la région, elle ne sert pas son développement. On pourrait en dire autant des investissements des compagnies d'assurances auxquelles les organisations, municipalités et particuliers versent littéralement des milliards chaque année.

Il n'y a pas de problème d'argent. C'est une question de canalisation de l'argent: si dans les appels d'offre publics les donneurs d'ordre prenaient le soin de placer des exigences d'investissement local, le visage de bien des localités changerait. C'est possible de le faire tout en respectant les contraintes de gestion des risques des portefeuilles, ou encore des traités de libre-échange. Il faut d'abord le vouloir et ensuite déployer l'imagination et les compétences pour le faire. On pourrait passer des heures à examiner tout le potentiel des circuits courts d'achat local que pourraient déployer les écoles, les CPE, les hôpitaux, les centres d'hébergement. Ce n'est pas vrai que les institutions sont condamnées à rester dans les griffes des multinationales de l'alimentation, des grandes chaînes et des cartels. La société civile pourrait faire toute une différence si dans tous les replis de la vie quotidienne elle faisait preuve de vigilance et d'intérêt pour la construction et le contrôle de son économie. Les solutions peuvent emprunter tout aussi bien les voies de l'économie sociale que de la concertation avec les industries privées. Tout est affaire de détermination et de rigueur dans la conduite des affaires.



La prospérité est l'affaire de tous. Ce n'est pas seulement l'affaire des gens d'affaires et de ceux qu'on appelle communément les décideurs. La densification du tissu économique, l'élargissement des possibilités de travailler et s'établir dans des collectivités vivantes peuvent et doivent bénéficier des apports de tous. «Chacun fait selon sa façon» comme dit la chanson de Gilles Vigneault.

Les espaces d'initiative sont immenses, et le potentiel l'est tout autant. Je veux bien reconnaître que les marges de manœuvres sont souvent très étroites. Mais c'est justement par la concertation qu'on pourra créer les moyens de les élargir. Le développement de la Gaspésie sera d'autant plus stimulant que la région aura le goût et prendra les moyens de se définir comme une société de projets. Une société capable de prendre des risques, y compris celui de se tromper, parce qu'elle aura réalisé que la culture du succès passe par l'expérimentation et le retour sur ses échecs comme sur ses réalisations. Sur cette base, et sur cette base seulement, la région pourra nouer des alliances stratégiques avec des intervenants du développement au Québec pour se donner les moyens de réussir et concrétiser cette culture du succès.

J'espère vous en avoir donné l'appétit. La preuve est faite que le dépassement est possible. J'ai, quant à moi, la certitude que la Gaspésie en est capable. □



# MARTINE OUELLET

DÉPUTÉE DE VACHON



[martineouellet.quebec](http://martineouellet.quebec)



## Xavier Barsalou-Duval

Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères



1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202  
Varennes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442

Courriel : [xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca](mailto:xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca)



## Gabriel Ste-Marie

Député fédéral de Joliette

*Circonscription*

436, rue St-Viateur  
Joliette (Québec) J6E 3B2

Tél. : 450 752-1940

Télec. : 450 752-1719

Sans frais : 1 800 265-1940

[Gabriel.Ste-Marie@parl.gc.ca](mailto:Gabriel.Ste-Marie@parl.gc.ca)

**Gabriel Ste-Marie**

Député fédéral de Joliette



# MICHEL BOUDRIAS

## Député de Terrebonne

Porte-parole en matière d'Anciens combattants, de Défense nationale, de Sécurité publique et de Sécurité nationale

730, Rue St-Louis, Terrebonne J6W 1J6

[michel.boudrias@parl.gc.ca](mailto:michel.boudrias@parl.gc.ca)

[www.michelboudrias.quebec](http://www.michelboudrias.quebec)

450-964-9417



# Dossier

**Actes du colloque  
commémoratif sur les  
retombées de la visite  
du général de Gaulle au  
Québec en juillet 1967  
organisé par la Société  
du patrimoine politique  
du Québec (SOPPOQ).**

Intitulé « Vive le Québec libre ! »,  
le colloque s'est tenu les  
26 et 27 mai 2017 à la  
Maison Ludger-Duvernay  
à Montréal.

## Dossier

### «Vive le Québec libre !» Colloque commémoratif

**De la grandeur française en  
Amérique** 86  
- Me Maxime Laporte

**De Gaulle en notre temps** 90  
- Guy Bouthillier

**Le Québec dans la politique  
internationale du général de  
Gaulle** 101  
- Jean-Paul Bled

**La vision gaullienne de la  
nation exprimée lors de sa  
visite au Québec** 109  
- Denis Monière

**De Gaulle, Pearson :  
l'impossible dialogue** 120  
- Éric Bédard

**De Gaulle se souvient de la  
dette de Louis XV** 133  
- Gaël Nofri

**Le voyage du général  
de Gaulle et l'accélération de  
la coopération** 155  
- Samy Mesli

**France-Québec : la langue, un  
signe de souveraineté** 169  
- Philippe de Saint Robert

## **De la grandeur française en Amérique**

Il nous avait compris, le vieux général.

Mieux que nous-mêmes, lui savait, voyait, entendait qu'il y avait ici de la grandeur à fabriquer. Refoulée par deux siècles d'anglitude, cette grandeur toute française qui, ayant épousé ce vaste continent, habite au creux de notre âme, cette grandeur était enfin appelée à éclore.

Il fallait tirer ce peuple des limbes de l'Histoire, en invitant par la même occasion ses habitants à déguédiner. Il fallait régler notre sort et rendre à la Francophonie ce qui lui appartient.

C'est bien ce que de Gaulle voulut faire, un certain mois de juillet 1967, lui qui sans détour, nous reconnut une faculté de liberté et d'envergure et plus encore; une stature digne d'un authentique statut de Nation et d'État.

La plupart adorèrent.

Après Jean le Baptiste, l'homme ferait presque figure de nouveau saint patron pour les Français du Canada, eux dont

---

\* 80<sup>e</sup> Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

les patrons ordinaires, à l'usine et sur les chantiers, n'avaient jamais été que des boss parlant tout autrement... Jamais n'avions-nous vu un sauveur de si proche, véritable miracle en chair et en os, saluant triomphalement la foule depuis sa Lincoln décapotable, tel un Pape dans sa Papemobile.

D'autres abhorrent.

On cria à l'immixtion dans nos affaires de la part d'un chef d'État étranger – pourtant pas si étranger que ça. C'était là oublier que nos affaires n'ont jamais été nos affaires. Et les « vraies affaires » encore moins.

Comme disait René Lévesque, il s'agit d'un peuple qui, pendant longtemps, s'est contenté, pour ainsi dire, de se faire oublier pour survivre. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, les Canadiens, devenus Canadiens français puis Québécois seront demeurés sans discontinuer les simples sujets de puissances tierces, fussent-elles française, anglaise, vaticane, canadienne, américaine... Qu'un monarque venu de la vieille mère patrie invite à ce que notre propre voix se fasse verbe en ce pays, voilà qui n'est pas banal.

Après trois siècles et demi d'une odyssée prodigieuse à destination de notre terre promise à nous, nous allions enfin arriver à ce qui commence. Pour la première fois de notre histoire, à travers le regard de cette France haute de six pieds quatre pouces, nous nous sentions exister proprement. Il ne nous resterait qu'à faire bon usage de notre personnalité retrouvée...

Décidément, de Gaulle entretenait une certaine idée du Québec. Il avait constaté le caractère artificiel, illégitime et non historique du régime d'Ottawa. Visionnaire, il avait forcément prévu que sur ce sous-continent appelé Canada, des pays naturels, le Québec au premier chef, verraient le jour

et s'imposeraient de plus en plus sur l'échiquier politique, économique, international, face à un État central canadien plutôt fragile tout compte fait.

Par ailleurs, le général avait évidemment bien saisi la nécessité de renforcer la Francophonie internationale vis-à-vis de la montée en force et en influence du bloc anglo-saxon, auquel il sera toujours de notre devoir de faire contrepoids, ne serait-ce que dans l'intérêt des plus petites puissances et des cultures en proie à cette hégémonie néocoloniale.

Avant de mourir, de Gaulle a donc voulu accélérer le pas de l'Histoire, en s'assurant que ce qui devait être dit soit dit et ce qui devait être fait soit fait. Au-delà des logiques de la géographie politique, les peuples ont le pouvoir de se réinventer pour le mieux. C'est ainsi que le président et père de la Ve République transforma littéralement le Chemin du Roy en Chemin de la Libération, notre Libération, réparant partiellement au passage les conséquences malheureuses des quelques négligences de Louis XV à l'endroit de la Nouvelle-France.

Quel gâchis que nous n'ayons pas encore emprunté cette voie libératrice qu'il nous a si brillamment ouverte du haut du balcon de l'Hôtel de Ville. Combien d'années, combien de générations perdrons-nous encore à boudier notre salut ?

À constater l'état de sclérose qui affecte notre vie sociale et politique, ce n'est pas demain la veille, hélas, que les paroles providentielles du général se traduiront en actes.

En 2017, 50 ans après sa venue au Québec, le «Vive le Québec libre!» de Charles de Gaulle est toujours source de malaises chez les plus domestiqués d'entre nous... À tel point qu'on peine à obtenir l'assentiment des autorités



montréalaises afin d'accéder au fameux balcon d'où nous souhaiterions lui rendre un hommage décent, le temps d'une courte cérémonie le 24 juillet au soir... C'est bien la preuve que le combat du général reste encore à parachever et se révèle plus que jamais d'actualité.

C'est pourquoi la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, fondée en 1834, foyer du combat patriotique québécois, persistera sans relâche à honorer la mémoire de ce grand parmi les grands. Don de l'éditeur Michel Brûlé, le buste qui s'impose fièrement devant la Maison Ludger-Duvernay, située au 82, rue Sherbrooke Ouest en notre belle métropole française des Amériques, en est certes un témoignage éloquent. Aussi, sous l'impulsion de son ancien Président général, le professeur Guy Bouthillier, la Société a souligné, depuis 1977, chaque grand anniversaire de cet événement historique. Nous remercions encore une fois monsieur Bouthillier pour sa contribution extraordinaire au succès de ces commémorations, lui qui est également l'auteur de l'exposition qui a présentement cours ici même.

Surtout, chacune de nos actions eu égard à l'avancement des intérêts de notre peuple et à la défense de ses droits et de son statut s'avère imprégnée de la vision porteuse de De Gaulle. Face aux attaques incessantes de nos adversaires à l'endroit du Québec français, et à la servilité de ceux qui se complaisent dans la médiocrité, nous resterons debout et combattifs afin que vive en nous ce Québec libre auquel nous aspirons si ardemment, et qu'il se réalise.

Vive le Québec libre ! Vive la République ! Et vive la France ! □

Guy Bouthillier\*

## De Gaulle en notre temps

*Mon seul souci en venant chez vous était de vous rendre service... ce sera à vous, au peuple du Québec, de dire si j'y ai réussi, car la suite vous appartient.*

Charles de Gaulle, 25 juillet 1967<sup>1</sup>

De Gaulle n'est pas arrivé dans notre histoire comme un cheveu dans la soupe, un beau soir d'été en juillet 1967. Et, pourtant, à écouter les commentaires des uns et les réminiscences des autres, c'est bien ce que pense le grand nombre. Et c'est pour briser cette impression que j'ai pensé faire avec vous aujourd'hui une petite excursion dans notre temps, que je ferai en deux étapes, une première en remontant autour de 1960, une deuxième plus haut encore, vers 1940.

### Autour de 1960

C'est au cours de quatre automnes successifs, de 1958 à 1961, que les circonstances favorables commencent à s'additionner et les étoiles à s'aligner: l'automne 1958, quand de Gaulle

---

\* Professeur honoraire à l'Université de Montréal et ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste

---

1 Propos tenus par le général à Jean-Marc Léger après le dîner offert par le gouvernement français au pavillon de la France, le 25 juillet 1967. Cité par l'auteur, in *Le temps dissipé*, p. 340-341.

fonde sa nouvelle République; l'automne 1959, quand de Gaulle annonce, le 16 septembre, que la politique de la France à l'égard de l'Algérie sera dorénavant fondée sur le principe du droit des peuples à l'autodétermination; l'automne 1960, quand, dans la foulée d'un changement politique au Québec, Georges-Émile Lapalme, cherchant de nouveaux horizons, regarde du côté de Paris où on le mettra en contact avec André Malraux, et que de ces conversations sortiront rapidement l'idée d'installer une présence du Québec à Paris, idée qui se concrétisera au cours du quatrième de ces automnes successifs, plus précisément le 5 octobre 1961.

### Deux indices

En même temps que se déroulent ces événements importants, et à un niveau modeste discret, moins sensationnel, on voit apparaître au Québec, très tôt, fin des années 1950, des indices qui montrent que, déjà, de Gaulle ne laisse pas indifférent. Je vous en propose ici deux.

### La toponymie

Un premier indice, tiré de notre toponymie, et plus précisément des noms que l'on donne aux nouvelles villes qui se créent alors autour de Montréal notamment (Ville d'Anjou en 1956, Candiac et Fontainebleau en 1957). Vers la fin des années 1950, de grands promoteurs immobiliers achèvent d'acheter et de regrouper des terres agricoles au nord de Montréal et de l'île Jésus. Ils en amasseront suffisamment pour prétendre en faire la base d'une nouvelle municipalité. Ils s'adressent donc à l'Assemblée législative, plus précisément à son Comité des bills privés. Comme ces promoteurs viennent de Montréal et que ces terres se trouvent dans le voisinage de Rosemère, le projet de loi de création sera introduit sous le nom de Montrose. Et c'est sous ce nom

que ce projet cheminait tout bonnement jusqu'au jour où Maurice Duplessis lui-même prit l'affaire en main et décida que la future municipalité porterait le nom de Ville de Lorraine, en souvenir justement, nous dit un auteur<sup>2</sup>, de la Croix de Lorraine. Et pour être bien sûrs que tout le monde comprenait, les responsables tracèrent sur le plan de leur futur royaume un grand axe auquel ils donnèrent le nom de boulevard de Gaulle, et c'est sur cet axe qu'ils installeront leur futur hôtel de ville (au numéro 33). C'est un premier indice que de Gaulle est déjà présent dans l'esprit de nos dirigeants.

### Le vocabulaire politique

Un deuxième indice, tiré celui-là de notre vocabulaire politique. En effet, on voit apparaître chez certains de nos hommes politiques, lesquels cherchent à se l'approprier (ou à tout le moins à l'apprivoiser) un mot nouveau, proprement gaullien, celui de grandeur. Entre autres, deux de nos hommes politiques qui seront au cours des années 1960 des acteurs agissants, des figures marquantes, et aussi, on le verra, des interlocuteurs directs du général de Gaulle :

En 1959 – j'allais dire « dès 1959 » –, le chef du parti libéral du Québec, dans sa montée vers le haut, publie un livre programmatique, Jean Lesage s'engage, et donne à son chapitre de conclusion le titre suivant : « Vers une politique de grandeur nationale<sup>3</sup>. »

En 1959, toujours, un ancien maire de Montréal, qui va bientôt le redevenir, et pour longtemps, lance un livre programmatique, Jean Drapeau vous parle, dans lequel lui aussi nous parle de grandeur :

2 Fournier, Pierre, *Au cœur des gens Ville de Lorraine 1960-2010*, éditions Textes et contextes, 2010, voir p. 35.

3 *Jean Lesage s'engage. Libéralisme québécois d'aujourd'hui*. Jalon de doctrine par J. Lesage. Présentation de René Paré, 1959).

Tout ce qu'il y a aujourd'hui dans cette province de dignité blessée, de liberté frémissante, de volonté de progrès et d'espérance invincible, tout cela doit enfin se traduire dans une politique exaltante où se confondent l'épanouissement de l'homme et la grandeur de l'État (p. 72).

Et un peu plus loin :

Non, il n'est pas vrai que les régimes de petits politiciens véreux que nous avons connus depuis trop longtemps aient réussi à supprimer chez les nôtres ce sens de la grandeur, cette soif de la liberté et ce goût du risque inséparables (chez) tous les peuples qui méritent de vivre et de s'épanouir (p. 119)<sup>4</sup>

Assez naturellement, ce mot trouvera aussi sa place dans le vocabulaire prophétique du mouvement indépendantiste, comme en témoigne, entre autres, l'exhortation finale de Marcel Chaput dans son livre paru en septembre 1961 *Pourquoi je suis séparatiste* :

Canadiens français qui souhaitez la libération de l'homme et la Grandeur française en Amérique, Canadiens français qui vous reconnaissez une parenté spirituelle avec les 25 nations et les 150 millions de parlant français dans le monde, criez, vous aussi, votre soif de Liberté et d'Indépendance. Vous vous le devez à vous-mêmes; vous le devez à votre peuple; vous le devez à la Civilisation<sup>5</sup>.

### Une première grande réalisation

Mais l'homme ne vit pas que de noms de rues ou de villes, ou même de grands mots forts et clairs. Il lui faut autre chose, et d'abord, un toit, une Maison, idéalement avec des fenêtres qui ouvrent larges sur l'horizon lointain. C'est ainsi qu'après les quatre automnes et les deux indices voici une première grande et belle réalisation, concrète et durable, qui témoigne de la présence de De Gaulle dans notre vie : la

4 Jean Drapeau vous parle

5 Chaput, Marcel : *Pourquoi je suis séparatiste*, 1961, p. 156.



«Maison» du Québec, la «Délégation du Québec», dont l'inauguration officielle se fit en octobre 1961 (Cette date est un important marqueur du début des rapports officiels, d'État à État, entre la France et le Québec. Citons ici René Lévesque dans la chronique qu'il publia dans le *Dimanche-matin*, du 23 juillet 1967, soit le jour même de l'arrivée de De Gaulle au Québec :

La France n'a pas besoin de nous. C'est nous qui avons besoin de la France. N'ayons pas peur de le dire. De Gaulle ne le dira pas, mais il le sait. Il y a longtemps qu'il le sait et qu'il le prouve avec une discrète efficacité<sup>6</sup>.

Ou encore, en novembre 1977, devant les députés français rassemblés par Edgar Faure :

Dès 1961, le général avait tenu à présider avec le premier ministre Lesage à de véritables retrouvailles entre la France et le Québec. Dès 1961, il se donnait la peine d'étudier le dossier de ce rejeton unique que nous sommes<sup>7</sup>.

Le 5 octobre 1961, ce fut à Paris un beau jour de fête et de fierté. Certes, la population du Québec – le peuple du Québec, dirait le Général – n'est pas, n'est pas encore de la fête, en tout cas, il n'y est pas directement. Mais les grands journaux qu'il lisait, eux, sont présents à la fête, et c'est à pleines pages et quatre jours de suite, qu'ils feront participer leurs lecteurs à cette fête. Relisons quelques titres : «Le drapeau du Québec flotte sur Paris» (*Le Devoir*, 6 octobre), «L'État du Québec s'implante en Europe» (*Le Soleil*, 5 octobre), «Une ambassade du Québec à Paris» (*La Presse*, 5 octobre), «L'État du Québec, symbole d'un réveil» (*La Presse*, 6 octobre),

6 *Dimanche-matin*, 23 juillet 1967, reproduit dans *Le Monde*, 25 juillet 1967.

7 René Lévesque, «Comment les "Canadiens" de l'Ancien Régime et les Canadiens français de naguère sont devenus les Québécois d'aujourd'hui». Texte intégral du message de M. Lévesque aux parlementaires français. *Le Devoir*, 3 novembre 1977.

« Réception fastueuse à l'Élysée » (*Le Soleil*, 6 octobre), titre appuyé d'une photo à la Une du général de Gaulle ayant à ses côtés Jean Lesage, tous deux en habit de gala, accueillant les nombreux et distingués invités. Et quand Jean Lesage n'est pas en tenue de soirée à l'Élysée, il est reçu à l'Académie française, une première pour un chef d'État étranger depuis le tsar de Russie en 1894, ou encore à la Comédie-française où sa présence est soulignée solennellement, comme il est coutume pour des dignitaires de haut rang<sup>8</sup>.

Il est aussi reçu à l'hôtel de ville de Paris, où il lance (mais ce n'est pas du haut du balcon) : « Nous ne voulons pas être le satellite culturel des États-Unis ». Ou encore, comme il dira ailleurs : « Le Québec s'est engagé en quelque sorte dans un processus d'autoréalisation pour lequel il se donne les instruments et les institutions nécessaires et par lequel il entend désormais vivre comme peuple adulte ». Décidément, cette inauguration officielle de la Délégation, cette fastueuse réception à l'Élysée, l'allocution qu'y prononça de Gaulle, rien de tout ça n'était anodin : à Montréal, dans son bureau du *Nouveau Journal*, Jean-Louis Gagnon, le patron du journal, réfléchissant sur la chose, écrira ceci : « Il est fort possible qu'un jour on tienne (ce voyage) pour la première manifestation publique du réaménagement amorcé de la Confédération canadienne », avant d'ajouter :

---

8 Pour quelques dignitaires qui y participent, c'est une multitude qui s'en trouve honorée par ces grandes réceptions. En témoigne la lettre que Doris Lussier envoya à Daniel Johnson à l'occasion de la réception qui lui fut faite à Paris en mai 1967 : « Mon cher Daniel, /J'étais tellement fier de mon Québec à la lecture quotidienne des nouvelles de ton voyage à Paris, cela me remplissait d'une telle émotion et d'une telle fierté que je n'ai pu m'empêcher de te le dire. Je sais qu'elle te fera plaisir aussi. /Que le premier ministre du Québec soit reçu par le président de la France d'une façon aussi somptueusement brillante et avec une affection aussi ostensible, ça m'a remué. Je t'en félicite de tout mon cœur et je m'associe à toute la joie que tu as dû en ressentir. » (Lettre à Daniel Johnson en date du 18 mai 1967. *Encore Doris! Propos inattendu d'homme de conviction*. Stanké)

Il est somme toute naturel que certains parmi nous songent aussi à invoquer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes<sup>9</sup>» Et pour sa part, dans son bureau du Devoir, le caricaturiste nous montre un de Gaulle le doigt prophétique levé, s'adressant à Jean Lesage, lui disant: «Et je maintiens... que chez vous... Canadiens... il y a aussi un problème d'autodétermination<sup>10</sup>.»

L'ouverture de la Délégation générale fut un grand moment, célébré comme tel. Guy Frégault, l'historien et haut fonctionnaire, en estima ainsi la valeur: «Le sentiment s'imposait à nous que nous sortions d'un enclos et que notre existence prenait une nouvelle dimension. Par le large boulevard que nous ouvrait la France, nous entrions dans le monde francophone.» Que tout cela fut rendu possible par la volonté de De Gaulle, il suffira de lire Claude Morin, lui aussi témoin et acteur de ces événements, pour s'en convaincre:

Le rôle qu'ont joué la France et particulièrement de Gaulle dans l'émergence internationale du Québec a été tout à fait déterminant, essentiel même. Cet apport, ou mieux, cette complicité s'est manifestée dès le début, au moment de la mise sur pied de la Délégation générale du Québec à Paris<sup>11</sup>.

### Le voyage du Général en avril 1960

«Ville de Lorraine», «Boulevard de Gaulle», «Grandeur», «Grandeur nationale», «Grandeur française», «État du Québec», «Ambassade du Québec», «Autoréalisation du Québec», «autodétermination», tout ça est bien joli. Mais, me direz-vous, si vous avez les yeux rivés sur juillet 1967 et les oreilles bourdonnantes du «Vive le Québec Libre», vous

9 «La Confédération recommencée», Opinions, Jean-Louis Gagnon, *Le Nouveau Journal*, mardi 10 octobre 1961.

10 *Le Devoir*, 6 octobre 1961.

11 Morin, Claude, «L'émergence internationale du Québec. La société québécoise après trente ans de changements», IQRC, 1990.

me répondrez que nous sommes encore loin du compte. En apparence, oui. En ces années 1960-1961, il parlait volontiers du Canada français et des Canadiens français, mais pas du Québec (et de son statut) et, en tout, jamais des Québécois.

Mais avant de conclure, jetons un regard, non pas sur un automne cette fois, mais sur un printemps, celui de 1960, en avril précisément. Parce que, ce mois-là, de Gaulle est venu au Québec, non pas il est vrai comme le « chef de la mère patrie », le chef de la Francophonie mondiale venu se ressourcer auprès de son rejeton nord-américain (comme il le fera en 1967). Il est venu plutôt dans le cadre d'un voyage qu'il entreprit en tant que chef d'un des « Quatre Grands », comme on disait encore parfois à l'époque, celui des Quatre qui, justement, aurait la charge d'accueillir dans quelques semaines la Conférence au Sommet de Paris, et que, pour bien se préparer à jouer son double rôle d'hôte et de porte-parole du « Monde libre », il fit la tournée des capitales des pays amis. Londres, d'abord, du 5 au 8 avril, Washington et les États-Unis plus tard, du 22 au 29 avril. Entre les deux, il y eut le Canada, pays où il était venu deux fois à l'occasion de la guerre (en juillet 1944 et en août 1945). Il y avait été reçu avec tous les égards par Mackenzie King, et il le sera, cette fois-ci par John Diefenbaker, le 19 avril.

Ce voyage d'avril 1960 se situait, pour de Gaulle, sur le plan de la politique étrangère et relevait de la conduite de la diplomatie en ces années de guerre froide et de querelle autour du statut de Berlin, toutes choses qui ne sont pas de la compétence d'une province. Néanmoins, loin de faire l'impasse sur le Québec, de Gaulle choisit d'y consacrer le plus clair de ses heures canadiennes, à Québec d'abord, puis à Montréal. Un choix que ne manquera pas de souligner André Laurendeau, qui en fut touché :



Qu'il ait néanmoins décidé de consacrer quelques jours au Canada; qu'à l'intérieur de ce voyage trop rapide, il ait donné au Canada français le plus clair de son temps et de ses préoccupations: c'est un hommage auquel nous ne pouvons pas ne pas être profondément sensibles [...] Aussi, l'hommage, venant d'un tel homme, acquiert-il un prix inestimable. Nous étions heureux que la France nous rende visite, et comblés qu'elle s'incarne dans de Gaulle<sup>12</sup>.

À Québec, il dit des choses belles et bonnes à entendre, aussi bien à l'Université Laval, où il fut accueilli par Mgr Parent, qu'au Château Frontenac, où il fut reçu par Antonio Barrette et à l'hôtel de ville alors dirigé par Wilfrid Hamel. Belles et bonnes à entendre, parce qu'elles parlaient de nous, non par rapport au passé, mais par rapport à l'avenir<sup>13</sup>, au rôle que nous étions appelés à jouer en tant qu'entité française sur le continent nord-américain. Écoutons-le au déjeuner offert par la Ville de Montréal au moment où il reprenait, pour les accentuer, ses propos de Québec:

Ce que vous êtes est très important, pour le Canada bien entendu, pour la France aussi... et j'ajoute, pour le monde, car il est essentiel, vous le savez tous, qu'il y ait sur cet immense continent américain, une réalité française vivante, une pensée française, qui dure, qui est indispensable pour que tout ne se confonde pas dans une sorte d'uniformité. Il a fallu qu'il y eût votre flamme, vous l'avez entretenue, elle brûle, je vous félicite. Je vous en remercie aussi pour la France, car elle le sait<sup>14</sup>.

12 Laurendeau, André, «De Gaulle parmi nous», *Le Devoir*, le 22 avril 1960.

13 Cette préférence pour l'avenir sur le passé a été bien mis en lumière par Laurendeau dans ce même éditorial du 22: «Chaque fois c'est notre avenir qu'il saluait autant que notre passé commun. Il n'est pas de ceux qui se contentent d'honorer les morts: il n'est pas au service d'une grandeur déchue. Son instinct le porte à désirer, non des fidélités nostalgiques, mais les restaurations et les nouveaux départs».

14 *Le Devoir*, vendredi 22 avril 1960, p.7



Mais, insisterez-vous, il n'a pas parlé du tout du Québec, de son statut d'État, de son avenir. À quoi je répondrai qu'au cours de ce voyage en Amérique du Nord, il a, chaque fois que l'occasion se présentait, parlé du droit des peuples – de tous les peuples de la terre -- à disposer d'eux-mêmes, et notamment là où ça comptait le plus, à Washington, le 25 avril, devant les deux chambres réunies du Congrès, thème qu'il reprendra ensuite à New York, puis à San Francisco :

Ce qui a conduit et maintient la France à vos côtés, c'est, avant tout, son âme millénaire, sa tradition qui fait d'elle un champion de la liberté, son idéal qui a pour nom les Droits de l'Homme, sa conviction qu'en fin de compte l'ordre du monde exige la démocratie dans le domaine national et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sur le plan international<sup>15</sup>.

Or ces propos qu'il avait tenus à Washington et ailleurs aux États-Unis au lendemain de son séjour au Québec, il les avait aussi exprimés à Ottawa devant l'aréopage politique réuni autour de Diefenbaker, la veille de son arrivée chez nous. Écoutons-le parler de la France millénaire, «à qui sa stabilité et sa puissance renaissante ne font que rendre plus clair son devoir universel, plus lumineux son idéal qui consiste à vouloir que les autres disposent librement d'eux-mêmes, comme elle le veut pour sa part<sup>16</sup>».

Juste avant d'arriver au Québec, puis juste après en être parti. Et il ne pensait pas à nous ? C'est par diplomatie, par habileté, qu'il n'aura pas voulu nous bousculer – comme il

15 Discours et messages, tome 3, p. 198. Puis, à New York, le 26 avril, reçu par le maire Robert Wagner : «La France cherche à faire en sorte que tous les hommes et tous les peuples de la terre disposent librement d'eux-mêmes, car c'est seulement dans ces conditions qu'ils pourront se trouver au degré voulu de dignité de notre espèce» (à la p. 202)

16 Discours et messages, tome 3, p. 185.

le fera un peu, beaucoup avec nos notables en juillet 1967<sup>17</sup>. Mais il savait que quelque chose ici commençait à lever. Connaissait-il déjà – il la connaîtra plus tard, c'est sûr – la célèbre phrase de Jean Drapeau dans son livre précité de 1959 :

Ah! Que s'opère enfin la mobilisation de tous les hommes qui ont gardé le goût de la vérité et la foi en un Québec libre et rayonnant. Ils sauront que le grand combat que nous avons à mener passe par la double voie de l'indépendance économique et politique, l'une et l'autre bases indispensables de notre avenir<sup>18</sup>.

---

17 Témoignage de Jacques Parizeau: «Je ne peux qu'apporter le témoignage d'un acteur parmi d'autres qui, sur la scène québécoise, fut bousculé, bouleversé, comme tant de Québécois, par une phrase qui, dans un tournant majeur de l'histoire du Québec, fut louée comme un coup de tonnerre et demeure, dans la conscience collective des Québécois, un point de repère de l'histoire et un cri vers l'avenir.» «Une phrase dans la vie d'un peuple», *Le Devoir*, 22/23 juin 1996.

18 Drapeau, Jean, *op. cit.* p. 120.

## Le Québec dans la politique internationale du général de Gaulle

Le voyage du général de Gaulle au Québec en juillet 1967 doit d'abord se lire comme l'accomplissement d'un devoir de mémoire. Une dimension capitale quand on connaît le rôle de l'histoire comme ressort de sa pensée et de son action. Elle apparaît déjà le 5 octobre 1961 dans le toast à l'adresse de Jean Lesage, le premier ministre du Québec, visite qui marque l'amorce officielle de la relation privilégiée entre la France et le Québec. D'emblée, le Général y observe : « Il n'y a pas de temps écoulé qui ait pu effacer de l'esprit et du cœur de la France la pensée et la nostalgie de ceux de ses enfants qu'elle y avait laissés là-bas voici tantôt deux cents ans<sup>1</sup>. » À fortiori cette dimension est-elle au cœur du voyage de juillet 1967. Le Général y suit de Québec à Montréal « le chemin du Roy », celui-là même que le roi de France aurait suivi s'il était venu dans la Nouvelle France. Ce chemin, c'est le général de Gaulle, le président de la République française, le monarque républicain, qui l'a remonté le 24 juillet 1967.

Mais ce voyage n'est pas seulement un rendez-vous de la Mémoire. Le Général y salue avec un bonheur évident la renaissance québécoise commencée sous le gouvernement

---

\* Professeur émérite à l'Université de Paris-Sorbonne

---

1 Général de Gaulle, *Discours et Messages*, Paris, Plon, t. 3, p. 353.

de Jean Lesage, poursuivie et approfondie sous celui de Daniel Johnson. À travers cette renaissance, il voit s'affirmer «l'avènement d'un peuple», idée-force qui, au terme d'une marche triomphale le long du «Chemin du Roy», culmine dans le fameux discours du balcon de l'hôtel de ville de Montréal.

La date de ce voyage n'est pas fortuite. Il n'aurait pu être envisagé avant que ce mouvement de renaissance nationale n'ait plongé des racines profondes dans la conscience du peuple québécois. Mais il est une autre raison au moment choisi par le général de Gaulle pour entreprendre cette visite. Celle-ci doit en effet se comprendre aussi comme un jalon fort dans l'affirmation de sa politique d'indépendance nationale, sa politique d'une France aux mains libres.

Dès les origines, l'action du général de Gaulle a été commandée par cette exigence. Son entrée dans l'histoire le 18 juin 1940 n'a pas d'autre sens. Son appel à la résistance est motivé par le refus de l'asservissement de la France à l'Allemagne et donc par la volonté de défendre son indépendance. Cette volonté, il ne l'applique pas seulement à l'ennemi. Elle explique aussi sa vigilance à l'endroit des Alliés qui pourraient être tentés de profiter des circonstances pour porter atteinte aux intérêts, voire à la souveraineté de la France. D'où ses rapports souvent tumultueux avec Churchill. D'où ses relations régulièrement orageuses avec Roosevelt qui l'obligent à se mettre à plusieurs reprises en travers de plans américains.

Quand, après avoir quitté le pouvoir en janvier 1946, il reprend, un an plus tard, le combat politique à la tête du Rassemblement du peuple français (RPF), le général de Gaulle pose d'emblée les options qui régiront ses choix en matière de politique étrangère et de défense dès qu'il sera

revenu, en juin 1958, en charge des affaires de la France. Pour commencer, si, dans le contexte de la Guerre froide, il approuve l'alliance atlantique, il marque les plus expresses réserves à l'égard de l'OTAN, à la participation de la France à un système militaire intégré subordonné au commandement américain et donc à la politique des États-Unis. Il se montre pareillement critique à l'endroit de l'orientation prise dans les années 1950 par la construction européenne. S'il s'était montré très tôt favorable à un groupement des nations de l'Europe occidentale, il n'accepte pas que cette organisation prenne la forme d'une structure intégrée dans laquelle les États perdraient leur souveraineté. Ces deux refus se rejoignent dans le combat qu'il mène entre 1952 et 1954 contre le projet de communauté européenne de défense. Au nom du principe d'indépendance nationale, il ne peut que rejeter une armée européenne par ailleurs intégrée à l'OTAN dans laquelle l'armée française serait versée et qui serait, au surplus, dans les faits, un auxiliaire de la politique américaine.

Ainsi, lorsqu'il revient au pouvoir en juin 1958, le général de Gaulle est porteur d'un corps de doctrine inspiré par l'exigence d'indépendance nationale. La logique de cette revendication pour la France de la liberté de ses choix en matière de diplomatie et de défense est naturellement appelée à développer des conséquences. Elle ne peut manquer notamment de conduire le président de la V<sup>e</sup> République à rejeter le système des blocs – il dénoncera «les hégémonies» qui se partagent le monde – et à bâtir une défense fondée sur la possession de l'arme nucléaire qui soutiendra une politique étrangère ordonnée autour du principe d'indépendance nationale.

Il est vrai que certaines contraintes et certains freins empêchent le général de Gaulle, dans les premières années de sa présidence, de donner à la politique étrangère toute l'ampleur qu'il aurait souhaitée. Pour l'expliquer, il y a



d'abord ce constat très simple que certaines décisions demandent un processus de maturation. Cela est évident pour la sortie de la France de l'OTAN qui ne sera officialisée qu'en mars 1966, mais qui aura été préparée sur plusieurs années par des mesures préliminaires. D'autre part, les années allant de 1958 à 1962 sont accaparées en même temps par la réforme de l'État et par la question algérienne qui tient lieu pour le général de Gaulle de priorité absolue. Aussi longtemps que celle-ci n'aura pas été tranchée, il ne disposera pas de toute la liberté de manœuvre nécessaire au développement d'une grande politique étrangère tous azimuts.

Le général de Gaulle n'en met pas moins à profit ces années pour poser déjà des jalons et même prendre des décisions majeures qui engageront l'avenir. Si les temps ne sont pas encore mûrs pour que la France sorte de l'OTAN, il commence à préparer ce retrait. En mars 1959, il retire les forces navales françaises de la Méditerranée de l'OTAN. Le 3 novembre suivant, un autre tournant majeur est pris. Devant le Centre des hautes études militaires, le général de Gaulle annonce la mise sur pied d'une force de dissuasion nucléaire. Celle-ci sera l'instrument de la politique d'indépendance nationale qu'il entend déployer dans toute son ampleur dès que les circonstances le lui permettront.

Ce moment arrive avec la fin de la guerre d'Algérie. L'accession de l'Algérie à l'indépendance clôt le mouvement de décolonisation engagé avec l'indépendance des États africains et de Madagascar. Elle lève les entraves qui ont jusqu'alors restreint la liberté de manœuvre de la diplomatie française. Celle-ci va pouvoir maintenant prendre son essor et s'épanouir, qu'elle suive les sillons qui ont commencé à être creusés au cours des quatre années précédentes ou qu'elle ouvre d'autres voies encore inexplorées.

La France aux mains libres progresse à pas accélérés dans son entreprise d'émancipation de la tutelle américaine. Sur la plupart des fronts où elle est active, la diplomatie française non seulement marque sa différence, mais souvent s'oppose à la politique des États-Unis. C'est le cas quand, en janvier 1963, le général de Gaulle rejette la proposition du président Kennedy d'une force nucléaire multinationale sous commandement américain, projet dont le véritable objectif est d'empêcher la France de se doter de sa propre force de dissuasion. Ce refus est pour beaucoup dans la position prise par l'Élysée face à la candidature de la Grande-Bretagne à l'adhésion au Marché commun, son veto à cette entrée s'expliquant d'abord par les récents accords de Nassau conclus entre Kennedy et Macmillan par lesquels Londres s'était clairement arrimé à la puissance américaine. Le rejet de la force nucléaire multinationale constitue un jalon supplémentaire sur la voie qui conduit au retrait de la France de l'OTAN. Mais, avant que celui-ci n'intervienne, la liste est longue des initiatives diplomatiques au travers desquelles le chef de l'État accentue sa politique d'indépendance nationale et en élargit le contenu.

Cette liberté se manifeste déjà dans la recherche de nouvelles relations avec l'Union soviétique. Choissant la voie de la détente et de l'entente, le général de Gaulle engage un dialogue direct avec Moscou qui fait rapidement apparaître de nombreux points de convergence entre les deux diplomaties, un rapprochement illustré avec éclat par son voyage en Union soviétique de juin/juillet 1966.

Peut-être encore plus spectaculaire est la décision prise à l'automne 1963 de reconnaître la Chine populaire. Cette reconnaissance se fonde sur le constat qu'il est déraisonnable d'ignorer le pays le plus peuplé de la planète, quelque jugement que l'on porte sur son régime. Mais, dans le contexte

de l'époque, elle prend des allures de défi aux États-Unis alors engagés dans une politique de confrontation dure avec la Chine de Pékin dans l'Asie du Sud-Est. Ajoutons encore que la France du général de Gaulle fait figure sur ce dossier, comme sur beaucoup d'autres, de franc-tireur au sein du monde occidental, les alliés des États-Unis s'alignant sur la ligne du boycottage de la Chine communiste.

À l'intérieur de cette zone, la péninsule indochinoise est un autre théâtre où la France du général de Gaulle se démarque nettement des États-Unis. Alors que Washington soutient le régime de Saïgon dans sa lutte contre les nationalistes du Vietcong, le général de Gaulle se prononce, en août 1963, pour la neutralité du Sud-Vietnam. À mesure de l'accroissement de l'engagement militaire américain dans cette guerre bientôt élargie au Nord-Vietnam, sa condamnation se durcit jusqu'au fameux discours de Phnom Penh en septembre 1966 dans lequel il dresse un réquisitoire implacable contre cette politique. Parallèlement il apporte un appui actif à la neutralité du Laos et du Cambodge dans le but de leur éviter d'être entraînés dans le conflit qui déchire le Vietnam voisin.

Cet exemple met en valeur un autre point fort de la politique d'indépendance du général de Gaulle. Ce droit à disposer de soi-même, il ne le revendique pas seulement pour la France, il l'étend aux autres peuples de la communauté internationale, ce qui revient à dire que ce principe doit régler les relations entre les États. Il exclut en conséquence toute intervention militaire menée sur le territoire d'un État étranger. C'est au nom de ce principe que le général de Gaulle avait refusé de cautionner l'intervention militaire américaine au Liban en juillet 1958. C'est toujours au nom de ce même principe qu'il se prononce contre l'invasion militaire américaine de la République dominicaine, au risque d'exaspérer

Washington, car, cette fois, la diplomatie américaine intervient dans une « chasse gardée » des États-Unis. Au reste, ce risque ne retient pas le général de Gaulle de chercher à renforcer les liens de la France avec l'Amérique latine. Après un premier voyage qui le conduit, au mars 1964, au Mexique, il entreprend, en septembre et octobre 1964, un périple de trois semaines en Amérique du Sud. Dans chacun des pays visités, il invite les peuples à prendre leur destin en main. Et juste un mois avant le voyage au Québec, c'est l'acte fort et emblématique de la politique arabe de la France gaulliste, amorcée après l'accession de l'Algérie à l'indépendance, quand le général de Gaulle non seulement refuse d'avaliser l'attaque israélienne, lors de la guerre des Six Jours, mais décide en outre de placer Tel-Aviv sous embargo militaire. Une décision qui le met une fois de plus en opposition frontale avec les États-Unis.

La politique québécoise du général de Gaulle trouve donc sa place dans un ensemble d'actions, ordonnées autour du principe d'indépendance, qui se déploie, au cours des années, aussi bien en Europe qu'en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et du Nord qu'au Proche et au Moyen-Orient.

Cette analyse nous conduit en conclusion à deux constats essentiels. La logique de la politique d'indépendance nationale détourne le général de Gaulle du système des blocs. De même ne place-t-il jamais son action sous le drapeau de l'Occident, un concept politique régulièrement mis en avant par la puissance américaine. Si la formule du « choc des civilisations » n'a pas été encore inventée, il en est à l'évidence à mille lieues.

L'autre point capital : l'histoire a fait entrer le général de Gaulle dans le personnage du libérateur. Libérateur, il l'a été

d'abord pour la France. Mais, à partir de 1958, cette image s'étend bien au-delà des limites de la France. C'est comme « libérateur » qu'il est perçu et salué par les peuples des pays où il se rend et aussi de ceux comme les pays arabes où le temps lui manquera pour s'y rendre. C'est précisément en libérateur qu'il est accueilli et fêté par le peuple québécois en juillet 1967 dans une liesse inégalée. Et lui-même, remué jusqu'au plus profond de son être, en fait la confidence aux Montréalais rassemblés pour l'entendre sur la place de l'Hôtel de Ville. Ces moments uniques le long du Chemin du Roy lui ont rappelé l'enthousiasme du peuple de Paris libéré, le 25 août 1944, quand il descendit la voie triomphale de l'Arc de Triomphe à l'Hôtel de Ville. □



## La vision gaullienne de la nation exprimée lors de sa visite au Québec

*Au fond, nous tous Français que nous soyons du Canada ou de la France...*

– De Gaulle, 27 novembre 1967

L'analyse du vocabulaire permet de mettre en lumière des phénomènes idéologiques qui se dissimulent dans les discours ou qui sont difficiles à percevoir à la simple lecture. Lors de sa visite au Québec, du 23 au 27 juillet, le général de Gaulle a prononcé 11 discours, plus une conférence de presse tenue le 27 novembre 1967 à l'Élysée où il traita longuement des suites de son voyage<sup>1</sup>.

De ces allocutions, le «Vive le Québec libre» est sans doute l'expression qui a fait couler le plus d'encre et qui s'est imprimée dans les mémoires. Mais lorsqu'on lit attentivement ses discours, on remarque qu'il y a une autre expression, peut-être plus significative, qui fut employée par le général pour désigner la population du Québec, soit les «Français du

---

\* Professeur honoraire Université de Montréal

---

<sup>1</sup> Ces discours mobilisent un total de 8291 mots. Ils sont extraits d'une banque des discours des présidents de la République française constituée par Dominique Labbé.

Canada». «Vous êtes un morceau du peuple français. Votre peuple canadien-français, français-canadien ne doit dépendre que de lui-même», dit-il à Donnacona». Grâce à un logiciel lexicométrique, nous avons fait le recensement des vocables identitaires employés par De Gaulle lors de sa visite au Québec en juillet 1967.

**TABEAU DES RÉFÉRENCES IDENTITAIRES**

|                                                      |           |
|------------------------------------------------------|-----------|
| Français canadiens                                   | 8         |
| Français du Canada                                   | 4         |
| Français («Vous êtes des Français»)                  | 4         |
| Français des rives du St-Laurent                     | 2         |
| Français d'ici                                       | 2         |
| Français de part et d'autre de l'Atlantique          | 2         |
| Français que nous soyons du Canada ou bien de France | 3         |
| <b>Total</b>                                         | <b>25</b> |
| Canadien français                                    | 2         |
| Québécois                                            | 0         |

De Gaulle ne fut pas le premier Français à qualifier les anciens habitants de la Nouvelle-France de Français. Il reprend ainsi l'appellation utilisée par le père Charlevoix dans son *Histoire générale de la Nouvelle-France* publiée en 1744 qui parle de l'esprit d'indépendance de ceux qu'il nomme les Français canadiens. Tocqueville utilisa lui aussi cette appellation à la suite de son voyage au Canada en 1831 : «On ne peut contester leur origine, ils sont aussi Français que vous et moi<sup>2</sup>». Cette appellation identitaire, deux siècles après la défaite des Plaines d'Abraham, passa presque inaperçue tant le tapage provoqué par le «Vive le Québec libre» fut assourdissant.

Il ne s'agissait pourtant pas dans les discours de De Gaulle d'un accident de parcours ou d'un lapsus si on en juge par

2 Cité par Gilles Dugay, *Le triangle Québec, Ottawa, Paris*, Québec, Septentrion, 2010, p. 43

l'usage intensif qu'il en fit alors qu'il ne se réfère presque pas aux vocables de Québécois ou de Canadien français qui sont les vocables identitaires les plus usités dans le vocabulaire des premiers ministres québécois de l'époque<sup>3</sup>. Cette appellation « Français canadiens » qu'il substitua à l'habituel Canadien français ne suscita pas autant d'opprobre que sa référence à la libération du Québec, mais elle avait une signification politique beaucoup plus profonde d'autant plus qu'elle émaillait tous ses discours. Seul le journal fédéraliste, *Le Soleil*, s'en offusqua rappelant à De Gaulle que nous n'étions pas des Français canadiens, mais des Canadiens avant tout. L'éditorialiste qualifia ce vocable de cri de guerre visant à diviser le Canada<sup>4</sup>.

De Gaulle s'inscrit dans la tradition républicaine française en évoquant les droits séculaires de la France au nom de ses actions passées. L'œuvre française ne s'efface pas avec le passage du temps et celui des régimes politiques. Lorsqu'il s'agit de populations qui ont vécu dans le giron de la France, celle-ci conserve un devoir, une responsabilité à travers le temps. De Gaulle subordonne le droit des États à celui des nations même lorsqu'elles ont subi les avanies de l'histoire et se sont retrouvées englobées dans une souveraineté étrangère. Cette conception de la nation sera au cœur du malentendu entre De Gaulle et le gouvernement canadien qui considéra ses propos comme une ingérence inacceptable dans les problèmes constitutionnels du Canada. Il est tout à fait légitime pour le chef de la France de se soucier du sort de son fragment nord-américain puisque c'est la nation qui dispose de la souveraineté primordiale et non pas l'État. Sa logique est en continuité avec l'esprit de la Révolution française qui

3 Voir Dominique Labbé et Denis Monière, *Les mots qui nous gouvernent*, Montréal, Éditions Monière-Wollank, 2008, p. 127-128.

4 *Le Soleil*, 24 juillet 1967

posait la nation comme socle de l'État. Il était donc légitime qu'il prenne fait et cause pour le Québec qui était l'extension de la nation française dans sa lutte d'affirmation contre l'État canadien.

Cette logique de l'ancrage historique dans la nation française se manifeste très tôt dans la pensée gaullienne. Elle a été relevée par Isabelle Dasque lorsque de Gaulle sera en poste à Beyrouth de 1929 à 1931 où il a le loisir de rédiger deux ouvrages *Le fil de l'épée* et *Histoire des troupes du Levant*<sup>5</sup>. Dans ce dernier livre, de Gaulle justifie le protectorat que la France exerce au Liban et en Syrie en invoquant son rôle historique qui remonte aux Croisades. Il écrit : « Il est passé beaucoup de siècles depuis que la France et les chrétiens d'Orient ont établi des rapports particuliers. Ces rapports ont toujours duré, durent encore et sont aussi présents que jamais à l'esprit et au cœur de nos compatriotes<sup>6</sup> ». Il envisageait déjà à cette époque une communauté de destin entre la métropole et les États du Levant en émergence.

De Gaulle a une certaine idée de la France. Il pense la nation dans le temps long au-delà des péripéties et des avanies de l'histoire. L'histoire de la France est une accumulation d'héritages qui s'inscrivent dans une continuité identitaire et qui transcendent les ruptures, les défaites, les capitulations. Autrement dit, les régimes passent, la France reste, à la condition d'avoir le courage de résister, de ne pas se résigner au mauvais sort de l'histoire courte ou du temps présent.

De Gaulle transpose ce sens de la résistance qui l'a poussé à l'appel du 18 juin, à ce qu'il voit chez ces Français du Canada

5 Voir Isabelle Dasque, « Le commandant de Gaulle au Levant », dans J.-P. Bled (dir), *Le Général de Gaulle et le monde arabe*, Beyrouth, Éditions Dar An-Nahar, 2009, p. 76.

6 Cité Ibid p. 77.

qui relèvent la tête après la capitulation des Bourbons. La défaite de 1759 n'est qu'un épisode qui n'a rien de définitif. Il veut s'associer au destin de ce fragment de France qui a subi deux siècles de colonisation britannique. Cette conception de la nation historique explique son intérêt pour ces colonies d'ancien régime qui ont provigné en Amérique. La souveraineté française n'avait pas été effacée par la défaite des Plaines d'Abraham, elle n'attendait que le moment d'être reconstituée. Cette logique de la résistance est pleinement assumée dans une note que de Gaulle adresse à François Leduc, ambassadeur de France au Canada : « Il n'est pas question que j'adresse un message au Canada pour célébrer son "centenaire"... Nous n'avons pas à féliciter ni les Canadiens ni nous-mêmes de la création d'un "État fondé sur notre défaite d'autrefois et sur l'intégration d'une partie du peuple français à un ensemble britannique"<sup>7</sup> ». Les guillemets qu'il accole aux mots centenaire et État montrent bien qu'il ne reconnaissait pas l'État canadien comme disposant d'une vraie souveraineté. Il le voit comme un produit de la colonisation britannique. Pour De Gaulle, la cession de la Nouvelle-France en 1763 était inacceptable et illégitime, comme le fut l'armistice de 1940<sup>8</sup>. Il ne fallait pas céder à la fatalité historique. On pouvait refaire l'histoire. Il pensait que la France avait des devoirs envers ses nationaux que le sort des armes a détachés de leur mère patrie :

Mais étant donné que la France a fondé le Canada, qu'elle l'a seule administré pendant deux siècles et demi, peuplé, mis en valeur, qu'elle y constate l'existence et l'ardente personnalité d'une communauté française comprenant 6 millions et demi d'habitants dont 4 millions et demi dans le Québec, elle ne saurait à coup sûr,

7 Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, juin 1958 – novembre 1970*, Paris, Robert Lafont, 2010, p. 845, cité par Robert Baraton, *De Gaulle ou l'hypothèque française sur le Canada*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 67.

8 Voir Edouard Baraton, *op.cit.*, p. 85.



se désintéresser du sort présent et futur d'une population venue de son propre peuplement fidèle à sa patrie d'origine, ni considérer le Canada comme un pays qui lui serait étranger au même titre que tout autre<sup>9</sup>.

Par la voix de son président, la France ne s'est pas ingérée dans les affaires du Canada, elle a pris fait et cause pour une partie de ses nationaux. De Gaulle comme représentant de la nation française se sentait investi d'une mission de réparation envers ces Français abandonnés en 1763. À titre de fiduciaire de la France, il voulait régler la dette de Louis XV et faire oublier sa lâcheté. Il a voulu effacer deux siècles de subordination et de dépendance.

De Gaulle a été constant dans sa vision de la nation française d'Amérique. À son retour en France, il ne s'est pas dédit puisqu'il a réitéré cette conception de la nation incluant les Français d'Amérique dans son message de vœux pour la nouvelle année, qu'il adresse aussi aux Français canadiens :

Mais, quand la France réussit, tous ses enfants voient grandir leurs chances. Oui, tous ! c'est-à-dire, ceux de notre métropole, ceux de nos départements et territoires d'outre-mer, ceux qui vivent à l'étranger, enfin, cas très émouvant et qui nous est d'autant plus cher, ceux de la nation française au Canada.

### **De la nation à l'État-nation**

La transposition politique de cette identité nationale « française » est plus complexe, car de Gaulle ne semble pas avoir eu une conception arrêtée des cadres géopolitiques de cette identité. Lorsqu'il aborde le terrain politique, il se réfère à la fois au Québec et au Canada français. À Trois-Rivières, il lie explicitement les deux « Nous sommes maintenant à l'époque où le Québec, le Canada français devient maître

---

9 Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets tome 3*, p. 909.

de lui-même. La France... a le devoir d'aider le Canada français dans son développement<sup>10</sup>. » De Gaulle est conscient que le Canada français ne se réduit pas au Québec, qu'il y a aussi d'autres Français canadiens qui habitent l'ensemble du Canada et qu'il faut aussi les aider. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'appliquera un jour ou l'autre au Canada français croit-il. Il se réfère même à un éventuel État canadien-français aux frontières à déterminer<sup>11</sup>.

Si on fait foi aux propos rapportés par Alain Peyrefitte, de Gaulle prévoyait l'éclatement de la fédération canadienne qui était une construction artificielle qui maintenait le Canada français dans une situation d'oppression coloniale : « L'avenir du Canada français c'est l'indépendance... C'est une affaire entre des Français et des Anglais. C'est-à-dire au final entre la France et le mastodonte anglo-saxon. C'est donc notre devoir de nous en mêler, pour empêcher les Français d'être écrasés<sup>12</sup>. » Pour des raisons stratégiques, il ne souhaitait pas pour autant l'affaiblissement du Canada. Il pensait que la libération du Québec obligerait le Canada anglais à adopter une structure confédérale où les Français et les Anglais pourraient entretenir de meilleurs rapports et mieux se développer.

Le Canada est un pays fédéral qui a envie de cesser de l'être. Il y aura sur l'emplacement du Canada une communauté française et une autre qui ne le sera pas... Le Canada qui ne sera plus fédéral, mais confédéral, se concertera pour défendre l'indépendance de l'ensemble. Tout ça s'éclaircira peu à peu, au fur et à mesure que le Canada français ira vers l'indépendance<sup>13</sup>.

<sup>10</sup> Cité par Gilles Duguay, *op. cit.* p. 275.

<sup>11</sup> Voir Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002 p. 1529

<sup>12</sup> Ibid, p. 1537.

<sup>13</sup> Ibid, p. 1531.

De Gaulle se sent en harmonie avec son ami Johnson lorsqu'il proclame son souhait de voir le Québec libre ce qui à ses yeux signifie l'égalité entre les deux peuples fondateurs associés dans une nouvelle structure confédérale. Dès 1963, il avait partagé sa vision des choses avec Alain Peyrefitte :

Bien sûr, il est naturel qu'ils forment une Confédération et que cette Confédération règle les problèmes de la vie commune. Mais aucun peuple ne doit être sous la dépendance de l'autre. Je crois bien qu'il y aura une République française du Canada<sup>14</sup>.

De Gaulle savait ce qu'il faisait lorsqu'il a proclamé « Vive le Québec libre » qui s'inscrivait dans une pensée stratégique mûrement réfléchie. Il souhaitait contribuer à la fondation d'un nouvel ordre canadien tout comme il avait contribué à la réconciliation de la France et de l'Allemagne<sup>15</sup>.

Cette logique se retrouve même dans le discours qu'il aurait prononcé s'il s'était rendu à Ottawa comme prévu. De Gaulle avait longuement préparé et muri ce voyage et il avait rédigé à la main avant de quitter la France le discours qu'il voulait prononcer à Ottawa<sup>16</sup> dans lequel il reprend l'idée maîtresse du discours du balcon de l'Hôtel de Ville. Il écrit :

Le Canada est en complète transformation. En tant qu'État nous le voyons, nonobstant d'anciennes attaches, pratiquer une indépendance de plus en plus accentuée. En même temps, la fraction de ses habitants qui est française d'origine, de caractère et de langue, s'affirme chaque jour davantage comme une entité destinée à disposer d'elle-même<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> *Ibid* p. 1519.

<sup>15</sup> Voir à ce sujet Edouard Baraton, *op. cit.* p. 115

<sup>16</sup> Voir Denis Monière, « De Gaulle et le Canada », *L'Action nationale*, avril 2017, p. 11-21.

<sup>17</sup> *Ibid*, p. 17.

Ce discours montre bien que de Gaulle avait une pensée cohérente sur le destin du peuple québécois et que sa déclaration n'était pas le fruit d'une improvisation ou d'une impulsion émotive provoquée par l'enthousiasme des foules. De Gaulle savait avant son départ de France ce qu'il voulait laisser comme message aux Québécois qu'il voyait au rang des nations indépendantes.

### Les réactions de l'opinion publique

Plusieurs indicateurs peuvent nous aider à évaluer les réactions de l'opinion publique face aux prises de position du général de Gaulle : les réactions des foules tout au long du parcours rapportées par les médias, les lettres aux journaux et enfin les résultats d'un sondage réalisé par CROP les 7, 8 et 9 août 1967 pour le compte des quotidiens *Le Soleil*, *Le Devoir* et *Montreal Star* et la station Radio-Luxembourg. Les résultats de ce sondage fait dans les règles de l'art reposent sur un échantillon de 663 personnes dont 310 à Montréal, 265 à Québec et 88 aux Trois-Rivières.

«De Gaulle triomphe» titre *Le Nouvelliste*, «Une foule en délire accueille le Général» dit *La Presse*, «Apothéose de de Gaulle à Montréal» pour *Le Soleil*, «Une foule océane estimée par la police à 500 000 personnes» estime le *Montréal-Matin*, tous ces titres publiés le 25 juillet témoignent d'un état d'euphorie et d'exubérance populaire qui se manifesta par exemple à Sainte-Anne de Beaupré par des applaudissements à la fin de l'homélie qui lui manifestaient l'admiration de la foule, ce qui était sans précédent à l'intérieur d'une église au Québec à cette époque. *Le Devoir* pour sa part rapporte qu'en dix jours, la rédaction a reçu plus de 400 lettres de lecteurs dont la très grande majorité était favorable au président français<sup>18</sup>. On rapporte aussi que la

<sup>18</sup> Pierre-Louis Guertin, *Et de Gaulle vint*, p. 104.

Société Saint-Jean-Baptiste reçut 40 000 lettres de remerciements : « Merci mon Général » qui lui furent transmises.

Les faits saillants qui ressortent du sondage CROP sont tout aussi éclairants quant à la satisfaction des Québécois à l'endroit des messages de De Gaulle : 59 % des répondants disent ne pas tenir rigueur au général de s'être mêlé des affaires du Canada ; 70 % approuvent sa visite et disent qu'il a bien fait de venir ; 72 % n'ont pas compris le Vive le Québec libre comme un appui à la séparation, mais comme un soutien à l'affirmation de la fierté québécoise ; 50 % disent d'ailleurs que le général a eu raison de dire cela et enfin 59 % jugent que la réaction du gouvernement canadien était exagérée. Dans une analyse détaillée du sondage, le politologue Gérard Bergeron donne une interprétation globale de l'événement : « Tout s'est passé, écrit-il, comme s'il y avait deux États, l'État du Québec, l'hôte principal et pour lequel le voyage s'est fait et l'autre État étranger, même s'il se trouve à englober le premier<sup>19</sup>. » L'éditorialiste du *Nouvelliste* résume avec le plus de justesse les sentiments populaires en qualifiant de Gaulle « de grand prêtre de la Francophonie » : « De Gaulle apporte dans cette Nouvelle-France l'espoir. Il a montré aux Canadiens français que la France sera toujours là pour nous aider<sup>20</sup>. »

## Conclusion

La logique gaullienne se fondait sur l'identité fondamentale ou substantielle de la nation française qui transcende les siècles et les aléas de l'histoire. Comme il l'avait prouvé par ses combats antérieurs, pour De Gaulle, les défaites militaires et les changements de régime n'avaient rien d'irréversible et ne changeaient pas le sens de l'appartenance. Ainsi,

<sup>19</sup> *Le Soleil*, 29 août 1967.

<sup>20</sup> *Le Nouvelliste*, 25 juillet 1967.



pouvait-il penser le Québec moderne comme une partie constituante de la nation française. Cette vision s'incarnait d'ailleurs dans les expressions populaires qui réfèrent à nos cousins les Français ou celle plus récente de peuple frère qui émaille la rhétorique des présidents français. Cette nation française transatlantique supposait que son fragment nord-américain puisse se développer librement en s'émancipant de la tutelle anglo-saxonne et en disposant de la plénitude de la souveraineté politique dans un cadre confédéral. La réalisation de ce grand destin supposait aussi qu'il soit partagé par les Français canadiens. Il fallait que les Québécois veuillent eux-mêmes fonder un État-nation. Il y eut à cet égard un malentendu, car les Canadiens français préférèrent rester Canadiens. Ils ont choisi du moins jusqu'à présent de ratifier eux-mêmes le Traité de Paris de 1763 en adhérant au système de dépendance institué par la défaite de 1759. Le passage du temps et les déceptions ont peut-être après tout un effet dirimant sur la conscience nationale. □

## De Gaulle, Pearson : l'impossible dialogue

Lorsque Charles de Gaulle fait son arrivée à l'Hôtel de Ville de Montréal, en début de soirée, le 24 juillet 1967, le premier ministre canadien Lester B. Pearson regarde l'événement en direct, à la télévision, de sa résidence officielle du 24 Sussex à Ottawa. Dans le troisième tome de ses *Mémoires*, Pearson raconte sa réaction immédiate<sup>1</sup>. En criant «Vive le Québec libre!», de Gaulle reprenait selon lui le slogan des «séparatistes». Il y voit une «insulte au gouvernement fédéral». Bien que la formule ait peut-être échappé à De Gaulle, pense Pearson, vu l'enthousiasme de la foule, il n'était pas le genre d'homme à improviser. Ce qui l'irrite le plus dans ce discours, ce qui le rend carrément «furieux», c'est l'évocation de l'atmosphère de libération qui rappelle à De Gaulle le Paris d'août 1944. Pour ce vétéran de la Grande Guerre, grand diplomate de carrière, hostile à tous les totalitarismes, cette comparaison est non seulement blessante, elle est carrément «inacceptable» – le mot sera repris dans le communiqué du lendemain.

Dans les minutes qui suivent le «Vive le Québec libre!», le téléphone du premier ministre canadien commence à

---

\* Historien, professeur à la TÉLUQ

---

1 Lester B. Person, *Mike. Memoirs, tome 3 – 1958-1968*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, p. 268.

sonner. Des centaines de télégrammes lui sont envoyés. Une réaction s'impose! Le lendemain, 25 juillet, un long conseil des ministres fédéraux est tenu. Deux lignes de conduite se présentent à lui. D'une part, la ligne dure. En plus de dénoncer avec virulence ce que tous considèrent comme une grave ingérence dans la politique intérieure d'un pays souverain, il fallait annuler la visite du général dans la capitale fédérale prévue pour le lendemain, rappeler l'ambassadeur du Canada en poste à Paris, peut-être même rompre les relations diplomatiques avec la France. C'est la position défendue par Arthur Laing, un ministre de l'ouest, mais aussi de Pierre Elliott Trudeau et de Jean Chrétien. Le message aurait été extrêmement clair: c'était aux Canadiens de décider de leur avenir, non aux Français. À cette ligne dure, Pearson préfère une autre ligne, plus douce et diplomatique. On convient de dénoncer les propos du général, mais sans plus. Le dîner d'État annoncé pour le lendemain est maintenu, aucunes représailles ne sont prévues. On craint qu'une réaction trop ferme ne jette de l'huile sur le feu et fasse le jeu des indépendantistes. Cette position plus conciliante est défendue par Jean Marchand, Paul Martin ainsi que par Jules Léger, l'ambassadeur à Paris. Pour le premier ministre canadien, il est préférable de temporiser, de gagner du temps, d'éviter les ruptures<sup>2</sup>.

À 18 h, le 25 juillet, lors d'une conférence de presse transmise en direct, Lester B. Pearson lit la déclaration que l'on connaît. Il reproche au président français d'avoir repris la formule d'une «petite minorité» qui s'emploie à détruire le Canada. Des propos «inacceptables pour le peuple canadien et son gouvernement» – le «peuple canadien», une formule clairement «nationaliste» qui fait fi du caractère fédéral du

---

2 Dale C. Thompson, *De Gaulle et le Québec*, Montréal, Éditions du Trécaré, 1990, p. 267-269.

Canada. « Le peuple canadien est libre. Chaque province du Canada est libre. Les Canadiens n'ont pas besoin d'être libérés [...] Le Canada a toujours eu des relations spéciales avec la France, la patrie d'origine de tant de ses citoyens; nous attachons la plus grande importance à l'amitié avec le peuple français<sup>3</sup> ». Même si la ligne de conduite choisie par le premier ministre canadien est somme toute douce, aux yeux du général, le message est clair: il ne se sent plus le bienvenu dans la capitale fédérale et décide illico d'annuler sa visite à Ottawa. Les autorités fédérales s'attendaient à cette réaction; plusieurs sont soulagés.

La réaction canadienne est ferme, mais elle n'est que « verbale ». Elle est pourtant jugée déplacée, inappropriée, par l'opinion publique québécoise. Jean Drapeau l'aurait trouvée « excessive<sup>4</sup> », dans les circonstances. De leur côté, René Lévesque et Claude Ryan reprochent au gouvernement fédéral de faire comme s'il ne s'était rien passé, de balayer le sujet sous le tapis. Lévesque se moque d'une déclaration du jeune Jean Chrétien selon laquelle « d'ici une semaine, tout le monde aura oublié cet incident<sup>5</sup> ». Quant à Ryan, il croit qu'il n'y a pas eu, « au Québec, de réaction de masse contre le fond du message du général ». Au lieu de balayer cette déclaration sous le tapis, les dirigeants fédéraux feraient mieux de trouver une « "paix canadienne" durable<sup>6</sup> ». Un sondage CROP, rendu public le 12 août 1967<sup>7</sup>, mené par

3 Cité dans *ibid.*, p. 270.

4 *Ibid.*, p. 273.

5 René Lévesque, *Chroniques politiques, tome 1 – 1966-1970*, Montréal, Hurtubise, 2014, p. 330-331.

6 Claude Ryan, « Johnson et Lesage: désaccord sur les événements récents, accords sur les grands objectifs de l'avenir », *Le Devoir*, 31 juillet 1967, p. 4.

7 Voir les résultats publiés dans *Le Devoir* du 12 août 1967.

*Le Devoir*, le *Montreal Star* et Radio-Canada, montre noir sur blanc que les Québécois ont désapprouvé la réaction fédérale. À la question, « Le gouvernement fédéral a-t-il répondu comme il le fallait, trop durement ou pas assez durement aux propos du général de Gaulle? », 50,5 % des sondés répondent « trop durement », uniquement 5,1 % répondent « Pas assez durement », alors que 22 % considèrent que les autorités fédérales ont répondu comme il le fallait. Le même sondage indiquait qu'aux yeux des Québécois, le général de Gaulle, plutôt que d'encourager une cause bien précise (l'indépendance du Québec), ou de se mêler d'un débat qui ne le regardait pas, n'avait que confirmé l'idée selon laquelle les Québécois étaient maîtres de leur destin. En effet, 66,9 % des sondés se disaient en accord avec la proposition suivante : « Que le Québec est, de fait, libre, mais il doit essayer de le devenir davantage à sa façon, tout en restant au sein du Canada ». « Libre », le Québec ? Absolument... Les propos du général n'avaient donc rien d'« inacceptable », ils tenaient lieu d'évidence !

Charles de Gaulle et Lester B. Pearson ne se sont donc pas rencontrés, le 26 juillet 1967. Ils ne se sont plus jamais revus d'ailleurs. Un rendez-vous raté. De Gaulle et Pearson, deux destins remarquables, deux hommes de culture et d'esprit. Mais deux personnalités bien différentes, deux trajectoires, deux conceptions de la politique.

Les deux hommes étaient nés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et avaient pris part à la Grande Guerre. Ni l'un ni l'autre ne s'y étaient distingués : de Gaulle avait été fait prisonnier alors que Pearson, victime d'un malheureux accident à Londres, n'avait pu affronter le feu de l'ennemi. Cette expérience de jeunesse marque les deux hommes, mais de manières complètement différentes. Durant les années 1920 et 1930, de Gaulle continue d'être porté par une conception à fois



tragique et romantique de la politique. Il reste attaché à cette haute idée qu'il se fait de son pays, de sa civilisation, de sa vocation. Il craint la revanche de l'Allemagne et une nouvelle stratégie militaire. Dans l'ombre, il enseigne, écrit, attend son heure. Depuis qu'il a choisi la carrière des armes, il est convaincu qu'un jour, il rendra quelque «service signalé». Pearson, lui, revient de la Grande Guerre désenchanté, désabusé. Comme d'autres, il a le sentiment d'appartenir à une génération sacrifiée. Le jeune Pearson cherche son chemin. Il n'ambitionne pas de sauver son pays de l'abîme, mais de faire carrière. Il travaille dans une entreprise familiale à Chicago, hésite entre l'enseignement et la diplomatie, opte finalement pour le nouveau département canadien des Affaires extérieures. De la politique, il se fait une conception moins prophétique que le futur chef de la France libre. Elle sera pour lui une affaire de compromis, une activité terre-à-terre.

Dans le contexte de la guerre froide, les deux hommes, quoique féroce­ment anticom­mu­nistes, restent attachés à des concep­tions du monde bien différentes. La concep­tion gau­llienne du monde était «réaliste». Le monde était une constellation de nations, toutes jalouses de leur souve­raineté et de leur liberté. Après l'indépendance de l'Algérie, l'homme du 18 juin se fait le chan­tre du droit à l'autodétermination des peuples. Aux yeux de De Gaulle, l'indépendance nationale était le bien le plus précieux. Un bien qui ne se quém­an­dait pas, mais qui se défendait souvent par la force ou la politique du fait accompli. Il se méfiait de toutes les institutions qui restreignaient, encadraient la souveraineté des nations : l'Europe fédérale, l'OTAN. Lester B. Pearson, on le sait, deviendra l'un des champions de l'internationalisme libéral, du multilatéralisme. Avec d'autres hauts fonctionnaires des Affaires extérieures, il convainc les Américains de créer l'OTAN en 1949. Il s'agissait de solida-

riser les États-Unis avec les nations de l'Europe de l'Ouest. Il est également un grand promoteur de l'ONU – il est d'ailleurs pressenti pour en être le premier secrétaire général. En 1956, il est à l'origine des « Casques bleus », ces « forces de la paix » encadrées par l'ONU, une idée qui lui vaudra le prix Nobel de la paix en 1957. À ses yeux, ces grandes institutions internationales forçaient la concertation entre nations, assuraient la sécurité collective, favorisaient la paix.

Ce qui valait pour le monde valait pour les nations elles-mêmes. De Gaulle, on le sait, adhérait à une conception unitaire de la nation et croyait en un État fort et centralisé. À ses yeux, les « fédérations » étaient une « manie » des Anglais. À son ministre Alain Peyrefitte, il confie, le 29 septembre 1965 : « [Les Anglais] ont été obligés de lâcher le pouvoir, ou du pouvoir, mais alors ils ont fabriqué ces fédérations à la gomme, de manière à avoir les moyens d'intriguer à l'intérieur, en organisant la zizanie. Toujours, diviser pour régner [...] Mais ça ne marche plus<sup>8</sup> ». Les Anglais n'avaient désormais plus la flotte, l'armée et les moyens d'intervenir comme avant. Pour minimiser la portée du « Vive le Québec libre ! », Couve de Murville et l'entourage du président ont plusieurs fois répétées, en coulisses, aux vis-à-vis canadiens et à la presse française, que de Gaulle souhaitait moins l'indépendance du Québec qu'une sorte de souveraineté-association inspirée du modèle austro-hongrois<sup>9</sup>. Or la conférence de presse du 27 novembre 1967 et les propos tenus à Peyrefitte montrent noir sur blanc qu'un tel « modèle » comptait moins que l'indépendance et qu'il

8 Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, tome 3, Paris, Édition de Fallois-Fayard, 2000, p. 326.

9 Thompson, *op. cit.*, p. 284 ; Eldon Black, *Direct intervention : Canada-France relations, 1967-1974*, Ottawa, Carleton University Press, 1996, p. 24 et 26.

envisageait pour le Québec, le même destin que pour les nations qui s'étaient affranchies du joug colonial. Tout au plus, il envisageait ce qu'il appelait une nouvelle «conjonction organique<sup>10</sup>», mais guère plus. À ses yeux, le Canada n'était pas une «Confédération», mais bel et bien une «fédération», dans laquelle une nation dominait l'autre. Le 1<sup>er</sup> septembre 1967, de Gaulle explique à Peyrefitte : «Dans cette fausse confédération, les provinces ne sont pas souveraines. Le propre d'une confédération, c'est d'être composée d'États souverains, qui peuvent faire sécession. Le vocabulaire du XIX<sup>e</sup> siècle était encore flou. Ce qui est aujourd'hui souhaitable, c'est que le Québec forme une confédération, au sens moderne du mot, avec les provinces anglophones qui, si elles le souhaitent, pourraient former entre elles ce qu'elles sont déjà, c'est-à-dire une fédération<sup>11</sup>».

De son côté, Lester B. Pearson oscillait entre l'idée de «peuple canadien» et de «fédéralisme coopératif<sup>12</sup>». Jeune, il avait adhéré à l'idée de l'Empire, mais il avait vu d'un bon œil que le Canada conquiert son autonomie et son indépendance durant les années 1930. Il avait défendu bec et ongle l'unifolié, le nouvel emblème canadien qui allait remplacer le Red Ensign, et fait adopter de généreux programmes sociaux, dont celui sur la santé. Il aurait aimé rapatrier la constitution, mais faute d'un soutien du Québec sur la formule Fulton-Favreau, son gouvernement dut renoncer à ce projet. Le nationalisme canadien de Pearson était cependant tempéré par une volonté sincère de faire une plus grande place aux Canadiens français. Il avait pris acte

---

<sup>10</sup> Peyrefitte, *op. cit.*, p. 317.

<sup>11</sup> *Ibid*, p. 352-353.

<sup>12</sup> John English, *The Wordly Years. The Life of Lester Pearson*, vol. II – 1949-1972, Toronto, Alfred Knopf, 1992, p. 302-303.

de l'infériorité économique des Canadiens français, de la Révolution tranquille et de la montée du mouvement indépendantiste. Dans ses mémoires, il évoque «l'émergence d'un nouveau Québec, désireux d'être mieux reconnu par la confédération<sup>13</sup>». Pour y remédier, il comptait sur les propositions de la commission Laurendeau-Dunton sur le «bilinguisme et le biculturalisme» qu'il avait mis sur pied dès son arrivée au pouvoir en 1963. Cette position de Pearson le plaçait entre les conservateurs de vieille extraction (Diefenbaker, Creighton) qui considéraient le Canada comme une nation de culture et de tradition britannique et une nouvelle génération de libéraux (Trudeau, Pelletier, Marchand) qui allait refonder le pays autour d'un bilinguisme strictement individuel et de la Charte canadienne des droits et libertés.

Sur le plan de la représentation du monde, de Gaulle et Pearson vivaient donc sur deux planètes bien distinctes. S'ils pouvaient se respecter, ils n'arriveraient jamais, c'est le cas de le dire, à parler la même langue.

Pearson croyait que, sur la scène du monde, le Canada ne devait parler que d'une seule voix: «Abandonner ce droit, ce serait la fin de la confédération<sup>14</sup>...», croyait-il. Mais il était prêt à donner un peu de lest au Québec, alors considéré comme l'expression politique du Canada français. L'État du Québec pouvait avoir sa propre délégation à Paris, intervenir sur des enjeux qui relevaient de sa juridiction, mais certainement pas signer des traités en bonne et due forme. Pour faire contrepoids à cette présence du Québec en France, le Canada allait déployer des efforts pour se

---

<sup>13</sup> Pearson, *op. cit.*, p. 243.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 259.



rapprocher de l'ancienne mère patrie d'un tiers de sa population. C'est dans cet esprit que Pearson entreprend un voyage officiel en France, en janvier 1964. Il est reçu en personne par le premier ministre Pompidou à la descente de son avion et rencontre aussitôt le président de Gaulle à l'Élysée.

Le récit qu'il en fait dans ses *Mémoires* ne manque pas d'intérêt. Le général lui fait une forte impression. Pearson décrit un style très formel, un français pur, clair, facile à comprendre, des considérations philosophiques et historiques élevées sur l'état du monde, notamment sur l'enjeu de la reconnaissance de la Chine communiste. «J'ai trouvé de Gaulle impressionnant et plus sympathique que je m'y attendais, mais très fier, très français<sup>15</sup>». Après cette rencontre de fin d'après-midi, un dîner d'État prend place en soirée. «Je ne me suis jamais senti si royal que dans la République française, ou si loin de mon environnement naturel<sup>16</sup>». Le toast du président est chaleureux. De Gaulle évoque le sang coulé par les Canadiens sur le sol français durant les deux grandes guerres. Le soir du 24 juillet 1967, ces paroles reviennent à son esprit.

Le premier ministre canadien sort de cette visite officielle à la fois réjoui et inquiet. Il a le sentiment d'un authentique rapprochement entre le «vrai» Canada – qui ne se réduit pas au Québec – et la France. Mais il sent que de Gaulle considère le Canada anglais comme une excroissance des États-Unis, un simple satellite, une communauté dépourvue de personnalité historique propre. En somme, une quantité négligeable. Cette perception est fondée... De Gaulle comprend bien le

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 261.

<sup>16</sup> *Ibid.*



dessein de Pearson, mais il est bien convaincu qu'il ne pourra répondre à ses attentes. À Peyrefitte, il confie, quelques heures après sa rencontre avec Pearson :

Dans les rapports du Canada avec la France [Pearson] voudrait à la fois que nous l'aidions dans son équilibre actuel – qui n'a pas d'avenir! –, et que nous contrôlions le mouvement propre des Français au Canada, de manière qu'il ne prenne pas un tour violent. Tout ça est contradictoire. Les conversations ont été amicales, mais inévitablement embarrassées [...] Il y a un fait gigantesque, écrasant : c'est la présence des États-Unis [...] La Grande-Bretagne s'efface, les États-Unis resserrent leur étreinte [...] [Le sort du Canada] s'éclaircira peu à peu, au fur et à mesure que le Canada français ira vers l'indépendance<sup>17</sup>.

Durant les trois années qui suivent cette visite officielle, le ciel des relations Canada-France ne cesse de s'assombrir<sup>18</sup>. Une série de gestes et de décisions approfondissent le fossé entre les deux pays. 1. Air Canada, après avoir tergiversé, refuse de faire l'acquisition d'un modèle d'avion fabriqué en France : la Caravelle, produite par l'entreprise Sud-Aviation, ancêtre d'Airbus. 2. En 1965, la France signe une entente avec le Québec sur l'éducation, une première pour le Québec. Ottawa est mis devant le fait accompli. 3. Le Canada refuse de vendre de l'uranium à des fins militaires. On sait que la France est devenue une puissance nucléaire en 1960. Or le premier ministre canadien subissait d'intenses pressions venant surtout de sa gauche (en contexte de gouvernement minoritaire) pour interdire l'exportation d'uranium. Le compromis trouvé par Pearson : oui à l'exportation, mais à des fins « civiles ». La France n'a donc plus accès à cette ressource convoitée. 3. En 1966, de Gaulle se retire de l'OTAN et somme les Américains et les

<sup>17</sup> Peyrefitte, *op. cit.*, p. 320.

<sup>18</sup> Voir John English, *op. cit.*, p. 320-334.

pays membres de cette alliance (dont le Canada) de retirer leurs troupes et de quitter leurs bases militaires. Cette décision unilatérale place le Canada en porte-à-faux. 4. En mars 1967, lors des obsèques de Georges Vanier, la France est représentée par des personnages secondaires. La famille de cet ancien ambassadeur du Canada en France, général de l'armée canadienne, soutien à la France libre, y voit un manque d'égards et de respect. Très hostile à la politique québécoise du général de Gaulle, la veuve Paulette Vanier rappellera à l'ancien chef de la France libre que, durant la Seconde Guerre mondiale, les « Canadiens français étaient pétainistes<sup>19</sup> ». 5. Au printemps 1967, Ottawa commet un grave impair en organisant la commémoration de la bataille de Vimy. La première invitation officielle du gouvernement fédéral est envoyée au prince Philippe plutôt qu'au président français. Pearson téléphone directement à De Gaulle pour s'excuser, et expliquer le protocole, mais rien n'y fait...

Lorsqu'on apprend que de Gaulle accepte finalement l'invitation de Daniel Johnson de venir au Canada durant l'été 1967, Lester B. Person craint donc le pire. Les autorités fédérales prévoient un scénario de visite très précis qui commencerait, protocole oblige, par la capitale fédérale. Selon leur perspective, le général de Gaulle viendrait célébrer le centenaire du Canada. On le sait, pour l'homme du 18 juin, il n'était pas question de fêter un pays fondé sur une défaite française. C'est l'éveil du Canada français qu'il tient à souligner, « deux cents ans de fidélité des Canadiens français à la France<sup>20</sup> ». Lorsque le général de Gaulle prononce son célèbre discours, au balcon de l'hôtel de ville, le 24 juillet 1967, on imagine Pearson irrité, furieux, blessé, mais plus ou moins surpris...

<sup>19</sup> Peyrefitte, *op. cit.*, p. 348.

<sup>20</sup> Peyrefitte, *C'était*, p. 311.

\*

Quelles seront les conséquences du «Vive le Québec libre!» sur la politique du Canada à l'égard de la France? Comme le montre bien le récit du diplomate Eldon Black, en poste à Paris de 1967 à 1974, le gouvernement canadien a évité les vagues, temporiser, minimiser la portée de la geste gaullienne, travailler à la normalisation des relations Canada-France. Si les autorités canadiennes prenaient acte des relations privilégiées entre le Québec et la France, elles cherchaient par tous les moyens à être avisées (si possibles par les autorités françaises) des visites et actions entreprises, de manière à encadrer ou minimiser leurs effets. En somme, faire comme si 1967 n'avait jamais existé... Ensuite, le Canada n'a cessé d'accroître la présence canadienne en France, en commençant par les effectifs de l'ambassade parisienne de la Montaigne. Parmi les manifestations de cet investissement, on notera la fondation, en avril 1970, d'un centre culturel canadien à Paris et les diverses campagnes de visibilité en France qui permettaient de marteler un message simple: le Canada ne se réduisait pas au Québec; il y avait une vie française en dehors du Québec. Troisième axe de la politique canadienne, le développement de l'aide humanitaire dans l'Afrique francophone. Ces interventions, espérait-on, permettraient de dissuader ces jeunes États de traiter directement avec le Québec et d'ainsi répéter l'incident du Gabon. Dernier axe, le report d'une francophonie politique qui devait assurer au Québec une voix bien à elle dans le concert des nations. Longtemps, la France gaulliste exigea une participation pleine et entière du Québec, ce que refusait le Canada de Pierre Trudeau. Il fallut attendre l'ère Mulroney-Bourassa pour que ce projet prenne enfin forme.

Comme l'ont montré les travaux de Frédéric Bastien et Samy Mesli<sup>21</sup>, la coopération institutionnelle entre la France et le Québec, héritage du général de Gaulle, a bien traversé le temps. Toutefois, à l'heure où les gouvernements québécois renoncent à leurs ambitions nationales, où la France sert le plus souvent de repoussoir à nos élites<sup>22</sup>, où les étudiants québécois privilégient les États-Unis à la France, on peut s'interroger sur le sens et l'avenir de cette coopération. Le Canada d'aujourd'hui, ce Canada «postnational» de Justin Trudeau, n'a plus grand-chose à craindre de la France d'Emmanuel Macron dont les élites semblent communier au même univers intellectuel. Lester B. Pearson, malgré son nationalisme canadien, croyait à la dualité nationale du Canada; Justin Trudeau, héritier de son père, n'y croit plus. Charles de Gaulle croyait que les États-nations étaient l'expression par excellence de la diversité humaine et de la liberté; Emmanuel Macron, héritier de Jean Monet, ne jure que par l'Europe et la mondialisation. Au sens propre et figuré, Trudeau et Macron parlent la même langue, celle du multiculturalisme et d'un progressisme jovialiste. Pour le Canada et la France, un nouveau cycle peut commencer. □

21 Frédéric Bastien, *Le poids de la coopération. Le rapport France-Québec*, Montréal, Québec-Amérique, 2006; Samy Mesli, *La coopération franco-québécoise dans le domaine de l'éducation. De 1965 à nos jours*, Québec, Septentrion, 2014.

22 Éric Bédard, «La réaction en héritage? Représentation de la France chez les intellectuels québécois depuis les années 1960», *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, numéro 129, janvier-mars 2016, p. 13-25.

## De Gaulle se souvient de la dette de Louis XV\*\*

Pour percevoir ce que Charles de Gaulle a voulu faire en juillet 1967 au Québec, et jusqu'au discours demeuré fameux « Vive le Québec libre ! », sans doute convient-il de commencer par le commencement, c'est-à-dire s'interroger sur le « pourquoi ». Or, poser la question du « pourquoi », c'est d'abord s'interroger sur les raisons qui poussent le chef de l'État français à se rendre à l'invitation qui lui est faite de visiter l'Exposition universelle de Montréal de 1967.

Nul n'est mieux placé que Charles de Gaulle pour nous parler des motivations véritables de ce voyage. Lui-même s'est posé la question du sens de ce déplacement. Ainsi, le 11 septembre 1966, réagissant à l'invitation officielle d'Ottawa à visiter l'exposition universelle, il s'exclame : « Vous me voyez traverser l'Atlantique pour aller à la foire ? »

En effet, personne n'imagine le général de Gaulle traverser l'Atlantique pour aller « à la foire ». Personne, et surtout pas lui. Certains de ses détracteurs ont voulu voir dans cette posture l'expression d'un certain narcissisme, la mégalomanie

---

\* Historien

\*\* L'ensemble des citations non sourcées contenues dans ce texte est issu du tome III de *C'était de Gaulle* d'Alain Peyrefitte, des retranscriptions des discours officiels du général de Gaulle ainsi que des communiqués de presse de l'Élysée.



d'un vieil homme abandonné à l'idée qu'il se faisait de lui-même... Nombreux sont ses adversaires qui ont analysé et dénoncé sa politique à la lumière de cette lecture des choses. Pourtant, cette vision «psychologique» et «égocentrée» ne correspond en rien à la façon dont Charles de Gaulle pense son action politique. Chez lui, la lecture du temps est d'abord et avant tout une lecture du temps long, en d'autres termes son action politique est une action historique, c'est-à-dire que c'est une action qui s'inscrit dans l'Histoire, une action au service de l'Histoire.

La meilleure preuve de cela nous est, ici encore, donnée par Charles de Gaulle lui-même. Lorsqu'il exprime les raisons véritables du voyage qu'il va finalement entreprendre au Québec, il ne fait pas mystère du sens qu'il entend lui donner :

J'ai reçu trois invitations : l'une du Maire de Montréal, Drapeau; l'autre du Gouverneur Général Vanier; la troisième du Premier ministre québécois, Johnson. Je n'aurais sûrement pas accepté les deux premières. Mais il est probable que j'accepterai la troisième. Dans ce cas-là, je n'irai pas au Québec pour faire du tourisme. Si j'y vais, ce sera pour faire de l'Histoire.

Faire l'Histoire, un vrai programme gaullien.

### **De Gaulle et le Québec: une approche par l'Histoire**

C'est cette Histoire qu'il convoque lorsqu'il pense au Québec. Une Histoire qu'il connaît et qui, dans son esprit, fait partie intégrante du destin français. On a trop souvent oublié en effet que Charles de Gaulle, outre d'être un fin connaisseur de l'Histoire lui-même, est le fils d'un professeur d'histoire, enseignant au lycée jésuite Sainte-Genève, Henri de Gaulle. Le rôle de celui-ci sera déterminant dans l'enseignement du jeune Charles. Rien d'étonnant dès lors à ce que ce dernier découvre auprès de son père, et probablement dans

la bibliothèque familiale, les traces de l'histoire du Canada français, de son peuplement, mais aussi de son abandon. Ce phénomène est encore renforcé par les circonstances : dans les années 1885-1900, de nombreuses publications françaises vont aborder la vie et le destin du marquis de Montcalm<sup>1</sup>. Des publications auxquelles de Gaulle, de par son milieu, aura évidemment accès.

Cet intérêt familial se retrouvera d'ailleurs aussi chez Philippe de Gaulle, le fils du général. Lorsqu'en 1938, le collège Stanislas où il est élève ouvre un établissement au Québec, lui et ses condisciples sont invités à disserter sur « Pourquoi, 200 ans après le traité de Paris, les Canadiens français demeurent attachés à la langue française ? » Philippe de Gaulle recevra le 1<sup>er</sup> prix ; preuve que chez les de Gaulle, la question du Québec est connue et maîtrisée. Preuve aussi que l'enseignement catholique français, dont sont issus les de Gaulle, a joué un rôle important dans la sensibilisation du futur chef d'État français au sort de cette communauté francophone de l'autre côté de l'Atlantique.

Ainsi, lorsqu'en 1913 le sous-lieutenant Charles de Gaulle est amené à faire une conférence devant ses camarades du 33<sup>e</sup> Régiment d'infanterie sur la notion de patriotisme, il choisit d'éclairer ce concept à travers trois figures de l'Histoire de France qui forcent son admiration : Jeanne d'Arc évidemment, Bertrand du Guesclin, dont on sait qu'il fut l'un de ses héros d'enfance et... Montcalm.

<sup>1</sup> *Le grand vaincu – Dernière campagne du marquis de Montcalm au Canada*, Henri Cauvain, 1883 – *Montcalm*, Eugène Guénin, Challamel, 1898 – *Le marquis de Montcalm et les dernières années de la colonie française au Canada (1756-1760)*, Félix Martin, 1888 – *Montcalm devant la postérité : étude historique*, Edmond Falgairolle, 1886 – *Montcalm et le Canada français : essai historique*, Charles de Bonnechose, 1877. Enfin la *Revue des deux mondes* publie en 1879 un article de Tibulle Hamon intitulé « Un héros de la guerre de Sept Ans : le marquis Louis de Montcalm ».

Toujours au titre de cette approche initiale du destin québécois, un auteur a sans doute influencé la représentation de l'histoire du Canada français du futur chef de l'État: Jacques Bainville. On sait l'importance qu'a jouée cet écrivain dans les analyses historiques et géopolitiques du général de Gaulle. S'il serait abusif de parler de maître à penser pour le général de Gaulle, celui-ci représente au moins une source d'influence réelle.

Or, dans son *Histoire de France*, à l'occasion du chapitre sur «La Régence et Louis XV», l'historien expose avec intérêt et acuité les circonstances qui menèrent à la perte de la Nouvelle-France:

À la suite de la paix d'Utrecht, jamais le choix entre la terre et la mer, la mesure à garder entre des intérêts complexes afin de les concilier pour le bien du pays, n'avaient imposé plus de réflexion. Il se trouvait que, par l'initiative de Français entreprenants, qu'avaient approuvés successivement Henri IV, Richelieu, Colbert, nous avions jeté les bases d'un empire colonial qui devait exciter la jalousie de l'Angleterre, gêner son développement, autant que l'empire colonial espagnol. [...]

La lutte s'était étendue aux colonies et nous nous défendions de notre mieux au Canada. [...]

Trois ministres laborieux, Maurepas, Rouillé, Machault, avaient fait ce qu'ils avaient pu sans réussir à porter remède à notre infériorité navale. Cependant, avec une implacable volonté que personnifia le premier Pitt, le père du grand adversaire de Napoléon, les Anglais, après notre succès de Port-Mahon, redevinrent maîtres de la mer et purent s'emparer de nos colonies, avec lesquelles nos communications étaient coupées. Malgré une glorieuse résistance, Montcalm succomba au Canada, Lally-Tollendal aux Indes. [...]

Au traité de Paris, cette leçon fut payée de notre domaine colonial presque entier. Le Canada, la rive gauche du Mississippi, le Sénégal sauf Gorée, l'Inde sauf les quelques comptoirs que nous y possédons encore: le prix de notre défaite était lourd.

Comme souvent chez Bainville, cette analyse historique se double d'une appréciation politique et stratégique. Ainsi, lorsqu'il aborde les «plus grands effets du traité de Paris», il évoque immédiatement «le renoncement aux colonies et à la mer». Car, pour Bainville, la perte du Canada est une faute française: faute politique de nos dirigeants, faute aussi de l'opinion publique et de ses élites intellectuelles.

On entra ainsi, en 1741, dans une guerre continentale dont le premier effet fut de nous détourner de la guerre maritime. [...]

Les revers de la guerre de Sept Ans allaient tomber sur un mauvais terrain, et cette double guerre contre l'Angleterre et la Prusse, si grave par ses conséquences, qui eût exigé un si grand effort de tous, fut à peine comprise. La littérature témoigne que la portée en échappait aux guides de l'opinion publique. L'état le plus général était tantôt l'indifférence, et tantôt le dénigrement. [...]

Le public français prit légèrement la perte de nos colonies.

Et l'auteur, d'aller plus loin dans l'explication de ce désintérêt de l'opinion publique et des élites pour le devenir du Canada français:

Après le désastre de la Hougue, le public français s'était dégoûté des choses navales. Il se dégoûta des choses coloniales après la faillite «du Système de Law» fondé sur l'exploitation des richesses d'outre-mer, et cet état d'esprit, personne ne l'a mieux exprimé que Voltaire par son mot célèbre sur les arpentés de neige du Canada.

La condamnation de ce mot terrible de Voltaire nous la retrouverons aussi chez Charles de Gaulle, preuve que, de par son milieu, de par son éducation, ses lectures, de par ses goûts propres aussi, le futur président de la République a été très tôt naturellement porté à nourrir une «certaine idée du Canada français».



## De Gaulle et le Québec: une lecture historique

Dès lors, la lecture du passé va être chez Charles de Gaulle le point de départ d'une mise en perspective historique du dossier québécois. Ainsi, lorsqu'il le rencontre en 1965, Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation du Québec, notera :

Il [de Gaulle] écoute plus qu'il ne parle. La plupart de ses paroles situent les problèmes dans une perspective historique.

Présente depuis toujours dans l'esprit et dans le verbe du général, celle-ci va peu à peu s'affirmer, s'affermir, se développer au point de constituer non seulement un tout cohérent, mais au-delà, la base d'une dynamique à l'occasion de la visite de 1967.

Pour percevoir ce mouvement, il faut revenir aux premières heures de l'entrée sur la scène historique du général de Gaulle. Dès le 1<sup>er</sup> août 1940, il enregistre au micro de la BBC un message diffusé sur les ondes de Radio-Canada à l'adresse des Français du Canada. Dès ce message, il place l'Histoire et le passé comme élément central et pérenne des relations présentes entre les Français d'Europe et ceux du Canada :

Je n'éprouve aucun embarras à vous parler, car je veux vous parler de la France et je sais que personne au monde ne peut comprendre la chose française mieux que les Canadiens français. [...]

Puisque, par vous, un rameau de la vieille souche française est devenu un arbre magnifique, la France, après ses grandes douleurs, la France, après la grande victoire, saura vouloir et saura croire !

Ne nous y trompons pas, ce retour perpétuel au passé n'est pas une nostalgie ou un élément de langage, c'est véritablement pour De Gaulle une donnée réelle, car héritée de l'Histoire, or la politique consiste justement pour lui à prendre les réalités



telles qu'elles sont, c'est-à-dire dans toute leur dimension historique. À ses yeux, le Canada français est un fait français qu'il faut prendre tel qu'il est, c'est-à-dire qui désire le rester. Cette primauté de l'Histoire dans l'approche gaullienne du Québec, de Gaulle y fait encore référence dans ses *Mémoires de Guerre*, revenant sur son voyage de juillet 1944, il écrit :

D'abord, rendant visite à la ville de Québec, je m'y sens comme submergé par une vague de fierté française, bientôt recouverte par celle d'une douleur inconsolée, toutes les deux venues du loin de l'Histoire.

De façon plus explicite encore, à l'occasion d'un nouveau déplacement au Canada après son retour au pouvoir, il déclare le 19 avril 1960 :

La première voix que j'y entends c'est celle de l'Histoire. Toujours la France se fera l'honneur d'avoir apporté sur votre sol, il y a plus de quatre siècles, tout à la fois les germes du progrès civilisateur et le souffle de la spiritualité chrétienne.

Tout est ici posé : la primauté de l'Histoire, le rôle de la France dans l'Histoire d'un Canada né il y a 400 ans, la marche en avant d'une civilisation, l'importance du christianisme.

Cette conception des choses, Charles de Gaulle va la développer en 1967. À chacune de ses prises de parole, il ne va avoir de cesse de rappeler que ce qui lie le Québec et la France c'est d'abord et avant tout une Histoire. Ainsi dès le 23 juillet, sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Québec il s'exclame :

Nous sommes liés de part et d'autre de l'Atlantique par un passé aussi grand que possible et que nous n'oublions jamais.

À l'occasion des nombreux arrêts qu'il fait le lendemain sur le Chemin du Roy, les différentes allocutions des élus locaux rappelleront à leur tour l'histoire partagée entre les deux communautés. Pourtant, chaque fois, de Gaulle prendra soin de marteler en réponse une idée essentielle pour lui : il ne s'agit pas seulement d'une histoire partagée, mais bien d'une histoire commune : l'Histoire de France.

À Sainte-Anne-de-la-Pérade, répondant au maire et au ministre-député, le chef de l'État français déclare :

Ils ont parlé de l'Histoire, ils ont parlé de votre histoire et votre histoire c'est la nôtre, en réalité, c'est l'Histoire de France.

Une affirmation reprise à Louiseville :

Monsieur le Maire a parlé d'abord d'Histoire et nous savons tous que notre histoire c'est l'Histoire de France.

Mais c'est dans le discours prononcé au château Frontenac que le chef de l'État français a développé avec le plus de précisions sa conviction profonde que, de par l'Histoire, les Français du Canada sont un peuple viscéralement et essentiellement français :

En dépit du temps, des distances, des vicissitudes de l'Histoire, un morceau de notre peuple est installé, enraciné, rassemblé ici. Oui, un morceau de notre peuple, par le sang qui coule dans ses veines, par la langue qui est la sienne, par la religion qu'il pratique, par l'esprit, les mots, les gestes, les noms, les coutumes, le comportement, de ses familles, de ses hommes, de ses femmes, de ses enfants, enfin par la conscience profonde qu'il a de sa propre communauté. Après qu'eut été arrachée de ce sol, voici 204 années, la souveraineté inconsolable de la France, soixante mille Français y restèrent. Ils sont maintenant plus de 6 millions. Ce fut, sur place, un miracle de fécondité, de volonté et de fidélité. C'est pour tous les Français, où qu'ils soient, une preuve exemplaire de ce dont peut être capable leur puissante vitalité.

L'importance des mots qui sont prononcés est d'une clarté évidente: le Peuple auquel il parle appartient à la communauté des peuples français, car il est de par son Histoire intrinsèquement un peuple français. Le 26 juillet encore, à l'occasion de son ultime intervention au Québec, répondant au maire de Montréal, il rappelle le Québec est une entité française, car elle a été fondée par la France:

Le passé: oui, c'est bien ici que Jacques Cartier est venu il y a 432 ans pour planter sur le mont Royal, où vous m'avez conduit tout à l'heure, le drapeau du «vieux pays». C'est bien ici que Maisonneuve fonda la ville Marie. C'est bien ici que de vaillants Français et Françaises qui étaient nos ancêtres, et notamment la glorieuse Jeanne Mance, ont su défendre la cité assiégée pendant vingt ans par des tribus redoutables. C'est ici que gouvernèrent Champlain et ses successeurs. C'est ici qu'il y a un peu plus de deux siècles, au cœur de votre ville, à Sainte-Hélène, malgré les promesses de Montcalm, Lévis et ses soldats livrèrent leur dernier combat dans le dernier bastion contre les conquérants anglais.

À l'occasion du communiqué du conseil des ministres du 31 juillet, il résume cette idée en une formule faisant apparaître explicitement le concept de «communauté française»:

Elle (la France) a fondé le Canada, qu'elle l'a seule, pendant deux siècles et demi, administré, peuplé, mis en valeur [...] elle y constate l'existence et l'ardente personnalité d'une communauté française comprenant six millions et demi d'habitants.

Évidemment, cette conception du Canada français correspond chez De Gaulle à une lecture de l'histoire du Canada qui s'oppose frontalement à celle que développe le gouvernement fédéral d'Ottawa. Ce dernier tente d'ailleurs de profiter de l'Exposition universelle de Montréal pour imposer son idée de l'histoire du Canada en en faisant le «centenaire du Canada».

Or, dans l'esprit du général de Gaulle, pour la France, et au regard de son Histoire, le Canada ne peut être né en 1867. Cette volonté lui apparaît comme une réécriture de l'Histoire par les Anglo-saxons et une négation de l'apport de la France dans la fondation du Canada :

Le centenaire du Canada, c'est comme si on voulait fêter en 1989 le bicentenaire de la France! Le Canada a été fondé il y a plus de quatre cent vingt ans, quand Jacques Cartier en a pris possession au nom de François Ier. Après notre défaite en 1759, il y a eu un siècle d'asservissement et, depuis 1867, une subordination institutionnelle. Nous n'allons pas commémorer cette malheureuse date de l'Histoire!

### Une dette française

Pour autant, il serait faux de croire que de Gaulle ne tire de cette analyse historique que des titres de gloire pour la France et le rôle qui fut le sien. Chez De Gaulle la grandeur est d'abord et avant tout quelque chose qui oblige, qui engage, qui porte en elle des devoirs. Ainsi, en décembre 1966, toujours au sujet de la volonté du gouvernement fédéral de confondre la commémoration de l'institution de la fédération canadienne avec la fondation du Canada, de Gaulle écrit-il en marge d'un télégramme de l'ambassadeur de France à Ottawa :

Nous n'avons à féliciter ni les Canadiens ni nous-mêmes, de la création d'un État fondé sur notre défaite d'autrefois et sur l'intégration d'une partie du peuple français dans un ensemble britannique. Au demeurant, cet ensemble est devenu bien précaire.

On notera ainsi que Charles de Gaulle, s'il n'entend pas féliciter Ottawa, ce que l'on peut aisément comprendre, rajoute «ni nous-mêmes». On aurait tort de ne pas accorder suffisamment d'attention à ce «ni nous-mêmes»: celui-ci renferme une grande part de la lecture que se fait Charles de Gaulle de l'histoire du Canada français et de ses liens avec la France.

De Gaulle, comme l'avait analysé Bainville, sait que la France a manqué de constance au Québec. Ainsi confit-il, durant la traversée qui le mène au Canada, à son gendre Alain de Boissieu :

Je compte frapper un grand coup. Ça bardera, mais il le faut. C'est la dernière occasion de réparer la lâcheté de la France.

Cette conception, qui prend dans sa bouche la force d'un impérieux devoir, n'est pas chez lui qu'un vague sentiment, elle est avant tout l'expression de connaissances historiques précises. Il considère que la France a, depuis Louis XV, une dette vis-à-vis des Français du Canada. Ainsi, n'hésite-t-il pas à se faire juge de l'Histoire :

Louis XV avait bien les moyens d'envoyer d'autres troupes après la mort de Montcalm, pour permettre à Lévis de l'emporter sur les Anglais. Il a eu la légèreté de céder à la dérision de la Cour, qui se moquait comme Voltaire de « quelques arpents de neige vers le Canada. » Il a abandonné nos soixante mille colons à leur sort. C'est une action peu honorable. Il fallait l'effacer.

Et le 29 juillet à l'Élysée, il exprime à Peyrefitte cette même préoccupation :

Il y a deux siècles que la France a contracté une dette envers les Français au Canada. Ce que j'ai essayé de leur donner, c'est confiance.

Redonner confiance en la France, c'est en effet tout le sens de ce voyage. Chaque mot, mais aussi chaque symbole, semble être une réponse à la dette historique de la France. Ainsi, si le choix d'une traversée de l'Atlantique en bateau s'explique par la volonté du chef de l'État de ne pas atterrir à Ottawa afin de débiter et de concentrer sa visite sur le Québec – symbole déjà très fort –, le choix de ce mode de transport s'apparente aussi à un pèlerinage. Comme ceux



qui ont fondé le Canada, comme ce rameau de France parti vers le Nouveau Monde... De Gaulle met ses pas dans ceux de Cartier, Champlain et Montcalm.

Le symbole toujours, lorsque le Colbert, navire portant le nom d'un des principaux grands hommes de l'Histoire de France qui permit le développement de la Nouvelle-France, débarque le 23 juillet 1967 dans l'anse au Foulon; là même où le général Wolfe avait débarqué le 13 septembre 1759 pour battre Montcalm et ainsi conquérir le Québec! Pour cette occasion, le général de Gaulle a revêtu sa tenue de Général de Brigade: certes, les renforts de Louis XV auront mis près de 208 ans à venir, mais ce 23 juillet 1967 ils sont enfin arrivés. En agissant ainsi, de Gaulle entend renouer le fil de l'Histoire.

Renouer le fil de l'Histoire aussi, lorsqu'il choisit de rallier Québec à Montréal via le Chemin du Roy qui n'est certes par la voie la plus courte, mais dont la symbolique est forte de par son nom, de par le fait qu'elle ait été construite sous Louis XV grâce à la corvée du Roy par le grand-voyer de la Nouvelle-France. Cette symbolique-là compte chez De Gaulle, elle est de nature à marquer les esprits, à rattraper les années perdues... quitte à verser dans la légende comme il le fera, non sans humour, à l'occasion de la conférence de presse du 27 novembre 1967:

De Québec jusqu'à Montréal, sur les 250 km de la route longeant le Saint-Laurent et que les Français canadiens appellent le «Chemin du Roy» parce que, jadis, pendant des générations, leurs pères avaient espéré qu'un jour un chef de l'État français viendrait à la parcourir, des millions et des millions d'hommes, de femmes, d'enfants, s'étaient rassemblés pour crier passionnément: «Vive la France!».

Dans l'avion qui le ramène de Montréal à Paris, alors que le petit monde politico-médiatique ne cesse de se scandaliser des quatre mots fameux lancés par le général de Gaulle au

balcon de l'Hôtel de Ville de Montréal le 24 juillet 1967, le chef de l'État français interroge ceux qui l'ont accompagné afin de recueillir leur ressenti sur ce déplacement décidément très spécial. Le mot viendra de Jean-Daniel Jurgensen, Directeur des Amériques au Quai d'Orsay: «Mon Général vous avez payé la dette de Louis XV».

Cette phrase, que si peu de Français auraient compris s'ils l'avaient entendue, cette phrase que bien des dirigeants auraient jugée excessivement emphatique s'ils avaient assisté à la conversation, de Gaulle la fait sienne immédiatement tant elle résume à merveille ce que vient de faire de Gaulle, cet ultime déplacement au Québec.

Plus encore, chez De Gaulle, cette volonté de renouer le cours de l'Histoire s'accompagne, outre ses prises de position à la fois symboliques et politiques, d'une volonté de réconciliation. On sait combien l'idée de réconciliation est importante pour lui: s'il connaît, aime et réfléchit l'Histoire, il n'est jamais l'homme des rancœurs et des rancunes passées. Lorsque cela est nécessaire, de Gaulle sait aussi raconter l'Histoire qui aurait dû être si elle n'avait pas été détournée par «les fautes des Français, non le génie de la Patrie» comme il l'écrira en ouverture de ses *Mémoires de Guerre*. N'a-t-il pas, dans un autre contexte, réussi à asseoir la France à la table des puissances vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale malgré la défaite de 1940 et la collaboration du Gouvernement de Vichy?

Or, Charles de Gaulle sait que, si l'abandon des Français du Canada par Paris n'est pas à l'honneur de la France, l'oubli pendant tant de temps du destin de ce morceau de la communauté française par la métropole est une faute autrement plus grave. Aussi va-t-il chercher à expliquer cette inaction de la France par les circonstances qu'elle a dû traverser:

La France, absorbée qu'elle était par de multiples guerres continentales et par de nombreuses crises politiques, se désintéressait de ses enfants abandonnés et n'entretenait avec eux que des rapports insignifiants.

Ce constat d'un abandon des Français du Canada à leur sort, André Malraux le fait aussi. Lui qui sait que la Métropole a oublié depuis deux siècles le Québec et que rares sont les Français qui se préoccupent alors du devenir de celui-ci, voit dans le général de Gaulle une exception plus que l'expression d'une préoccupation populaire retrouvée. Il n'en cache rien à Georges-Émile Lapalme, ministre des Affaires culturelles du Québec, à l'occasion d'un de leurs entretiens en 1960 :

Ce serait absolument faux de dire que nous avons toujours pensé à vous, que nous avons toujours reconnu ce que vous avez fait, que nous vous avons toujours suivis des yeux. La vérité est que nous vous avons totalement oubliés et que nous ne nous sommes jamais occupés de vous. Aujourd'hui il se trouve qu'un homme de génie, le général de Gaulle vient d'entrevoir une réalité et un potentiel<sup>2</sup>.

Pourtant, à contre-pied de cette affirmation, de Gaulle ne veut pas que le sort du Québec soit le fait – la lubie auraient dit certains de ses détracteurs – d'un seul homme. Il ne se contente pas de racheter la dette de Louis XV, il va plus loin, quitte à réécrire la réalité. Pour lui, si les circonstances ont détourné la métropole du Nouveau-Monde, les Français, eux n'ont jamais cessé de penser aux Français du Canada :

Vous êtes le Québec! Vous êtes les Canadiens français! Il n'y a pas de temps écoulé qui ait pu effacer du cœur de notre peuple la nostalgie de ceux de ses enfants qu'il avait laissés là-bas voici tantôt deux cents ans.

«Je me souviens!» C'est la devise du Québec. En le voyant en votre personne, la France en dit autant.

2 Propos rapportés par Louise Beaudoin dans «France-Québec: les retrouvailles – Quarante ans d'action politique côte à côte» paru dans *Le Figaro* du 30 octobre 2001.

### Une résistance française

Cette affirmation d'une permanence de la cause québécoise dans le cœur et dans la mémoire des Français est certes très illusoire, mais elle correspond aussi chez Charles de Gaulle à l'expression d'une réalité. En effet, pour lui, si les Français ont parfois oublié le sort du Québec, la France, elle, ne peut l'avoir ignoré, car, répète-t-il, la cause du Québec est une cause française.

C'est ce qu'il faut retenir de la réponse que fait finalement Charles de Gaulle à Robert Bordaz et Pierre-Louis Mallen à cette question qui nous occupe tant «pourquoi aller à Montréal?» :

Nous n'irons pas fêter à Montréal, en 1967, le centenaire de la Confédération canadienne, comme le voudraient les Anglais du Canada et les fédéraux. Si nous y allons, ce sera pour fêter deux cents ans de fidélité des Canadiens français à la France.

Alain Peyrefitte verra dans cette formule une interprétation toute partielle :

Il a l'art de retourner les situations : en 1763, ce ne sont pas pour lui deux cents ans de lâchage français de ce côté-ci de l'Atlantique qui commencent, mais deux cents ans d'affirmation française en Amérique du Nord.

Pourtant, la pensée que traduit le général de Gaulle en annonçant sa volonté de «fêter deux cents ans de fidélité des Canadiens français à la France» est sans doute la plus juste expression de ce qui anime de Gaulle. Le maintien de l'identité française en Amérique du Nord par les Français du Canada est un fait qu'il convient de prendre en compte et qu'il veut exposer à la face du monde.

Pour lui cette fidélité, par sa durée, par son intensité, par ce qu'elle porte en elle et l'écho qu'elle est au passé représente une donnée tout à fait exceptionnelle.



En vérité, ce que le peuple français a commencé de faire au Canada quand, il y a quatre siècles et demi, Jacques Cartier y abordait au nom du roi François 1<sup>er</sup>; ce que ce peuple y a poursuivi sous l'impulsion de Champlain, gouverneur nommé par Henri IV, et de ceux qui vinrent après lui; ce qui y fut maintenu depuis lors avec une persévérance inouïe par une fraction française grandissante.

Cet extrait permet de percevoir ce qu'est, dans l'esprit gaullois, la fidélité des Français du Canada à la France: c'est un héritage historique à l'égard duquel la France a contracté une dette, mais c'est aussi une réalité présente et vivace à laquelle la France se doit de faire écho.

Dès avril 1960, il parle d'une «pensée française qui dure». Le 23 octobre 1963, il poursuit:

Le Canada français, il faut le prendre comme il est, c'est-à-dire pour une réalité qui veut rester française.

Le 23 juillet 1967, à l'Hôtel de Ville de Québec, il ne dit pas autre chose:

Tout se simplifie parce que vous êtes restés constants, fidèles depuis longtemps, mais sans défaillance. Cette fidélité, cette constance, aujourd'hui, elles fleussent!

On aurait tort de minimiser ce que signifie, pour lui, cette notion de fidélité: c'est la survivance même de la communauté québécoise qui dépend de la vivacité et de la pérennité de cette fidélité à l'Histoire et à l'identité. Lors du discours prononcé au château Frontenac, de Gaulle insiste sur cette notion:

Une autre donnée de la situation où vous, Français canadiens, vous trouvez par rapport à vous-mêmes et par rapport aux autres, tient à ceci que votre résolution de survivre en tant qu'inébranlable et compacte collectivité, après avoir longtemps revêtu le caractère d'une sorte de résistance passive opposée à tout ce qui risquait de com-



promettre votre cohésion, a pris maintenant une vigueur active en devenant l'ambition de vous saisir de tous les moyens d'affranchissement et de développement que l'époque moderne offre à un peuple fort et entreprenant.

Le mot résistance n'est évidemment pas neutre. En témoigne l'incompréhension de nombreuses personnes face aux quatre mots demeurés fameux «Vive le Québec libre» prononcés à l'Hôtel de Ville de Montréal le 24 juillet. De même, lorsque Charles de Gaulle parle peu avant, dans le même discours, d'une «atmosphère comparable à celle de la Libération», certains feindront de voir là une comparaison avec l'occupation allemande en France, on dénoncera le parallèle fait par l'Homme du 18 juin avec le nazisme...

Évidemment, il n'en est rien. En réalité, c'est à bon escient que de Gaulle fait allusion au mot de résistance; non de résistance face à tel ou tel régime politique évidemment, mais une résistance plus intérieure, plus intime, une résistance pour la survie de ce que l'on est, de ce que l'on entend ne pas cesser d'être.

Le Canada français meurt s'il se rend. Il vivra s'il refuse de se rendre.

Par ces mots, l'Homme du 18 juin témoigne de sa conviction profonde que le Canada français est une cause qui ne peut cesser de lutter pour elle-même, qui ne peut pas douter d'elle-même, sans risquer de disparaître. Son combat est un combat pour sa survie, pour le maintien de ce qu'il est face à ceux qui tentent de le nier, de l'occulter et donc de le faire disparaître... c'est à ce titre qu'il est une résistance.

C'est ce qu'il explique au conseil des ministres du 31 juillet 1967. Revenant sur l'Histoire et témoignant de ce qu'il a vu, il justifie son discours de Montréal par la volonté de résistance rencontrée au Canada :

Le général de Gaulle a constaté l'immense ferveur française manifestée partout à son passage. Il a noté, chez les Français canadiens, la conviction unanime qu'après le siècle d'oppression qui suivit pour eux la conquête anglaise, un second siècle écoulé sous le système défini par « l'Acte de l'Amérique du Nord britannique » de 1867, ne leur avait pas assuré, dans leur propre pays, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Ayant exposé tour à tour que les Canadiens français sont de par l'Histoire une partie du peuple français, qu'ils ont par leur résistance témoigné de leur volonté de demeurer ce qu'ils sont, comment la France de Charles de Gaulle aurait-elle pu ne pas être de leur côté au rendez-vous de l'Histoire ? C'est ainsi que le président de la République conclut ses propos sur le Québec à l'occasion de la conférence de presse du 27 novembre 1967 :

Pour eux, surtout pour eux, la France doit être la France.

Ainsi, la dette française de Louis XV au Québec est pour lui autant la dette de l'abandon d'alors, qu'une dette morale à l'égard d'un Peuple qui, par ce qu'il est au fond de lui-même et au regard de l'Histoire, incarne une résistance française jamais démentie. Pour preuve, le 26 juillet, il déclare au maire de Montréal :

On aurait pu croire que, ce passé ayant été marqué d'une telle douleur, Montréal aurait perdu son âme française dans le doute et dans l'effacement. Miracle ! Il n'en a rien été.

Le mot miracle, simple expression de langage, n'est pourtant pas neutre. Cette idée de fidélité d'un Peuple, d'affirmation de soi par une résistance, se retrouve en effet dans un élément qui joue un rôle aussi important que l'Histoire dans le logiciel gaullien, dans un élément dont l'attachement lui est presque aussi naturel que celui qui le lie à la France : la religion catholique. Incontestablement, son éducation n'a pu que le familiariser avec le rôle essentiel de la religion

catholique dans l'identité des Français du Canada, avec cette détermination à demeurer fidèles à leur Église.

C'est au général Catroux que Charles de Gaulle exprimera le lien intime qui existe dans son esprit entre résistance dans l'Histoire, foi et fidélité à la France :

Je suis touché par l'entreprise d'un homme qui confond dans le même geste sa foi de chrétien et son amour pour la France.

Cet homme, comment douter que de Gaulle le retrouve dans l'âme du Québec au point de faire de la religion une composante presque aussi importante que la langue française et les origines ? Ainsi, après s'être inquiété de la défaite électorale du premier ministre Jean Lesage et de la victoire de Daniel Johnson, un homme au nom si anglais, le président français pourra déclarer, rassuré : « Daniel Johnson, dont le père est irlandais et catholique, est tout à fait Canadien français ».

Cette résistance canadienne faite d'un mélange d'attachement à l'Histoire, de fidélité à la France et d'une âme catholique ne peut que parler à l'idéal gaullien. Cela, nul ne l'aura sans doute mieux résumé que monseigneur Maurice Roy, archevêque de Québec et primat du Canada, qui salue à travers le chef de l'État français « l'héritage de foi, de fidélité et de courage du peuple français dont nous sommes tous sortis ». Le parallèle que fit l'archevêque, à l'occasion de son discours du 23 juillet, entre la fidélité des Français du Canada et le rôle historique qu'avait pu jouer le général de Gaulle ne fut pas neutre dans l'esprit de celui-ci, en témoigne sa réponse :

Laissez-moi vous dire qu'il n'y a rien qui peut être plus émouvant pour celui qui vous parle, que le rapprochement que vous venez de faire entre cette volonté française qui a été manifestée ici d'une manière si pénible et en même temps si magnifique pendant tant de temps, au milieu de tant de difficultés, au prix de tant de mérites et

grâce à tant d'effort : entre cette œuvre française-là et celle qui a consisté à rassembler les premiers éléments de la résistance aux pires moments de la vie de notre patrie. Il n'y a rien aussi qui soit plus réconfortant, car cela indique que pour nous Français, où que nous soyons, à quelque époque que nous soyons, pour peu que nous le voulions, nous pouvons survivre, nous pouvons même donner l'exemple et rien ne le montre mieux que ce que je vois et ce que je sais du Québec. Ici, en effet, entre Français que vous êtes et voulant le rester, comme vous le dites si bien, Éminence, ici vous donnez l'exemple – vous donnez l'exemple d'abord d'une personnalité bien affirmée, d'une cohésion certaine, d'une grande capacité populaire, car c'est cela qui frappe chez vous. Ce que vous valez vous vient de la base et c'est sur cette base sur laquelle vous vous êtes construits, que s'élève maintenant votre Église. Et de même que l'Église a été essentielle dans le maintien de cette personnalité dont je vous parle, de même jouette un rôle capital aujourd'hui pour former l'élite dont vous avez besoin et qui se crée.

Ce lien, de Gaulle va tenir à l'illustrer par un acte fort et rare dans l'histoire de la pratique gaulliste de la diplomatie : le jour même de son arrivée, de Gaulle choisit de communier à la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré ; un haut lieu du catholicisme québécois marqué par le souvenir des marins bretons et la dévotion à Sainte-Anne patronne du Québec. C'est la seconde fois seulement que le président de la République communique en public à l'occasion d'une cérémonie officielle, c'est la première fois qu'il le fait volontairement. En 1966 à Leningrad, il avait été placé devant le fait accompli. Au contraire, en choisissant de se présenter à genoux devant le recteur de la basilique ainsi que devant l'archevêque de Québec, de Gaulle fait une démarche volontaire appelée à faire sens. De Gaulle choisit un acte fort<sup>3</sup>. Ainsi, entend-il

3 Il ne réitérera un tel acte que deux fois : en Pologne le 10 septembre suivant, témoignant du rôle historique et fondateur du catholicisme dans l'identité et la résistance polonaise ; le 27 octobre 1968 à Saint-Louis des Français d'Istanbul, rappelant la mission de protecteur des chrétiens d'Orient que tient la France depuis 1535.



témoigner de cette part de catholicisme qu'il y a dans l'identité des Français du Canada, de cette fidélité partagée, de ce souvenir aussi des premiers missionnaires qui ont travaillé à fonder cette terre, lui apportant les rameaux de la civilisation française.

Plus que l'Histoire, c'est donc l'histoire toujours présente, c'est-à-dire la Mémoire que de Gaulle convoque au Québec. Cette mémoire qui, depuis saint Augustin, n'appartient pas au passé, mais au présent du passé. C'est donc à un Québec immuable que de Gaulle s'adresse: le Québec présent du passé vivace dans son identité, le Québec présent du présent dans son réveil et sa révolution tranquille; le Québec présent de l'avenir dans la liberté et l'affranchissement que laissent à espérer les élites en formation auxquelles il se réfère souvent. Cette vision d'une «chose française» qui a été, est et a vocation à être, vision toute gaullienne qui embrasse les concepts de pérennité, de résistance et de liberté; «les choses étant ce qu'elles sont, la France étant la France et Fécamp un port de pêche qui entend bien le rester» pour reprendre une expression chère au général de Gaulle; qui pouvait alors la comprendre?

Sans doute pas Georges Pompidou qui s'exclamera goguenard après le discours de Montréal: «On va se faire engueuler!». Exclamation à la fois étonnante de la part d'un premier ministre, mais aussi terriblement révélatrice de la relative incompréhension d'une classe politique et diplomatique hermétique au sens profond et à la lecture historique. Si, si peu de ses contemporains perçurent l'aspect profondément et totalement gaullien de ces événements, c'est que beaucoup ne comprenaient pas que, chez De Gaulle, le choix de l'Histoire n'est pas une posture politique, mais le commandement de l'essentiel. Cette idée, c'est André Malraux qui l'avait déjà résumée avec justesse dans un discours prononcé deux ans auparavant pour la présidentielle de



1965. L'auteur de *La condition humaine* était alors revenu sur un autre déplacement du général de Gaulle, celui réalisé à Mexico en 1964 – à l'occasion duquel le chef de l'État avait prononcé un discours non moins fameux «Marchamos la mano en la mano» –. Il avait alors évoqué cet «instituteur de Puebla» qui était venu à Mexico pour entendre le général de Gaulle et qui n'y serait pas allé pour un autre homme politique français «car il s'agissait de significations historiques et que pour l'Histoire conquérir la Liberté ne se conjugue pas au conditionnel».

Dans l'avion qui le ramène, en guise de conclusion à son périple, de Gaulle ne dit pas autre chose :

Il y a le [...] pauvre homme de Gaulle et puis il y a le de Gaulle dont on attend l'Histoire... qu'importe si l'homme de Gaulle va prendre des coups. Le devoir, vous m'entendez, le devoir du de Gaulle qui va mourir bientôt, c'était de prononcer cette phrase. Je n'aurais pas été de Gaulle si je ne l'avais pas fait.

De Gaulle à Montréal, c'est l'Histoire parlant de liberté. □

## Le voyage du général de Gaulle et l'accélération de la coopération

Cinquante ans après la disparition de Hector Fabre, qui avait occupé le poste d'agent général de la Province de Québec en France, de sa nomination en 1882 à sa mort en 1910, l'ouverture de la Délégation générale du Québec à Paris, à l'initiative de Georges-Émile Lapalme, a permis de renouer les liens politiques entre les deux gouvernements<sup>1</sup>. Lors de son séjour à Paris pour présider à l'inauguration de la représentation québécoise en octobre 1961, le premier ministre Lesage est reçu à l'Élysée, où de Gaulle lui fait part de son désir de renforcer les relations dans tous les domaines avec le Québec<sup>2</sup>.

Comme le démontre cet article, la coopération franco-québécoise, qui s'amorce en 1965 avec la signature des premières ententes bilatérales dans le domaine de l'éducation et de la culture, va connaître une accélération importante après la visite du général de Gaulle au Québec en 1967.

---

\* Docteur en histoire

---

1 Michel Sarra-Bournet, «La naissance de la Délégation générale du Québec à Paris», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 2, 2011, p. 190-199.

2 Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec. 1960-1970*, t. 5, Sillery, Septentrion, 2008, p. 160-161.

## La signature des premières ententes de coopération en 1965

De part et d'autre de l'Atlantique, la volonté commune affichée par les gouvernements d'accroître leurs échanges permet l'élaboration des premiers programmes de coopération. En novembre 1963, André Malraux effectue un voyage au Québec, pour visiter l'Exposition industrielle et commerciale française. Pendant ses entretiens avec les membres du gouvernement québécois, Malraux évoque l'organisation d'échanges culturels entre les deux États<sup>3</sup>. Dans le domaine de l'éducation, le ministre Paul Gérin-Lajoie entend également solliciter l'aide de l'Hexagone. Dans un système scolaire en pleine refonte «où les lacunes, notamment quant aux techniques étaient criantes, la collaboration de la France pouvait faire épargner des années d'efforts au Québec. Celle-ci pouvait, par exemple, lui envoyer tout de suite des spécialistes qui manquaient encore ici», se souvient Claude Morin<sup>4</sup>. Des discussions s'amorcent en juin 1964, à l'initiative de l'ambassadeur Bousquet, pour élaborer un accord gouvernemental de coopération. Au terme de huit mois de négociations, l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation est signée à Paris, le 27 février 1965<sup>5</sup>. Aux côtés du ministre de l'Éducation nationale, Christian Fouchet, et de Jean Basdevant, directeur général des Affaires culturelles et techniques du Quai d'Orsay, Paul Gérin-Lajoie et le sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales, Claude Morin, paraphaient la première entente internationale conclue par le gouvernement du Québec.

3 Guy Frégault, *Chronique des années perdues*, Montréal, Leméac, 1976, p. 85.

4 Claude Morin, *L'art de l'impossible. La diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Boréal, 1987, p. 37.

5 Samy Mesli, *La coopération franco-québécoise dans le domaine de l'éducation, de 1965 à nos jours*, Québec, Septentrion, 2014, p. 41-64.

Dans le cadre de cette entente, les gouvernements s'engagent à développer aussi largement que possible les échanges d'étudiants et de professeurs d'université, grâce à l'octroi de bourses ou de missions de recherche. Dans le domaine de l'enseignement technique, il est prévu que 25 professeurs québécois bénéficient d'un stage de perfectionnement dans l'Hexagone. Une vingtaine d'experts français viendront au Québec pour des missions de courte ou de moyenne durée, notamment pour collaborer avec les comités de planification du MEQ et l'École normale de l'enseignement technique du Québec. Il est également convenu que 25 professeurs québécois enseignant dans des écoles normales seront accueillis pour un stage de neuf mois dans des établissements français. Enfin, pour veiller à l'application de ces mesures, le dernier point de l'accord annonçait l'instauration de rencontres régulières, organisées tantôt à Paris, tantôt à Québec, dans le cadre d'une commission permanente de coopération franco-québécoise.

Saluée par la presse au Québec, la signature de l'entente en éducation donne lieu aux premières frictions avec Ottawa. Le 12 avril 1965, Paul Gérin-Lajoie prononce un discours devant le corps consulaire de Montréal et affirme que dans *tous les domaines relevant complètement ou partiellement de sa compétence, le Québec entendait désormais jouer « un rôle direct, conforme à sa personnalité et à la mesure de ses droits »* sur la scène internationale. En dépit des tensions croissantes avec le gouvernement fédéral, soucieux d'affirmer sa primauté dans le domaine des relations internationales, le Québec et la France concluent un nouvel accord, dans le domaine de la culture. Le 24 novembre 1965, Pierre Laporte reçoit à Québec l'ambassadeur Leduc pour parapher l'Entente sur la coopération culturelle entre le gouvernement de la République française et du gouvernement du Québec. Les deux gouvernements, « conscients des liens historiques que leur communauté d'origine, de langue et de culture a

créés», proclamaient leur désir de promouvoir la langue française et de développer leurs relations culturelles par la multiplication des échanges intellectuels, littéraires, artistiques et scientifiques.

### La coopération, une priorité pour De Gaulle

Dès son élection, en juin 1966, le premier ministre Daniel Johnson fait part de son désir de poursuivre les échanges entrepris avec la France. En juillet, il délègue deux de ses conseillers, Paul Gros d'Aillon et Jean Loisele, à Paris pour signifier aux autorités françaises sa volonté d'accroître et d'étendre la coopération<sup>6</sup>. Dans les semaines qui suivent, Christian Fouchet puis Maurice Couve de Murville effectuent un séjour au Québec, et s'entretiennent avec le premier ministre.

En mai 1967, Johnson se rend dans l'Hexagone. Accueilli avec les honneurs traditionnellement réservés aux chefs d'État, le premier ministre s'entretient avec les principaux membres du gouvernement français. À l'Élysée, il réitère sa volonté d'intensifier la coopération franco-québécoise, notamment dans le domaine économique. Ces rencontres, qui s'effectuent dans un climat particulièrement chaleureux, donnent lieu à l'annonce de plusieurs mesures. Des fonctionnaires québécois auront ainsi la possibilité d'observer les travaux des organismes français chargés de la planification économique, et des stages seront offerts à des ingénieurs au Centre nucléaire de Saclay. Réciproquement, des techniciens français seront invités dans des centres de recherche d'Hydro-Québec. L'ouverture d'un institut culturel et technique du Québec à Paris est également évoquée<sup>7</sup>.

---

6 Dale C. Thomson, *De Gaulle et le Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1990, p. 224.

7 Samy Mesli, *op. cit.*, p. 71-72.



Pendant son voyage au Québec, en juillet 1967, de Gaulle fait de la coopération un thème central de ses allocutions. Aux yeux du président de la République, l'aspiration à la modernité et le développement économique que connaît le Québec constituent les prémisses de son émancipation politique. À l'hôtel de ville de Québec, le 23 juillet, de Gaulle déclare ainsi qu'il « s'affirme une élite française canadienne, de jour en jour plus active, plus efficace, mieux connue. C'est la base de tout, c'est l'essentiel. Tout le reste suivra ». Le soir, lors du dîner officiel, de Gaulle se félicite de la coopération instaurée avec le Québec :

N'est-il pas, par exemple, aussi encourageant que possible que les universités de Québec, de Montréal, de Sherbrooke, et les universités de France soient en relations régulières et que nous échangions en nombre croissant des professeurs, des ingénieurs, des techniciens, des étudiants ? N'est-il pas caractéristique que l'Hydro-Québec, votre puissante entreprise nationale, collabore directement avec l'Électricité de France, qu'il s'agisse de recherches, ou bien de l'utilisation des hautes tensions où vous êtes passés maîtres, ou bien de l'emploi de l'énergie atomique pour produire l'électricité, ou bien de la construction du gigantesque barrage de la Manicouagan ? N'est-il pas significatif que nous ayons décidé d'établir bientôt entre nous par le moyen d'un satellite spatial, un réseau français de communications, de radio, de télévision ?

Dans les domaines culturel, économique, technique, scientifique, comme dans l'ordre politique, l'action menée en France par la délégation générale du Québec, les contacts fréquents entre les gouvernements, mes entretiens avec vous même, Monsieur le Premier Ministre, hier à Paris, aujourd'hui ici, organisent notre effort commun d'une manière chaque jour plus étroite et plus fraternelle<sup>8</sup>.

---

8 *Discours du général de Gaulle à Québec, 23 juillet 1967.*

Les mêmes thèmes sont repris par De Gaulle le lendemain, lors des allocutions tout au long du Chemin du Roy. À Donnacona notamment, de Gaulle affirme ainsi que pour soutenir «le développement, d'ailleurs magnifique, de tout le Québec, vous pouvez être sûrs que le vieux pays, que la vieille France apporte et apportera à la Nouvelle-France tout son concours fraternel». Face à la foule massée devant l'Hôtel de Ville de Montréal, de Gaulle souligne «l'immense effort de progrès, de développement, et par conséquent d'affranchissement vous accomplissez ici et c'est à Montréal qu'il faut que je le dise, parce que, s'il y a au monde une ville exemplaire par ses réussites modernes, c'est la vôtre. Je dis c'est la vôtre et je me permets d'ajouter c'est la nôtre». Il continue :

Si vous saviez à quel point [la France] se sent obligée à concourir à votre marche en avant, à votre progrès! C'est pourquoi elle a conclu avec le gouvernement du Québec, avec celui de mon ami Johnson, des accords, pour que les Français de part et d'autre de l'Atlantique travaillent ensemble à une même œuvre française. Et, d'ailleurs, le concours que la France va, tous les jours un peu plus, prêter ici, elle sait bien que vous le lui rendrez, parce que vous êtes en train de vous constituer des élites, des usines, des entreprises, des laboratoires, qui feront l'étonnement de tous et qui, un jour, j'en suis sûr, vous permettront d'aider la France<sup>9</sup>.

Et de Gaulle de conclure son discours par «Vive le Québec libre!».

Dès son retour dans l'Hexagone, et malgré le tollé qu'il a provoqué, de Gaulle fait de la politique de coopération avec le Québec une priorité. L'action de la France doit être «d'envergure», affirme-t-il à ses conseillers, et doit concerner tous les secteurs d'activité, en particulier dans le domaine des

---

9 Discours du général de Gaulle à Montréal, 24 juillet 1967.

technologies de pointe – spatiale, atomique, électronique<sup>10</sup>. Le 29 juillet, le président convoque Alain Peyrefitte, devenu quelques mois plus tôt ministre de l'Éducation nationale, et lui donne ses instructions :

Il faudrait que dans les quinze jours ou trois semaines vous vous rendiez au Québec. Nous avons fait une percée. Maintenant, il faut occuper le terrain. Je vous en charge. Les Québécois ont besoin de professeurs, d'instituteurs, de puéricultrices. Il faut qu'ils se remettent dans le circuit du français universel. Ils le souhaitent, mais ils n'en ont pas les moyens par eux-mêmes. Les ententes que nous avons signées avec eux ces dernières années vont dans le bon sens, mais c'est encore très insuffisant. Il faut leur prêter massivement nos enseignants, accueillir massivement leurs étudiants. C'est votre affaire. Il faut tout couvrir, l'éducation, la culture, la technique, la recherche scientifique, la jeunesse, la télévision. Et quand ce programme sera prêt, vous irez le présenter à Johnson<sup>11</sup>.

Ainsi mandaté par De Gaulle, Peyrefitte s'attelle à la préparation de ce nouvel accord de coopération avec Bernard Dorin, nommé conseiller diplomatique au ministère de l'Éducation nationale. Ardent partisan de la coopération avec le Québec, Dorin se voit confier la tâche d'élaborer des propositions qu'ils pourraient soumettre ensemble au gouvernement Johnson dès le mois de septembre : « Les Québécois auront réfléchi de leur côté et, en confrontant nos deux points de vue, nous arriverons à monter une coopération qui est voulue par les deux parties » lui déclara Peyrefitte<sup>12</sup>. Pendant l'été, Dorin élabore un programme ambitieux, comprenant une vingtaine de mesures, principalement dans le domaine

10 Cité par Maurice Vaïsse, *La grandeur*, Paris, Fayard, 1998, p. 665.

11 Alain Peyrefitte, *De Gaulle et le Québec*, Montréal, Stanké, 2000, p. 68.

12 Cité par Paul-André Comeau, Jean-Paul Fournier, *Le lobby du Québec à Paris. Les précurseurs du général de Gaulle*, Montréal, Québec Amérique, 2002, p. 68.

de l'éducation. Désireux d'insuffler «une mutation véritable dans le rythme de croissance et le volume des échanges», Dorin propose d'augmenter le nombre des coopérants militaires et des cadres pédagogiques détachés en mission d'enseignement au Québec. Outre l'ÉNA, il demande d'élargir la présence de stagiaires québécois dans les grandes écoles, comme Centrale, Polytechnique, les Écoles des Mines, des Ponts et Chaussées ou l'École supérieure d'Agronomie. Il suggère l'octroi de 500 bourses à des étudiants québécois, avançant même l'idée que cette mesure soit étendue à 500 élèves de l'enseignement secondaire. Dorin propose également d'instaurer des jumelages entre des établissements scolaires français et québécois, afin d'entamer des échanges de professeurs du secondaire et de l'enseignement technique. Cette mesure devait permettre, selon lui, de maintenir «un flux permanent d'enseignants français pour assurer un certain "brassage" des deux populations», et instaurer un contact entre les formateurs des deux pays, propice à «une collaboration scientifique et technique, bénéfique autant aux uns qu'aux autres<sup>13</sup>».

Sur la base de ces propositions, un projet d'accord est rédigé et transmis aux autres ministères concernés. Le 23 août, Maurice Couve de Murville dresse devant le conseil des ministres un bilan des échanges en cours avec le Québec. À l'issue de cet exposé, de Gaulle réaffirme sa ligne de conduite : «Nous ne pouvons pas coopérer avec le Québec comme avec n'importe quel autre pays ; ce cas unique doit être privilégié. En plus, il nous faut aider les Québécois à se constituer un État et une fonction publique». Outre l'éducation, le président français appelle au développement de liens dans les secteurs de l'énergie atomique, de l'électronique, de l'informatique, de l'indus-

---

13 Le programme préparé par Bernard Dorin est reproduit en annexe de l'ouvrage d'Alain Peyrefitte, *De Gaulle et le Québec*, p. 130-163.



trie aérospatiale. Le ministre de la Recherche scientifique, Maurice Schuman, propose d'intégrer le Québec parmi les utilisateurs du futur satellite européen de télécommunication Symphonie. Edgar Faure suggère d'établir une coopération dans le domaine de l'agronomie<sup>14</sup>. Dans les jours qui suivent, vingt-cinq propositions sont adoptées et chiffrées. Le texte est entériné lors d'un conseil restreint, le 1<sup>er</sup> septembre 1967. À l'issue de la réunion, de Gaulle confirme à Peyrefitte qu'il dispose des pleins pouvoirs pour conclure de nouvelles ententes avec le gouvernement québécois.

### **La signature des accords Peyrefitte-Johnson**

Le 10 septembre, la délégation conduite par Peyrefitte entame son séjour au Québec. Accueilli par le ministre d'État à l'Éducation, Marcel Masse, Peyrefitte est conduit auprès du premier ministre Johnson, en convalescence après une attaque cardiaque. Pendant leur discussion, Peyrefitte commence par évoquer deux propositions formulées par De Gaulle. Celui-ci voulait, tout d'abord, offrir l'opportunité au Québec de participer à la Conférence des ministres de l'Éducation francophones, la CONFEMEN, qui devait avoir lieu en février 1968 à Libreville, au Gabon. De Gaulle comptait à cet effet demander aux autorités gabonaises de faire parvenir une invitation au gouvernement du Québec afin que celui-ci puisse officiellement prendre part à la conférence et ainsi «mettre le pied à l'étrier pour une existence internationale» selon ses termes. Le président français souhaitait également instaurer des rencontres annuelles entre les deux gouvernements. À l'image des rapports franco-allemands, il proposait qu'une fois par an, le premier ministre et les principaux ministres québécois viennent à Paris, et que, six mois plus tard, le président et le premier ministre français, avec les principaux ministres, rendent la visite au Québec. Cette idée

---

<sup>14</sup> Cité par Dale C. Thomson, *op. cit.*, p. 309.



fut rejetée par Daniel Johnson. «Le président va trop vite pour nous... il brûle les étapes, déclara-t-il à Peyrefitte. L'heure n'est pas à l'aventure, mais aux attermoissements<sup>15</sup>». Le premier ministre pria également Peyrefitte de garder cette proposition confidentielle: «Ne parlez de ça à personne! À aucun de mes ministres! Ils ne savent pas garder un secret. Les uns s'emballeraient, d'autres s'indigneraient, Ottawa en profiterait pour faire un drame<sup>16</sup>!» Pendant leur discussion, Peyrefitte exposa ensuite les différents projets de coopération proposés par son gouvernement, auxquels Johnson donna son accord.

Le lendemain, la délégation française est reçue à Québec par les principaux membres du gouvernement. La rencontre est présidée par le vice-premier ministre et ministre de l'Éducation, Jean-Jacques Bertrand, autour duquel siègent Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles, Claude Morin, Marcel Masse et son sous-ministre Arthur Tremblay. Après des débuts attentistes, chacune de deux délégations souhaitant, par délicatesse, que l'autre lui fasse part de ses projets, se souvient Claude Morin, les discussions s'engagent véritablement et se soldent par un succès<sup>17</sup>.

Le 14 septembre 1967, Daniel Johnson et Alain Peyrefitte signent un procès-verbal officialisant les vingt-cinq mesures adoptées<sup>18</sup>. Dans ce nouvel accord, le gouvernement français fait part de son intention de multiplier par huit sa contribution financière dans le cadre d'un vaste programme

15 Cité par Pierre Godin, *Daniel Johnson: la difficile recherche de l'égalité, 1964-1968*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1980, p. 255.

16 Cité par Alain Peyrefitte, *op. cit.*, p. 100.

17 Claude Morin, *op. cit.*, p. 82-83.

18 *Procès-verbal des décisions arrêtées entre MM. Daniel Johnson et M. Alain Peyrefitte, ministre de l'Éducation nationale, représentant le gouvernement français, Québec, 14 septembre 1967.*

triennal: de 5 millions de francs en 1967, les crédits engagés passeront à 24,8 millions francs dès l'année suivante, pour atteindre 40 millions de francs en 1970. Dans le domaine de l'éducation, la France s'engage à dépêcher, dans les trois ans, jusqu'à un millier de professeurs dans les écoles québécoises, dans la mesure où des demandes lui seraient adressées. Pour encourager l'échange de fonctionnaires, il est décidé que des professeurs et des administrateurs québécois pourront bénéficier de stages au sein de l'Institut national d'administration scolaire et de l'Inspection générale de l'Éducation nationale. Des organismes de coopération sont également instaurés. Le Centre franco-québécois de développement pédagogique (CEDEP) est créé afin de coordonner des échanges d'enseignants et d'organiser des expériences conjointes dans le domaine de la pédagogie, de la formation des maîtres ou des manuels scolaires. On fonde, sur le même modèle, un Centre franco-québécois de développement de l'enseignement technologique<sup>19</sup>.

Dans l'enseignement supérieur, le procès-verbal annonce que le nombre de bourses accordées par la France aux étudiants québécois sera porté à un millier en 1970. Réciproquement, le gouvernement québécois s'engageait à accroître le nombre de bourses offertes à des étudiants français. Le procès-verbal mentionne l'ouverture de chaires de littérature et de civilisation canadienne-française dans l'Hexagone pour accueillir des universitaires québécois invités en qualité de professeurs associés. Les autorités françaises s'engageaient également à accroître la place réservée à la connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et de la civilisation du Canada français dans les programmes d'enseignement ainsi que dans les concours du CAPES et de l'agrégation.

---

19 S. Mesli, *op. cit.*, p. 85-90.

Parmi les autres mesures adoptées figurent la création d'un organisme pour les échanges de jeunes, le futur Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) ainsi que d'un Centre franco-québécois de recherche scientifique et technique pour faciliter les échanges d'informations entre les deux communautés scientifiques et augmenter la mobilité des chercheurs. Pour accroître la fourniture de programmes de radiodiffusion et de télévision, la France annonce l'ouverture d'un bureau de l'ORTF à Montréal. Il est également prévu de favoriser l'envoi et la distribution des livres et des films français outre-Atlantique, ainsi que les dons réciproques de fonds de bibliothèques. Le dernier point du procès-verbal stipule, enfin, que les deux gouvernements s'engagent à favoriser les initiatives ayant pour objet de promouvoir l'universalité et l'unité de la langue française.

### **L'accélération de la coopération franco-québécoise**

Résolument ambitieux, les accords Peyrefitte-Johnson traduisent la volonté des dirigeants d'instaurer des échanges à une plus large échelle. Grâce à ce volontarisme politique et au soutien des financiers des gouvernements, qui se poursuivent sous la présidence de Georges Pompidou, élu en 1969 après la démission du général de Gaulle, les échanges franco-québécois connaissent un âge d'or au début de la décennie suivante, impliquant chaque année des milliers de participants de part et d'autre de l'Atlantique.

Dans le seul domaine de l'éducation, plusieurs actions de grande ampleur sont menées, avec des résultats tangibles. Après l'arrivée des premiers coopérants militaires français à l'été 1965, quelque 1500 d'entre eux se sont succédé au Québec jusqu'en 1974, pour enseigner dans les différentes universités. L'instauration des programmes de bourses permet à des milliers d'étudiants québécois de venir faire

leur doctorat en France, on en recense près de 5 000 dans l'Hexagone au début des années 1970. Par le biais des programmes financés par la Commission permanente, plus de 5 000 chercheurs universitaires ont été impliqués dans des activités scientifiques conjointes jusqu'au début des années 1980. Sous l'égide du CEDEP, une opération unique en son genre est menée entre 1969 et 1982, permettant à plus de 1 500 professeurs québécois du primaire et du secondaire d'aller enseigner une année dans une école française<sup>20</sup>. Réciproquement, des instituteurs français venaient au Québec pourvoir leur poste dans les établissements scolaires. Dans le domaine de l'enseignement technique, les accords de coopération signés en 1974 par les premiers ministres Robert Bourassa et Jacques Chirac permettent d'instaurer un programme de stage pour des professeurs québécois de l'enseignement technique, qui vont passer un séjour d'un mois dans l'Hexagone, afin de se familiariser avec l'usage du français en milieu industriel. En cinq ans, quelque 1 600 enseignants ont bénéficié de cette mesure, ce qui représente 20 % du corps professoral du secteur technique<sup>21</sup>.

## Conclusion

Comme en attestent ces chiffres, la visite du général de Gaulle en 1967 et les accords Peyrefitte-Johnson ont donné une impulsion majeure à la coopération bilatérale amorcée deux ans plus tôt. Grâce au soutien massif des gouvernements, et grâce à l'institutionnalisation de la coopération et la création d'organismes bilatéraux, comme l'OFQJ, encore en activité aujourd'hui, des échanges de grande ampleur

---

20 Samy Mesli, *op. cit.*, p. 143-215.

21 *Ibid.*, p. 225-232.

ont été mis sur pied et réalisés pendant les années 1970. Les liens entre les deux gouvernements, originellement concentrés à l'éducation et à la culture, se sont élargis à de nombreux secteurs d'activité et n'ont cessé de se renforcer par la suite. Si les retombées politiques du voyage du général de Gaulle, et notamment l'intégration du Québec à la Francophonie naissante, sont généralement mieux connues, il convient également de souligner l'important concours de la France, par le biais de la coopération, aux grandes réformes menées durant la Révolution tranquille, notamment dans le domaine de l'éducation. □



Philippe de Saint Robert\*

## France-Québec : la langue, un signe de souveraineté

Puisqu'on me propose de vous parler de la langue comme signe de souveraineté, je pense qu'il nous faut d'abord s'interroger sur cette idée de souveraineté appliquée à l'appartenance à une langue, à l'enracinement linguistique, donc culturel. La langue est une patrie, disait Camus. Elle est à la fois l'ultime patrie des pauvres, l'ultime patrie de ceux qui n'en ont plus aucune autre, le lien naturel de l'homme avec les autres hommes qu'elle constitue en peuple, en nation, en libre souveraineté juridique parfois; sauf que la langue est aussi praticable comme instrument de domination par les puissants et les riches, puisqu'en fin de compte ils n'ont jamais de triomphe parfait que lorsqu'ils ont imposé leur langage, c'est-à-dire leur façon de penser, puis leur langue, aux hommes et aux peuples qu'ils ont su rendre tributaires. La langue devient alors, non plus un vecteur de liberté, mais un vecteur de formatage des esprits et des comportements au service d'une organisation exclusive du monde.

Ce monde dans lequel nous vivons est en proie à toutes sortes de dominations – dépendances achevées pour les unes, encore réversibles pour d'autres. On connaît les dominations militaires: elles asservissent les corps, les

---

\* Écrivain

États, mais plus difficilement les âmes, et l'on voit presque toujours les peuples ainsi soumis résister étonnamment en préservant, en approfondissant même parfois, leurs personnalités culturelles.

Les dominations économiques sont plus subtiles. Car au lieu d'asservir d'une manière immédiatement douloureuse à quoi l'on puisse réagir, elles corrompent, elles savent se faire des complices, conscients ou inconscients, de ceux-là mêmes – hommes et peuples – qu'elles dépossèdent en secret. Or, avec le temps, et après avoir habilement marginalisé les résistances intellectuelles, les dominations économiques changent en profondeur les structures de comportement, puis de pensée, puis d'expression des peuples qu'elles dépossèdent d'abord, qu'elles désintègrent ensuite.

Elles ont tort, d'ailleurs, mais d'ordinaire ces dominations économiques sont myopes, uniquement éprises du court terme, du profit immédiat. En effet, à trop rêver d'un marché unique où des consommateurs se ressemblant tous se veraient proposer des produits également identiques et interchangeables, elles rendent tôt ou tard tout échange, donc toute création, donc en fin de compte le marché même dont elles se nourrissent, impossibles. Permettez-moi de citer ici les analyses si perspicaces du professeur Henri Gobard, au demeurant angliciste distingué, auteur de deux ouvrages – *L'aliénation linguistique* (1976) et *La guerre culturelle* (1979) – qui a magistralement renversé les apparentes fatalités à prétention scientifique dont le conformisme contemporain nous accable : « La politique au service de l'économie, a-t-il montré, c'est la destruction de la culture, et par là même, la subordination du politique à l'argent... L'analyse exclusivement économique aboutit à la suppression de toutes les cultures. » Et voilà ensuite, telle qu'il la décrit, la logique du désastre :

On s'aperçoit alors que l'économie est antinomique du culturel: plus l'économie se développe, plus la culture se décompose [j'ajouterais: ou se folklorise, car il y a encore là quelques petits bénéfices à faire]. Mais quand la culture est détruite, l'économie est bloqué, car c'est comme une machine thermique qui ne peut fonctionner qu'à partir d'une source de chaleur.

Alors, la pseudo-civilisation unidimensionnelle, née de l'illusion du progrès indéfini d'une économie ne se nourrissant que d'elle-même, est vouée à la mort, victime de la prolifération d'une cellule unique; et, à cet égard, le laxisme passionnel de notre société d'aujourd'hui n'est que l'envers de son puritanisme d'hier, au même titre que la théorie de Marx a été l'inséparable envers de celle de Ricardo, au dix-neuvième siècle.

Et c'est sans doute par là qu'en premier lieu notre civilisation est en crise: crise d'identité, car crise d'universalité – l'erreur fondamentale de notre Occident étant de croire que ce qu'il est convenu d'appeler le mondialisme a quelque chose à voir avec l'universel, qu'il en soit une figure véritable ou approchante, alors qu'il en est la contrefaçon, et bientôt la mort; alors qu'il est aussi factice et impérieux que l'internationalisme idéologique, dont nous savons qu'il abolit la liberté de l'homme au nom d'une idée scientifique de son bonheur. C'est pourquoi j'ai à vous dire que les droits des peuples sont aussi essentiels, dans le monde antagoniste où nous vivons, que les droits de l'homme; et que le premier des droits de l'homme, c'est d'appartenir à un peuple, ou de se constituer en nation.

En nous ramenant à l'idée de culture, dont la langue est la donnée primordiale, Henri Gobard réintroduit dans notre réflexion les éléments fondamentaux évoqués par Jean-Paul II lors de son célèbre discours du 2 juin 1980 à l'UNESCO où il avait si parfaitement défini la souveraineté de l'homme telle qu'elle s'exprime et s'impose par la culture.

L'homme, y a-t-il dit, vit toujours selon une culture qui lui est propre, et qui, à son tour, crée entre les hommes un lien qui lui est propre lui aussi, en déterminant le caractère interhumain et social de l'existence humaine. Dans l'unité de la culture comme mode propre de l'existence humaine, s'enracine en même temps la pluralité des cultures au seuil de laquelle l'homme vit. Dans cette pluralité, l'homme se développe sans perdre cependant le contact essentiel avec l'unité de la culture en tant que dimension fondamentale et essentielle de son existence et de son être.

Mais allant au fond des choses et étayant ainsi notre propos, le Souverain Pontife développait cette idée que la culture est la manifestation fondamentale de la souveraineté de toute société humaine :

La nation, dit en effet Jean-Paul II, est la grande communauté des hommes qui sont unis par des liens divers, mais surtout, précisément par la culture. La nation existe par la culture et pour la culture, et elle est donc la grande éducatrice des hommes pour qu'ils puissent *être davantage* dans la communauté. Elle est cette communauté qui possède une histoire dépassant l'histoire de l'individu et de la famille [...] Je suis fils d'une nation qui a vécu les plus grandes expériences de l'histoire, que ses voisins ont condamnée à mort à plusieurs reprises, mais qui a survécu et qui est restée elle-même. Elle a conservé son identité, et elle a conservé, malgré les partitions et les occupations étrangères, sa souveraineté nationale, non en s'appuyant sur les ressources de la force physique, mais uniquement en s'appuyant sur sa culture [...]. Ce que je dis là concernant le droit de la nation au fondement de sa culture et de son avenir n'est donc l'écho d'aucun nationalisme, mais il s'agit toujours d'un élément stable de l'expérience humaine et des perspectives humanistes du développement de l'homme. Il existe une souveraineté fondamentale de la société qui se manifeste dans la culture de la nation. Il s'agit de la souveraineté par laquelle, en même temps, l'homme est suprêmement souverain [...] Cette souveraineté qui existe et qui tire son origine de la culture propre de la nation et de la société [...] doit rester le critère fondamental dans la manière de traiter

ce problème important pour l'humanité d'aujourd'hui qu'est le problème des moyens de communication sociale (de l'information qui leur est liée, et aussi de ce qu'on appelle la culture de masse). Vu que ces moyens sont les moyens sociaux de la communication, ils ne peuvent être des moyens de domination sur les autres, de la part des agents du pouvoir politique comme de celle des puissances financières qui imposent leur programme et leur modèle. Ils doivent devenir le moyen d'expression de cette société qui se sert d'eux, et qui en assure aussi l'existence. Ils doivent tenir compte des vrais besoins de cette société. Ils doivent tenir compte de la culture, de la nation, de son histoire.

Aux yeux du général de Gaulle, le rôle international du français était une chose qui allait de soi et le destin des communautés de langue maternelle française, souvent minoritaires et abandonnées à elles-mêmes dans leurs pays respectifs, en était une autre, qui lui paraissait alors plus menacée. Le général n'avait certainement pas une conception ethnique de la francité, mais il était sensible aux appartenances historiques, et plus encore à la dette de la France à l'égard de ceux qui, en Nouvelle-France et en Acadie notamment, avaient été laissés à leur sort à l'issue de combats et de traités malheureux.

C'est dans l'affaire du Québec que sa démarche fut la plus retentissante. Il n'est que de renvoyer à sa conférence de presse du 27 novembre 1967, où il décrit en termes lyriques et historiques sa remontée du «Chemin du Roy» pour comprendre que, bien que porté par l'enthousiasme de la population, rien dans cette affaire ne fut improvisé. Le sort de la Nouvelle-France le hantait de longue date.

Philippe de Gaulle, dans ses *Mémoires*<sup>1</sup>, en témoigne :

---

1 Philippe de Gaulle, *De Gaulle mon père, entretiens avec Michel Tauriac*, Plon, 2004.



Comme beaucoup de Français de sa génération, il avait lu Maria Chapdelaine, le roman fétiche de Louis Hémon paru en 1921, qui raconte l'histoire malheureuse de ce peuple poussé à l'exil après avoir été abandonné par la France. Un livre qu'il m'avait mis entre les mains dans mon enfance. Evidemment, ce n'était pas là-dessus que se fondaient sa dilection et son intérêt pour ce pays. C'étaient les aspirations de ces gens acharnés à défendre leur patrimoine linguistique, à «sauver leur âme», dirait-il plus tard, qui le tourmentaient.

Philippe de Gaulle raconte qu'en avril 1965, se rendant à Colombey, il découvre son père en compagnie d'un aide de camp ou d'un visiteur s'entretenant d'un livre récemment reçu : c'était *Égalité ou indépendance* de Daniel Johnson qui, en tant que premier ministre du Québec, le recevra deux ans plus tard à Montréal. Philippe de Gaulle trouve son père véhément : «Ils ont raison, insiste-t-il, en parlant des Québécois. On les brime, on les réduit. Ils ont le droit de s'insurger. À leur place n'en ferions-nous pas autant?» Et le général de s'interroger à haute voix : «Que vais-je pouvoir faire pour les conforter? Il faut que je fasse quelque chose de moral et d'historique afin de rappeler qu'ils font partie de notre monde et de notre rayonnement.» Et, évoquant cette période, il dira au colonel d'Escienne, son aide de camp :

Ah, si vous aviez vu cet enthousiasme, ces Français qui attendaient depuis si longtemps un geste, un mot, un appui de la France pour les aider à sortir d'une condition inadmissible... Non, je n'avais pas le droit de les décevoir! J'ai donc déclenché le contact et je pense que les choses, maintenant, feront leur chemin! En fait, il se peut que cela ait été un peu prématuré : mais, je suis vieux, c'était l'occasion ou jamais, et je l'ai saisie. Qui d'autre, après moi, aurait pu se permettre de dire cela, si je ne l'avais dit? Or, il fallait que ce fût dit!<sup>2</sup>»

2 Jean d'Escienne, *De Gaulle m'a dit (1966-1970)*, Plon, 1973.

L'exclamation du balcon de l'Hôtel de Ville de Montréal ne fut aucunement improvisée, contrairement à la rumeur répandue par quelques esprits contrariés. On a trop peu remarqué, en effet, précédant le « Vive le Québec libre ! » du 24 juillet, le *toast* prononcé la veille au château Frontenac à Québec, en réponse à celui de Daniel Johnson :

Après qu'eut été arrachée de ce sol, voici deux cent quatre années, la souveraineté inconsolable de la France, soixante mille Français y restèrent. Ils sont maintenant plus de six millions. [...] Votre résolution de survivre en tant qu'inébranlable et compacte collectivité, après avoir longtemps revêtu le caractère d'une sorte de résistance passive opposée à tout ce qui risquait de compromettre votre cohésion, a pris maintenant une vigueur active en devenant l'ambition de vous saisir de tous les moyens d'affranchissement et de développement que l'époque moderne offre à un peuple fort et entreprenant. [...] On assiste ici, comme en maintes régions du monde, à l'avènement d'un peuple qui, dans tous les domaines, veut disposer de lui-même et prendre en main ses destinées. Qui donc pourrait s'étonner ou s'alarmer d'un mouvement aussi conforme aux conditions modernes de l'équilibre de notre univers, et à l'esprit de notre temps<sup>3</sup> ?

Premier acte politique d'une francophonie agissante, des accords furent signés au lendemain de ce voyage historique entre la France et le Québec, connus sous le nom d'accords Peyrefitte-Johnson. Ils établissaient une coopération dans tous les domaines – mais tout particulièrement dans ceux de l'éducation et de la jeunesse – ainsi que des visites croisées des premiers ministres à un rythme biannuel, lequel fut malheureusement interrompu par Robert Bourassa dont l'attachement au fédéralisme canadien est bien connu.

Dès le lendemain du voyage de 1967, le Général annoncera son souci d'associer l'ensemble des Canadiens français à ce

---

3 Cf. *Discours et messages*, tome V, Plon, 1970.

qu'il avait décidé d'entreprendre avec le Québec: «À cette œuvre, devront d'ailleurs participer, dans des conditions qui seront à déterminer, tous les Français du Canada qui ne résident pas au Québec et qui sont un million et demi.»

Cette relation du général de Gaulle avec le destin de la langue française sera évoquée en novembre 1990 lors du colloque consacré à «De Gaulle en son siècle», sous la rubrique «De Gaulle et la culture». Ce qui nous montre que la conception qu'avait le général des communautés de langue originelle française fut d'abord, sinon strictement politique, du moins politiquement historique. C'est que le français, comme le souligna Mme Renée Balibar dans sa contribution, n'est pas seulement une langue de culture, mais depuis des siècles «une langue d'État»: «La perspective que l'on va proposer ici, faisait-elle ressortir, tente de situer Charles de Gaulle, y compris ses silences sur la politique de la langue, dans la longue histoire de la langue française.»

Dans sa communication à ce colloque, Michel Fichet, l'un des meilleurs spécialistes des communautés de langue maternelle française, après avoir établi une clarification entre «langue maternelle, d'unité et d'identité, pour la nation française et pour les communautés qui en sont issues ou qui en ont été séparées par les aléas de l'histoire», puis «langue de communication héritée de la colonisation, parfois langue d'unité, souvent, pour ne pas dire toujours, en conflit avec l'identité culturelle autochtone pour tous les peuples qui ont subi les dominations française et belge», enfin «langue étrangère pour tous ceux qui font le choix de l'apprendre et de la pratiquer», le dit très clairement: «Ce sont des notions de langue et de culture constitutives de l'âme française que le général de Gaulle utilisait le plus fréquemment de préférence à la notion de francophonie dont la fortune a grandi d'ailleurs en même temps que son contenu se brouillait.» Il

est exact que les institutions qui concrétisèrent l'entreprise de la francophonie ne se développèrent qu'après le départ du général de Gaulle du pouvoir, mais, comme l'a souligné Jean-Marc Léger, haut fonctionnaire québécois et inlassable artisan, dès l'origine, de l'organisation institutionnelle de la francophonie, «la francophonie non gouvernementale a trouvé à Paris, dès le départ, une ardente sympathie et un soutien actif, permanent, qui n'auraient pas été possibles sans le parfait accord de l'Élysée.»

Le débat actuel autour de la place et de l'avenir du français, ainsi que de son rôle, est à replacer au sein de la crise générale de la civilisation et des échanges, que nous subissons. Milan Kundera<sup>4</sup> s'était livré naguère à une analyse de l'agressivité qui se manifeste, jusqu'en France même, contre notre langue: «Il s'agit, disait-il, d'un courant de pensée, d'une attitude, de comportements qui consistent à critiquer et à fustiger la constitution d'une communauté francophone internationale et surtout à tourner en dérision la volonté des francophones de se doter de législation linguistique et de défendre leur identité culturelle dans le libre échange des marchandises». Il ajoutait que «ce conformisme ultralibéral, mondialiste et unificateur, est partagé par une partie de la presse française, qui reproduit avec application le moindre article anti-francophone de la presse anglo-saxonne.»

Le général de Gaulle était conscient des menaces qui pesaient sur la langue française, puisqu'il avait adressé à l'Institut de France, le 23 mars 1965, à travers Robert Courrier et Louis de Broglie, une lettre qui se voulait, au-delà d'un constat déjà évident, mobilisatrice des volontés qui déjà flanchaient, même et surtout dans les milieux scientifiques. Le général écrivait:

---

4 Cf. *Rapport du Haut Conseil de la francophonie*, La documentation française, 1994.



Il est, en effet, déplorable que la langue française, si remarquablement adaptée par sa clarté et sa précision à l'expression de la pensée scientifique, soit trop souvent trahie par ceux-là mêmes auxquels il incombe d'en maintenir l'usage. [...] Il est, en effet, d'intérêt national que savants et techniciens s'inspirent dans l'emploi de notre langue du respect que la science se doit à elle-même<sup>5</sup>.

Georges Pompidou mis à part, qui fut à la hauteur de l'enjeu, on eut aimé que les successeurs du général à l'Élysée affichent plus souvent les mêmes préoccupations. J'ai vu François Mitterrand – qui avait dit : « Un peuple qui perd ses mots n'est entendu de personne » – après m'avoir encouragé puis chargé de prendre en main ce « Commissariat de la langue française » qui traduisait une conviction réelle, j'ai vu, dis-je, François Mitterrand se laisser peu à peu impressionner par des conseillers malvenus qui lui représentaient que c'était, sans doute, un combat d'un autre âge. De son temps même, Michel Rocard n'eut de cesse de déconstruire cette entreprise au motif qu'il croyait le mot « commissariat » lié à l'idée de police : quand les hommes politiques intégreront-ils dans leur jugement le caractère polysémique des mots qui les dérangent ? Beaucoup plus tard, lorsque je tâchais de renouer le souci de cette préoccupation avec l'éphémère François Hollande, il me fit dire qu'il avait autre chose à faire. Au quinquennat précédent, on avait inauguré l'enseignement en anglais dans les grandes écoles, mesure qui fut ensuite étendue aux universités. Ce fut l'œuvre de deux ministres de l'Enseignement supérieur successives, l'une de droite et l'autre de gauche.

Le combat que nous menons ne doit pas se laisser enfermer dans une feinte querelle de préséance entre la langue anglaise, ou anglo-américaine, et la langue française, même

5 *Lettres, notes et carnets, mai 1969 – novembre 1970; Compléments 1908-1968*, Ed. Plon, 1988.



s'il est vrai qu'existent des différences profondes, qui sont parfois des divergences, entre la conception du monde dont notre langue est porteuse, et celle dont l'anglo-américain tente actuellement d'assurer la suprématie dans le monde – et même en Europe. Rappelons les propos que tint le président Pompidou au *Soir* de Bruxelles, le 19 mai 1971 :

Je dis que si demain l'Angleterre étant entrée dans le Marché commun, il arrivait que le français ne reste pas ce qu'il est actuellement, la première langue de travail de l'Europe, alors l'Europe ne sera jamais tout à fait européenne. Car l'anglais n'est plus la langue de la seule Angleterre, il est avant tout, pour le monde entier, la langue de l'Amérique.

De notre côté, une fois de plus, l'intendance n'a pas suivi.

À chaque élection présidentielle, la question de l'avenir de la langue française est posée aux impétrants qui répondent par des « éléments de langage » – ou pas du tout. Emmanuel Macron, dans un entretien accordé en avril 2017 à la revue *Causeur*, dit que la langue française n'a pas besoin d'être protégée au motif qu'elle est la troisième langue la plus parlée dans le monde, ce qui est étonnant de la part d'un homme politique aussi impliqué qu'il l'est dans ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation, que l'anglo-américain s'approprie sans mesure. Ne va-t-il pas lui-même s'exprimer en anglais en Allemagne ?

Emmanuel Macron insiste pourtant dans cet entretien sur ce que « la France n'a jamais été et ne sera jamais une nation multiculturelle ».

Le génie français, insiste-t-il, n'est pas dans ce culte rétréci d'une identité idéalisée [...] Le génie français, c'est un imaginaire partagé. Cet imaginaire s'ancre dans notre langue commune. C'est notre premier enracinement. Il s'ancre dans une histoire, des territoires, des

paysages. C'est notre second enracinement. Mais notre langue, notre histoire, nos paysages ne sont pas uniques. Ils ne sont pas une serge brute ni un *patchwork* mal cousu. La culture française est une moire.

Avant d'être un moyen de communication, la langue est un moyen d'existence. Je vous pose la question : peuples de langue française, dont les uns s'appartiennent, dont d'autres se trouvent plus ou moins intégrés, plus ou moins minorisés dans divers ensembles, existons-nous encore ? Existerons-nous encore ? La formulation de la question est déjà l'écho d'une rumeur pessimiste ; je ne ferai rien ici pour l'amplifier. Le français, personne ne lui contestera cela, est bien sûr une grande langue de culture. Il a été et demeure davantage, car c'est ainsi que le français a, pour lui et contre lui, d'être et d'avoir été dans l'histoire, également, une grande langue de civilisation. Cela rend sa position fragile, si ce moment de gloire est vraiment passé ; cela rend aussi sa position intéressante et forte si nous savons l'utiliser pour métamorphoser, pour réinventer l'histoire dont cette civilisation a été porteuse jusqu'au moment déjà avancé du siècle industriel. Reste à affronter ce siècle numérique. Vous autres, Canadiens français – c'était l'appellation préférée du général de Gaulle –, il me semble que vous pouvez vous approprier cette vision de notre problème commun. N'oublions jamais que, comme le général le disait lui-même « le souvenir n'est pas seulement un pieux hommage aux morts, mais le ferment toujours à l'œuvre dans l'action des vivants ! » □

La Caisse d'économie  
solidaire est **l'institution  
financière des  
entreprises collectives  
et des citoyens engagés**  
pour une économie  
sociale et durable.



**Desjardins**  
Caisse d'économie solidaire



Gérald Larose  
Président



1 877 647-1527

**caissesolidaire.coop**



ARTS VISUELS CIEL VARIABLE ESPACE ESSE ETC MEDIA INTER LE SABORD TICARTTOG VIE DES ARTS ZONE OCCUPÉE CINÉMA 24 IMAGES  
 CINÉ-BULLES CINÉMAS SÉQUENCES **CRÉATION LITTÉRAIRE** CONTRE-JOUR ENTREVOUS ESTUAIRE EXIT LES ÉCRITS MŒBIUS  
 XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE **CULTURE ET SOCIÉTÉ** À BÂBORD! L'ACTION NATIONALE LIBERTÉ L'INCONVÉNIENT NOUVEAU PROJET  
 NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES RELATIONS **HISTOIRE ET PATRIMOINE** CAP-AUX-DIAMANTS CONTINUITÉ  
 HISTOIRE QUÉBEC MAGAZINE GASPÉSIE **LITTÉRATURE** LES CAHIERS DE LECTURE LETTRES QUÉBÉCOISES LURELU NUIT BLANCHE SPIRALE  
**THÉÂTRE ET MUSIQUE** CIRCUIT JEU REVUE DE THÉÂTRE LES CAHIERS DE LA SORM **THÉORIES ET ANALYSES** ANNALES D'HISTOIRE DE  
 L'ART CANADIEN ÉTUDES LITTÉRAIRES INTERMÉDIALITÉS TANGENCE VOIX ET IMAGES

# LA CULTURE EN REVUES

LES REVUES  
CULTURELLES QUÉBÉCOISES  
**SODEP.QC.CA**

**sodep**  
Société de développement  
des périodiques  
culturels québécois

# expo virtuelle

100e.action-nationale.qc.ca

Nous vous invitons à visiter l'exposition virtuelle  
consacrée à l'histoire de L'Action nationale.

Cette exposition a été créée afin de commémorer le  
centième anniversaire de la revue. Elle rappelle les  
grands combats qu'elle a menés et met en valeur  
les intellectuels qui mois après mois ont produit  
des analyses fouillées de la société québécoise  
et proposé des orientations sur les enjeux  
fondamentaux de notre avenir collectif.

100  
**L'Action**  
**NATIONALE**  
1917-2017



L'ÉTÉ 2017 EST ARRIVÉ!



Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 40 pages grand format qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés au Québec durant l'année.

30 \$ par année  
75 \$ pour  
trois ans

Taxes et expédition comprises  
3 parutions par année

Commande par la poste:  
*L'Action nationale*  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3  
Téléphone: 514 845-8533  
sans frais, 1 866 845-8533

À la boutique internet  
[action-nationale.qc.ca](http://action-nationale.qc.ca)

# Recensions

## Recensions

|                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------|-----|
| MATHIEU BOCK-CÔTÉ<br><b>Le nouveau régime</b>                      | 186 |
| COLLECTIF FAUT QU'ON SE PARLE<br><b>Ne renonçons à rien</b>        | 194 |
| RAPHAËL ÉMOND<br><b>La politique vue du haut de<br/>mes 12 ans</b> | 198 |
| YVAN LAMONDE<br><b>Un coin dans la mémoire</b>                     | 205 |

**MATHIEU BOCK-CÔTÉ**

*Le nouveau régime. Essais sur les enjeux démocratiques actuels*, Boréal, 2017, 320 pages

Le sociologue Mathieu Bock-Côté est un auteur prolifique. Quelques mois après la publication d'un ouvrage salué par la critique, *Le multiculturalisme comme religion politique*, il récidive en publiant *Le nouveau régime. Essais sur les enjeux démocratiques actuels*. Rassemblant différents essais parus ces derniers temps, il poursuit le combat de sa vie: la critique du multiculturalisme. Si, comme Bock-Côté l'avance, le multiculturalisme est la religion du XXI<sup>e</sup> siècle, il n'est pas exagéré de dire que le sociologue est à notre époque ce qu'Arthur Buies a été à la sienne. Les deux sont d'une ténacité et d'une énergie à toute épreuve. Mais le sociologue a réussi là où le «chroniqueur éternel» a échoué, soit à attirer l'attention du milieu intellectuel de la mère patrie.

L'ouvrage est divisé en quatre parties, elles-mêmes divisées en dix-neuf chapitres; il se termine par un savoureux épilogue au sujet de l'amitié. On le sait, Bock-Côté embrasse large et ses thèmes de prédilection sont complexes. Ses critiques ne se résument cependant pas seulement au multiculturalisme. Il en profite aussi pour évaluer d'autres idées qu'il juge aberrantes, voire dangereuses. Le choix de diviser ce livre en plusieurs parties est donc judicieux, l'ouvrage

étant de ce fait plus accessible au lecteur peu familier avec des thèmes du type : « La nouvelle question anthropologique : l'humanité indifférenciée ». Mais la qualité d'un livre tient moins à sa structure qu'à la qualité de la langue de celui qui l'écrit. De ce point de vue, les nombreux lecteurs de Bock-Côté reconnaîtront sa plume élégante et vigoureuse.

La thèse principale de Mathieu Bock-Côté est qu'un nouveau régime s'est imposé dans la plupart des pays occidentaux. Il est intéressant de constater que ce nouveau régime n'est pas apparu à la faveur d'une évolution des institutions politiques traditionnelles, mais plutôt grâce à une révolution idéologique. C'est pourquoi il s'est imposé lentement, discrètement, comme sur la pointe des pieds. C'est la définition même d'une révolution venue « d'en haut ». Selon Bock-Côté, les fondements de ce nouveau régime sont limpides : « Il s'agirait, pour le dire succinctement, du fondamentalisme des droits de l'homme conjugué au culte de la diversité et à l'économie de marché » (p. 12). On le reconnaît aussi par sa passion destructrice. En effet, il n'a de cesse de « déconstruire tout ce qui rappelle le monde ancien ou témoigne de sa persistance dans le nouveau » (p. 13). Si les fondements du nouveau régime sont clairs, son objectif l'est tout autant : « l'humanité, écrit Bock-Côté, est engagée dans une phase d'émancipation sans précédent. L'homme se délivre de vieilles entraves, il s'affranchit du poids du passé, il peut enfin naître à une liberté pleine et entière grâce à la liquidation de tous les préjugés » (p. 14).

N'est-ce pas formidable ? Ne sommes-nous pas privilégiés de vivre à une époque qui s'apparente à un conte de fées ? L'avènement de ce nouveau régime ne signifie-t-il pas que le paradis sur terre serait enfin à notre portée ? Mathieu Bock-Côté répond que non. Il démontre que derrière de belles et généreuses valeurs, le nouveau régime cache une réalité qui

n'est pas aussi merveilleuse que ses adeptes veulent bien le laisser croire. L'auteur n'y va d'ailleurs pas par quatre chemins. Dès l'introduction, il annonce ses couleurs: «Nous sommes devant un nouveau principe de légitimité qui fonde un nouveau régime. Il prétend accomplir la démocratie, mais, en fait, il la trahit. Il faut le décrypter» (p. 15). Sa démonstration se résume à ce présage: la démocratie est en péril.

Cette menace tient à plusieurs éléments. Le premier est la conception singulière de l'homme propagée par le nouveau régime. Pendant des siècles, il était généralement reconnu que l'homme était, de par sa nature, complexe, insaisissable, inconstant, bref, capable du meilleur comme du pire. Le nouveau régime ne croit pas que l'homme soit aussi complexe. En fait, il conteste l'idée même de «nature humaine», car l'attachement au groupe et aux coutumes civilisatrices qui l'invitent à contrôler ses passions ne serait qu'une construction sociale cherchant à le réduire à l'esclavage. Le nouveau régime estime que l'homme est malléable et qu'il lui suffirait d'un peu de bonne volonté pour qu'il accède à la perfection. Et le sociologue de s'interroger:

De ce point de vue, la modernité ne porte-t-elle pas fondamentalement en elle la tentation de l'homme nouveau, dont on connaît le potentiel totalitaire? L'homme qui ne se pense plus comme limité et comme héritier (ou autrement dit, qui ne reconnaît plus une nature à respecter) ne risque-t-il pas d'être soumis à toutes les manipulations idéologiques, à tous les fantasmes relevant de l'ingénierie sociale, comme si on pouvait fabriquer en laboratoire un homme idéal (p. 83)?

L'un des objectifs de la démocratie est de permettre les débats civilisés entre différents points de vue. Les adeptes du multiculturalisme, l'une des idées fondatrices du nouveau régime, n'acceptent pas cette définition, car ils ne souffrent aucune remise en question. C'est ce que souligne Bock-Côté



quand il écrit qu'«il n'est pas permis de remettre en question la révélation multiculturaliste et le dogme qui le consigne politiquement. Ceux qui le feront seront considérés comme de dangereux personnages, animés par des sentiments condamnables» (p. 28). Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce type de comportement n'est pas très respectueux de la liberté d'expression, l'un des fondements de la démocratie.

Qui dit démocratie, dit aussi politique. Selon le sociologue, le nouveau régime a usé de son ascendance pour vider la politique de son sens. Traditionnellement, la responsabilité de décider des grandes orientations politiques et sociales incombait aux élus du peuple. Or, depuis quelques années, ces derniers ont abandonné ce rôle. Par exemple, Bock-Côté s'étonne du fait que, lors du débat sur l'euthanasie, nombre de commentateurs et d'élus n'ont pas tant insisté sur la nature très complexe de ce débat que sur le fait qu'il fallait se féliciter qu'il n'y en ait pas eu. En lieu et place d'un débat vigoureux, nous avons eu droit à «un exercice de pédagogie collective, mené par la frange la plus éclairée de notre société à l'intention de sa frange la plus conservatrice, qui n'entendait toutefois pas renverser la tendance, mais seulement, au mieux, freiner ses ardeurs» (p. 137). Avec la complicité active ou tacite des élus, le nouveau régime a étouffé la charge émotive, conflictuelle, voire existentielle de la politique. Or, lorsque les élus admettent leur impuissance face à des forces qu'ils ne peuvent contrôler, c'est la démocratie qui s'affaiblit. C'est du moins ce qu'écrit Bock-Côté dans ce qui est peut-être l'une de ses thèses les plus fulgurantes :

Le politique comme «adaptation» à la mondialisation, à la transformation du marché du travail, à la recomposition de la famille et à la diversification de la société ne prétend plus orienter la société à partir d'un projet: il a seulement pour fonction d'ajuster les règles politiques et administratives aux réalités toujours changeantes de la société civile et du marché (p. 187).

J'ajoute que, aux dires du sociologue, l'avènement du nouveau régime tient moins à son propre génie qu'à l'apathie des peuples occidentaux. Et, de ce point de vue, Bock-Côté se fait le disciple de George Orwell quand il écrit : « C'est peut-être ce qui arrive dans une civilisation qui ne croit plus à la *réalité* des choses, mais seulement aux discours qu'on tient sur celles-ci, comme si on pouvait se contenter de les imaginer autrement pour les transformer en profondeur » (p. 38). Lisant cela, comment ne pas faire un rapprochement avec le président des États-Unis, Barack Obama, qui, lorsqu'il dénonçait le terrorisme, évitait soigneusement de faire référence au « terrorisme islamique » comme si, en négligeant de la nommer, la réalité allait disparaître. Or, le refus de nommer les choses révèle une régression démocratique qui ne dit pas son nom.

En le lisant, certains seront tentés de penser que Mathieu Bock-Côté exagère et que les idées qu'il dénonce sont à ce point radicales qu'elles ne peuvent qu'être marginales. Je le dis respectueusement : les gens qui pensent ainsi ont tort. Bock-Côté n'invente pas le radicalisme sur lequel se fonde le nouveau régime. Il suffit de prendre l'exemple de la théorie du genre qui s'impose d'ores et déjà dans les médias, et qui va bientôt s'imposer, si ce n'est déjà fait, dans les écoles. Peut-on lui donner tort quand il écrit ceci au sujet des partisans de cette théorie :

Leur perspective ne peut être nuancée : c'est la lutte du bien contre le mal, le bien de *l'utopie postsexuelle*, le mal de l'histoire sexuée. Pourquoi feraient-ils des compromis avec les défenseurs du vieil ordre sexué, « hétérosexiste » et « patriarcal » qu'ils se sont donné pour mission d'abattre à tout prix afin que naisse enfin ce nouveau monde qui rendra possible un homme nouveau, sans sexe ni préjugés et, ajoutons-le, sans patrie ni histoire, seulement occupé à porter son identité du jour avant d'en changer le lendemain (p. 127-128) ?

La lecture de cet ouvrage est indispensable ne serait-ce que pour saisir ceci : le nouveau régime risque de s'écrouler sous le poids de ses « contradictions internes ». Ne s'est-il pas édifié grâce à l'alliance contre nature entre les partisans du libéralisme mondialisé et ceux du libéralisme social ? Ne promeut-il pas la diversité tout en imposant l'uniformité ? Ne travaille-t-il pas à l'émancipation individuelle, mais n'exige-t-il pas en contrepartie la soumission ? Le nouveau régime célèbre, à la fois, le pluralisme et le conformisme ; il use constamment du mot de « liberté », mais décrète la censure ; il profite de la dépolitisation des grandes questions de notre temps pour mieux politiser les rapports sociaux les plus intimes ; il vomit la chrétienté pour mieux entourer l'islam de sa sollicitude ; il combat les anciens préjugés pour mieux en imposer de nouveaux. Mathieu Bock-Côté a donc raison quand il écrit : « Si le nouveau régime se montre particulièrement autoritaire envers ceux qui le remettent en question, c'est peut-être qu'il se sait fragile – à tout le moins, il voit le peuple comme une bête inquiétante qu'il faut domestiquer, car ses mauvaises pulsions ne seraient jamais complètement endormies » (p. 290). Ce sont probablement ces « mauvaises pulsions » qui sont à l'œuvre en Europe et aux États-Unis...

Je partage l'analyse de Mathieu Bock-Côté, soit que le nouveau régime aime la démocratie à la condition qu'elle lui soit assujettie. Je ne peux toutefois m'empêcher de penser qu'il a su profiter de l'inaptitude des peuples occidentaux à se défendre. Il y a bien eu ici ou là quelques soubresauts, mais de façon générale, le nouveau régime a pu s'installer confortablement sans être réellement contesté. Cette indolence généralisée constitue d'ailleurs l'angle mort de la thèse de Bock-Côté. J'aurais en effet apprécié qu'il affirme sans détour que la contestation du nouveau régime et la défense de la démocratie, des valeurs et de l'histoire occi-

dentales ne relèvent pas uniquement du travail de quelques intellectuels, si valeureux et talentueux soient-ils, mais aussi des citoyens. Je veux bien croire que le nouveau régime s'est imposé en détruisant tout sur son passage, qu'il s'est appuyé sur des idées plus ou moins extravagantes et d'un radicalisme à faire frémir les plus flegmatiques, que ses adeptes ne sont pas aussi attachés à la démocratie et à la liberté qu'ils ne le disent, il demeure que le nouveau régime a réussi à imposer ses idées et à s'implanter aux quatre coins de l'Occident. Le rôle des intellectuels est de remarquer les erreurs et les faiblesses, mais aussi de placer les citoyens face à leurs responsabilités.

Cette apathie des peuples est d'autant plus incompréhensible qu'ils peuvent compter sur la présence d'intellectuels de grands talents. Dans la quatrième partie intitulée «Admirables dissidents», l'auteur dresse justement le portrait de quelques-uns de ces intellectuels qui n'ont pas hésité, malgré les risques personnels et professionnels, à remettre en question les dogmes du nouveau régime. Ce sont pour nous tous de belles leçons de courage, car le nouveau régime est aussi brutal envers ses opposants qu'il est généreux envers ses adeptes. Si la servilité n'est pas héroïque, elle est au moins confortable. Dans son œuvre, Raymond Aron ne faisait pas de différence entre le totalitarisme de droite et de gauche. Ce faisant, il s'est fait beaucoup d'ennemis à une époque où «Les intellectuels de gauche dépensèrent des énergies immenses pour déculpabiliser le marxisme, pour l'innocenter, plutôt que de chercher à comprendre pourquoi les mêmes idées donnaient partout les mêmes résultats» (p. 222). Julien Freund, le «penseur du conflit», a pour sa part dénoncé «un certain progressisme [qui] préfère voir l'Occident se détruire plutôt que d'accepter qu'une civilisation ou une cité n'aient pas une vocation angélique» (p. 235). Un autre «admirable dissident» se nomme

Alain Finkielkraut. Ce dernier déplore «le refus qu'exprime notre civilisation de se reconnaître un patrimoine culturel à transmettre» (p. 247). Le romancier Michel Houellebecq, pour sa part, a pris note que: «L'Europe trouve enfin dans sa soumission volontaire à l'islam la délivrance d'elle-même qu'elle avait tant cherchée» (p. 251). Enfin, le dernier de ces «admirables dissidents» est nul autre qu'Éric Zemmour que l'auteur qualifie «d'ennemi public»: «Zemmour parle. C'est déjà grave. On l'écoute, ce l'est encore plus. Le lectorat le plébiscite: les bons esprits sentent venir une révolte contre eux, d'autant qu'elle gronde effectivement, en Europe» (p. 258).

En conclusion, si tous les dissidents du nouveau régime ont en commun une même volonté implacable de liberté, de vigilance et de lucidité, on peut d'ores et déjà ajouter à cette liste le nom de Mathieu Bock-Côté.

Martin Lemay  
Ex-député et essayiste



**JEAN-MARTIN AUSSANT, CLAIRE BOLDUC,  
VÉRONIQUE COTÉ, MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH,  
AURÉLIE LANCTÔT, KAREL MAYRAND, GABRIEL NADEAU-  
DUBOIS, WILL PROSPER ET ALAIN VADEBONCOEUR**

*Ne renonçons à rien*, Lux, 2017, 219 pages

Même si la tournée « Faut qu'on se parle » a eu beaucoup plus d'échos que le livre qui en est ressorti, *Ne renonçons à rien*, il vaut la peine de s'attarder à ce dernier en raison de l'attention accordée à cette tournée.

Le concept est simple : des personnalités plus ou moins connues, essentiellement issues de la gauche montréalaise, ont fait le tour des régions du Québec pour ensuite nous présenter des idées qu'ils auraient entendues au cours de cette tournée et qui, étrangement, ressemblent souvent aux idées qu'ils avaient avant d'entreprendre cette démarche. Cela donne un concentré d'idées fort intéressantes actuellement en vogue au sein de cette gauche, mais cette fois appuyées par des témoignages de simples citoyens. Cela va de l'importance de l'économie sociale et de l'achat local à la réforme du mode de scrutin en passant par l'élargissement de la couverture de l'assurance maladie aux problèmes de santé mentale, la priorité à l'éducation, la critique de la montréalisation de l'information (à laquelle le livre contribue pourtant), la défense des CPE, la dénonciation des discriminations à l'encontre des immigrants, l'opposition aux oléoducs, la promotion des transports en commun, etc.

Une autre partie du livre est composée d'une série de brèves nouvelles, au sens littéraire, où il est question d'une journée dans la vie d'un citoyen vivant dans le pays écolo-progressiste imaginé par les auteurs du livre. En gros, il s'agit de citoyens se déplaçant en transport durable dans le but d'aller bénéficier d'interventions de l'État et de services publics ou encore

d'en offrir. Certains cas sont plus originaux, comme celui de cette femme dont le chum «enseigne le yoga dans l'ancien presbytère» et «vend du linge entièrement fait au Québec dans du tissu fait à 80 % de bouteilles recyclées». S'en suit une partie intitulée «Huit priorités» qui reprend sous forme programmatique des idées contenues dans la première partie. Enfin, l'ouvrage se conclut par un carnet de tournée comprenant un court texte plus personnel de chaque auteur.

Qu'en est-il de la démarche «Faut qu'on se parle» et du livre *Ne renonçons à rien* pour ce qui est des questions intéressantes particulièrement les lecteurs de *L'Action nationale*? Sur le projet souverainiste, on ne peut que déplorer l'approche consistant à caricaturer pour mieux rejeter son volet identitaire et à tout miser sur son volet progressiste. Comme si le mouvement souverainiste était dans une position de force telle qu'il pouvait se permettre de trier entre les bons souverainistes inclusifs, qu'il conviendrait de mobiliser, et les mauvais souverainistes nationalistes, qui mériteraient d'être stigmatisés. Eu égard à la question nationale plus largement, les auteurs hésitent entre anti-nationalisme modéré et nationalisme très modéré. Si la langue est mentionnée à quelques reprises, ce n'est pas pour proposer des mesures structurantes ou en faire une priorité. Et à aucun moment il ne vient à l'idée des auteurs que les discriminations touchant les immigrants en général et les Magrébins en particulier, qui elle constitue une priorité, est très souvent causée par les exigences excessives d'employeurs en matière de connaissance de l'anglais. Un tel angle leur aurait permis de tenir un discours anti-discriminatoire pouvant unir plutôt que de diviser en pointant du doigt implicitement toujours le même groupe, la majorité francophone (quand ce n'est pas explicitement, puisqu'ils parlent des discriminations subies par les Traoré et les Bensaïd au profit des Tremblay et des Bélanger... pas de danger qu'un des deux patronymes

de non-immigrants cités soit anglophone). Même chose au sujet de l'histoire. Les auteurs se prononcent pour une meilleure compréhension de l'histoire nationale par les enfants, avant de confondre histoire nationale et histoire sociale en précisant que l'histoire nationale inclut « celle des groupes dont on a moins raconté l'histoire, justement : les Autochtones d'abord, mais aussi les femmes, les immigrants, les anglophones ». Par chance, les auteurs précisent que l'histoire nationale inclut aussi « l'histoire du Québec ». Nous voilà rassurés !

Si les auteurs n'ont pas pu échapper complètement à ce piège qui attend souvent la gauche, celui d'un certain anti-nationalisme, en revanche ils ne tombent pas dans celui de proposer des investissements publics massifs sans jamais dire d'où pourrait provenir l'argent. Ils tombent plutôt dans le piège inverse : celui de proposer un alourdissement de diverses taxes qui affecteraient au moins indirectement la classe moyenne. À un moment donné, au moins quatre taxes sont proposées en à peine cinq pages, ce qui fait une moyenne de près d'une taxe par page. Un propos général sur l'importance d'une plus grande justice fiscale, et donc sur une contribution venant des classes aisées plutôt que des classes moyennes, aurait été préférable. Il n'est pas clair si les auteurs ont compris à quel point les succès de la gauche politique dépend d'une alliance entre les électeurs des classes populaires et ceux des classes moyennes, puisque, seuls, les premiers ne forment pas une majorité. C'est comme s'il leur manquait une dose supplémentaire de pragmatisme. Et pourtant, ils n'ont pas l'excuse d'avoir voulu faire rêver avec ce livre. Tout au plus s'agit-il pour eux de conserver le modèle québécois que nous avons et de l'améliorer sans le révolutionner, comme l'illustrent le titre de l'ouvrage et leur façon de traiter divers sujets tels les CPE et la protection du territoire agricole.

Ces derniers exemples sont particulièrement pertinents puisque, étant des réalisations du PQ, ils illustrent que plusieurs des auteurs, et à plus forte raison les gens qu'ils ont consultés, semblent se positionner à peine plus à gauche que le PQ sur les questions sociales, économiques ou environnementales. Leurs différences se situent donc davantage sur la question nationale et dans une moindre mesure sur celle des régions, le thème de la décentralisation ressortant bizarrement peu considérant son omniprésence dans les discours citoyens des régions éloignées de Montréal sensées avoir été entendues (Gabriel Nadeau-Dubois croyant même que c'est l'État qui ramasse les poubelles, alors que ce sont bien évidemment les municipalités, et refusant de croire les nombreux citoyens qui lui ont dit que leurs régions vivent des problèmes particuliers).

Reste à voir si une mouvance politique reprenant les idées des auteurs de ce livre pourrait se constituer, par exemple autour de QS et d'ON, et ensuite aspirer à prendre le pouvoir. Malheureusement pour eux, l'histoire du Québec, de Mercier à Lévesque en passant par Lesage, nous apprend que, seuls, les progressistes montréalais ne peuvent prendre le pouvoir. Ils ont besoin de gens de la capitale nationale, pratiquement absents de tout le livre, de gens des régions et, surtout, des nationalistes de tout le Québec.

Guillaume Rousseau

Professeur de droit, Université de Sherbrooke



**RAPHAËL ÉMOND**

*La politique vue du haut de mes 12 ans*, Chicoutimi, Éditions JCL, 220 pages

Il y a étrangement, dans certaines conceptions irrationnelles de la jouvence, une métaphore de la pureté. Il ne suffirait que d'ouvrir son cœur et ses oreilles à la candeur de l'enfant pour recevoir l'ablution complète décrottant le pire des impies de la boue tapissant son âme souillée. Une fois le baptême reçu on pourrait, dès lors, comprendre la profondeur proverbiale dérivée de la réflexion platonicienne: «La vérité sort de la bouche des enfants». C'est la bonne nouvelle que la maison d'édition JCL, qui, Raphaël Émond, souhaite nous enfoncer dans le crâne, en cette rentrée littéraire de 2017 en publiant les réflexions du petit enfant-roi-philosophe.

D'entrée de jeu, la préface du journaliste inconnu Bertrand Tremblay nous alertera immédiatement afin que nous portions la plus grande attention à la pensée politique «aussi originale [sic] qu'étonnante [sic]» du jeune Émond: «Retenez le nom du plus jeune écrivain de l'épopée JCL. Il ira loin... si les contraintes de la réalité quotidienne du pouvoir n'altèrent pas le bel idéal qui anime ses jeunes années.» Bien évidemment, on devinera que dans la préconception axiologique du monde où l'Homme naît bon, il n'y a point de crimes plus odieux que de corrompre la jeunesse, parlez-en à Socrate! L'appétit décomplexé de ce jeune têtard du politique qui se croit destiné à passer directement de la suce au 24 Sussex serait rendu possible grâce à un pseudo don de virtuosité intellectuelle. C'est armé de l'autorité d'une citation de Corneille que l'Éditeur, dans son avant-propos, nous rassurera de la pertinence de l'exercice, car supposément «aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre d'années». Se posant lui-même la question à savoir si un enfant de 12 ans peut avoir des connaissances politiques aussi approfondies



qu'un adulte, l'éditeur Jean-Claude Larouche nous offre son témoignage en guise de preuve anecdotique. On nous assura que Raphaël est capable de s'intéresser à plusieurs sujets et faire des liens entre eux. Le débat se clôt immédiatement lorsque l'on apprend qu'à l'âge de 3 ou 4 ans Raphaël était capable de prendre des photos mentales de tous les logos d'automobiles «pour mieux les reconnaître quand il les voyait sur la route. Idem pour les vingt-six lettres de l'alphabet qu'il a emmagasinées rapidement pour mieux les repérer quand il ouvre un livre». À partir de là, cette version de rat de bibliothèque du petit Jérémie n'avait que quelques pas à franchir pour devenir l'égal révolutionnaire d'Engels et Marx.

Le pari que tente l'éditeur dans ce petit livre de 220 pages est de conserver la forme originelle un peu mignonne et naïve du message, afin de donner une certaine personnalité au livre. Or, même si l'opinion politique d'un enfant de 12 ans intéressait quelqu'un, force est d'admettre que le refus de travailler la forme du texte pour en préserver l'authenticité est une excuse bidon de l'éditeur pour se décharger de sa tâche. En effet, le résultat est tout à fait inégal, grossissant de la sorte la difformité congénitale du livre. Certains chapitres s'étalent sur à peine deux pages et demie, comme celui sur l'indépendance du Québec, et d'autres sur une quarantaine de pages, comme celui abordant la Défense nationale. Il y a pire encore. Tout lecteur ayant le courage, pour une raison qui nous échapperait, d'ouvrir ce livre se heurtera à une confusion significative des thèmes, démontrant l'incapacité du prépubère en question à reproduire une pensée vivante, viable et minimalement structurée. On retrouvera quelques fausses transitions boiteuses telles que: «Revenons au sujet de la nationalisation des banques», ou encore «sur toutes ces spéculations je vais maintenant passer à un autre thème», témoignant d'une absence totale de fil conducteur, le cordon ombilical ayant été coupé prématurément, à plusieurs égards.

Et sur le fond on se lassera encore plus vite de *La politique vue du haut de mes 12 ans* puisque la répétition plus que rébarbative des idées ainsi que les changements de thèmes inopinés rendent la lecture exaspérante. Partant, par exemple, de la question autochtone, la réflexion bifurques spontanément, à peine deux paragraphes plus loin, sur la question de l'éducation universitaire, du tiers monde, de l'altermondialisme, et ce, dans une sous-section consacrée à l'histoire du Canada. Un peu plus loin, alors que l'auteur pleurniche au sujet de la Charte des valeurs, il enchaîne sur ses états d'âme concernant l'instabilité du ministère de l'Éducation dans le gouvernement Couillard. Ajoutons à cette liste de coq à l'âne le fait de parler de la lutte contre le tabagisme dans une sous-section sur le droit à l'avortement, ou encore une tentative ratée de coller ensemble l'idolâtrie de l'auteur pour Jack Layton dans une sous-section sur les égoportraits de Justin Trudeau. On retrouvera dans presque chacune des pages du livre, l'idée que Raphaël soutient la défense de l'environnement, le NPD ou le socialisme, sans manquer de nous rappeler sporadiquement, ici et là, que la Charte des valeurs était un projet politique raciste et que l'indépendance du Québec ne se réalisera jamais, car il serait bien connu qu'«on ne laisse pas sa patrie pour fonder un pays imaginaire».

Très malheureusement, bien qu'on nous vante les mérites prodigieux d'un esprit aiguisé, ce soi-disant Mozart québécois peine à convaincre qui que ce soit. Effectivement, le jeune Émond est le Ronald McDonald de la philosophie politique, c'est-à-dire la mascotte du prêt-à-penser et de la réflexion prémâchée qu'il nous régurgitera textuellement: «les Canadiens aiment les vagues politiques, tous les partis fédéraux ayant eu leur vague politique, ce serait inévitablement au tour d'Élisabeth May du Parti Vert de connaître du succès, elle qui pourrait changer le cours de l'histoire canadienne». Ou encore il faudrait, selon lui, une réduction draconienne du

budget militaire pour investir en santé parce qu'il vaut mieux sauver des vies que d'en tuer. Bien sûr, il suffirait de quelques vaccins contre la varicelle pour éradiquer l'État islamique. On sera aussi heureux d'apprendre qu'il est un écosocialiste. Et que l'intégrité des partis est cruciale en politique: «Nous sommes en 2016, et le gouvernement aussi, à ce que je sache. Si, un jour, je suis élu député les choses vont changer» nous assure-t-il, parce que les gens sont fatigués de se faire voler. Admirons la profondeur de la réflexion. On lira entre les lignes que c'est l'écosocialisme et le multiculturalisme radical qui le feront élire, car «les politiciens néo-démocrates sont entièrement intègres et ne sont pas du tout corrompus». Au moment où celui-ci écrivait ces lignes, une enquête sur les adjoints parlementaires du NPD qui effectuaient des tâches partisans était toujours en cours...

Pour Raphaël Émond la finalité de l'Odyssée humaine sur cette terre est de rompre avec l'histoire pour s'abandonner au gouvernement mondial. Il faudra, entretemps, «lutter activement contre le racisme de la part des Québécois d'ascendance européenne», notamment selon lui envers les autochtones. Pourtant, si notre mini-Einstein avait une connaissance un peu plus étoffée de l'histoire du Québec, il pourrait, à tout le moins, être en paix avec l'historique de nos relations avec ces peuples. L'épopée québécoise en Amérique est celle de la Grande Paix, celle des villages métissés comme Sainte-Marie-des-Hurons et celle que décrivait Tocqueville dans son voyage en Amérique où les mots français et amérindiens rimaient jusqu'à amener à la vie les paroles d'une pionnière de l'Amérique française, Marie de l'Incarnation, qui disait «il est beaucoup plus facile de faire d'un Français un Autochtone qu'un Autochtone un Français». Sans parler des révoltes de Pontiac réclamant le retour du roi de France ou des métis de Louis Riel. Il serait complètement fallacieux de prêter au peuple français

d'Amérique les crimes des empires coloniaux britanniques, espagnols ou portugais. Décidément, avec son expression « Québécois d'ascendance européenne » il ne s'attarde pas à ces distinctions qui gommement les différences fondamentales de la sociologie du Nouveau-Monde.

Selon Émond, la société idéale est celle où toutes les cultures se mélangent, contrairement à ce qu'en penseraient les xénophobes. De surcroît, il nous apprendra que « réduire le nombre maximal d'immigrants par année équivaut à réduire la capacité de développement de notre nation » ce qui l'amènera à dire que « la grandeur d'une nation se mesure par son nombre d'immigrants ». Ce serait aussi le rôle des Québécois de s'adapter aux immigrants laissant ceux-ci s'agglomérer afin qu'ils puissent reproduire leur culture. Il faudrait acclimater la communautarisation. Ultimement, selon lui, les immigrants en viendront à surpasser les citoyens d'anciennes souches en nombre et les frontières tomberont de même que l'attachement des individus pour leur pays. Ainsi, en fonction de cette logique débilante, le Canada serait comme il aime le citer dans son livre « le plus meilleur pays du monde » alors que les pays non occidentaux, voyant leurs citoyens s'exiler, seraient, par extension, des pays pauvres et minables. Il s'agit somme toute d'une vision profondément méprisante pour les pays d'émigrations, mais la pétition de principe n'est pas étrangère à Émond. Au contraire, elle est probablement ce qu'il sait le mieux faire. Particulièrement lorsqu'il est question d'argumenter contre l'indépendance du Québec. Derrière les aspirations indépendantistes du Parti québécois et le sentiment de fierté nationale se cacherait un racisme latent. Celui des votes ethniques et de la Charte de Marois. Conséquemment, l'idée d'indépendance devrait être sabordée. De toute façon, selon Raphaël, les immigrants deviendront tellement nombreux que la simple idée de faire un troisième référendum se discréditera d'elle-même, ces



derniers, massivement contre, tueront le projet dans l'œuf. Une logique, nous le dénotons, qui s'apparente à celle du discours de Parizeau, mais appliqué à contrario. Celle que Émond aura lui-même si virulemment pourfendue dans son livre. De toute évidence, le très petit Raphaël n'a pas encore terminé sa phase du non.

Nous pourrions continuer de multiplier les exemples fourmillants dans ce livre rempli de sophismes, de faux-arguments et de démonstrations avortées avant même d'être enfantées. Mais, il convient de terminer sur des notes plus sérieuses, en se posant d'abord la question comment le monde de l'édition peut produire un tel gâchis littéraire construit d'A à Z sur des réflexions puériles et embryonnaires? Cette fausse couche de la maïeutique témoigne de l'infantilisation égocentrique de la pensée milléniale. Comment épargner de cette réflexion les parents qui, avant tous les autres, ont échappé de leurs mains un tel cas, acceptant sous leurs yeux la réalisation d'un projet si exécrationnel et gênant qu'il freinera sans aucun doute, le gamin plus tard dans ses aspirations professionnelles à la vie publique? L'importance d'une éducation décente n'est jamais à négliger. Pourtant, nul besoin d'être un génie pour comprendre qu'on ne jette pas un enfant excité sur la place publique. Ce dernier chausse des pointures trop grandes pour lui, mais s'expose aussi, au même titre que n'importe quel auteur, à la déconstruction et la critique qui fracasse parfois à coup de désillusion la porcelaine frêle de rêves candideusement gonflés. La lucidité et la sagesse normalement attendue d'un adulte responsable devraient suffire pour prendre conscience du danger de s'embarquer prématurément dans ce monde et de façon aussi démunie que l'a fait notre ami Raphaël.

Le bambin a été ainsi vilement instrumentalisé par un éditeur aux motivations douteuses. Celui-ci aura fière-



ment présenté dans son chapiteau du cirque fédéraliste un numéro bourgeois-bohème de son nouveau petit singe de poche. Raphaël Émond n'est rien d'autre qu'une silhouette éphémère destinée au lèche-vitrine d'une caste politique qui bave devant cette parade intellectuelle nuptiale et juvénile. L'intelligentsia «canadian» trudeauiste, plus largement, post soixante-huitarde, s'émoustillera et s'excitera devant les ronronnements séduisants d'une génération montante d'enfants endoctrinés au multiculturalisme apatride. On assurera, de la sorte, pour maintes et maintes années à venir, le règne de la gouvernance idéologique libérale affranchie de sa dissidence historique québécoise.

Cette bouffonnerie n'est pas sans rappeler, dans cette société du spectacle, les concours plus débilatants de talents de «mini-miss» où les enfants servent de bêtes de foires au plus grand plaisir d'un public instantanément galvanisé à la vue de chérubins en prestation d'un soi-disant don. Même si Raphaël est probablement un bon petit garçon, il n'est aujourd'hui, en en juger par son livre, ni un génie, ni à lui seul l'avenir politique ou intellectuel du pays, tel qu'on nous le présente. Il serait plus judicieux pour lui de terminer sa première année du secondaire, ainsi que toutes les autres à venir, plus quelques années universitaires, s'il s'y rend (on lui souhaite), avant de sauter dans l'arène. D'ici là, il aura suffisamment le temps de cheminer personnellement pour réaliser l'insignifiance viscérale de son navet littéraire. Malgré tout, au travers de cette pénible lecture, s'il y a bien une chose que ce livre nous permettra d'apprendre c'est que, même un siècle après la mort de Lénine, le gauchisme est toujours la maladie infantile du socialisme.

Nicolas Proulx

Candidat à la maîtrise en droit, Université de Sherbrooke

**YVAN LAMONDE**

*Un coin dans la mémoire*, Montréal, Leméac Éditeur, 2017, 118 pages

Dans les premières pages de son essai *Un coin dans la mémoire: l'hiver de notre mécontentement*, l'historien Yvan Lamonde confesse son «attirance» pour la psychanalyse. Malgré ce penchant, il aura résisté longtemps aux sirènes de l'analyse des phénomènes historiques par la soi-disant «mentalité» d'un groupe donné. «Je suis le premier à détester la fausse explication d'une psychologie collective à cinq sous», nous confie-t-il. Ce n'est que maintenant, après quarante-cinq années passées à étudier l'histoire des idées au Québec, qu'il délaisse la neutralité et l'objectivité propres à sa profession pour convier le sujet québécois à s'allonger sur le divan. En 107 pages bien tassées, Lamonde s'«essaye», comme il le dit lui-même, à comprendre les multiples blocages qui affligent notre société. En chemin, il identifie leur origine : une profonde division au cœur même de la conscience politique du Québec.

Cette division, enfoncée dans l'identité et la mémoire comme un coin dans une bûche, puise ses origines dans la politique instaurée par le conquérant après 1760. Suivant les préceptes du *Divide and Rule*, le schème du colonisateur se déclina de diverses manières : ménager l'Église catholique en échange de son soutien ; promettre des réformes, même si elles sont systématiquement remises au lendemain ; amadouer les ambitieux, au moyen du patronage, c'est-à-dire la distribution de pensions, de privilèges, et autres nominations. Cette habile stratégie eut pour effet de provoquer à la fois confusion et anesthésie chez les colonisés, neutralisant leurs désirs de résistance. Elle eut aussi une seconde conséquence : le développement, dès les années 1840, de deux visions concurrentes pour l'avenir du Canada français. D'un

côté, un nationalisme de nature politique, dit d'«émancipation», incarné par Papineau; de l'autre, un nationalisme culturel, «de conservation», qui garde l'espoir de voir le régime se réformer, avec Étienne Parent comme principale figure. Le temps a passé, le contexte a évolué, mais les effets fractionnels de l'approche coloniale se font encore sentir aujourd'hui: le «coin» est encore profondément encastré dans le subconscient québécois, et le blocage perdure.

### Les diverses formes du blocage

Dans le plus long chapitre de l'ouvrage, Lamonde examine les effets multiformes de cette division, ces «blocages» explorés depuis près d'un siècle par les essayistes «les plus perspicaces et les plus profonds de la littérature québécoise». Le premier de ces traits de culture, c'est la *pauvreté culturelle*, d'abord nommée par le poète Hector de Saint-Denis Garneau. Viennent ensuite la *fatigue culturelle* d'après Hubert Aquin, le *dédoublement* de la personnalité selon Jean Bouthillette, puis l'*ambivalence* façon Jocelyn Létourneau, envers qui Lamonde se montre particulièrement critique. L'auteur souscrit davantage à la vision de la *fatigue politique* d'un Daniel Jacques, pour qui les Québécois demeurent toujours inaptes à penser la politique comme «première», avant la culture. Le tour d'horizon des suites néfastes de la division se poursuit par une courte référence au concept d'*inachèvement*, avancé par Jonathan Livernois (collaborateur régulier de Lamonde, notamment pour leur *Papineau: erreur sur la personne*, Boréal, 2012) avant de se conclure avec un dernier regard sur la *fatigue* et l'*ambivalence* vues par Jacques Beauchemin.

Lamonde ne se contente pas d'exposer les conclusions de chacun de ces observateurs de la psyché québécoise; il prend parti, alternant entre le reproche ou l'encensement, dans une prose hachurée et parfois exaltée, bien éloignée de celle

qu'on lui connaît. Le propos principal se trouve toutefois ailleurs : en invoquant ces multiples interprétations, l'auteur cherche à démontrer qu'elles se fondent toutes, à des degrés divers, sur la fameuse division du cerveau politique québécois, cette « bipolarité », selon le mot de Beauchemin.

L'analyse est convaincante, le diagnostic crédible : il y a bel et bien un « nœud » dans la conscience du Québec. Une fois cet état de fait reconnu, une question s'impose d'elle-même : que faire ? Lamonde propose à ce sujet quelques pistes de réflexion.

### **Rapailler ou retirer le coin**

C'est un de ses mérites, Lamonde ne rechigne pas à se référer aux écrits de romanciers ou de poètes pour mieux saisir les profondeurs de l'âme québécoise. Bien souvent, ce sont les artistes du verbe qui savent le mieux dépeindre l'abstraction qu'est la conscience collective.

Lamonde se tourne ainsi vers Gaston Miron. L'homme avait conscience de la « pauvreté de pensée » de son milieu d'origine, mais a fait le choix de l'assumer et surtout, de « revendiquer à partir d'elle ». À force d'esprit critique et d'un travail de « décolonisation mentale », il a su sortir du cercle de la fatigue et de l'apitoiement. Miron a vu les effets de la division, il a compris que la solution passait par une suture entre le culturel et le politique : en affirmant sa culture, l'homme s'émancipe. Pour échapper à l'aliénation, le Canadien français doit se rapailler et devenir Québécois.

Après ce bref détour du côté de Miron, Lamonde expose de façon plus détaillée comment le Québec pourrait recoudre la déchirure, autre manière de retirer le coin enfoncé dans



sa mémoire. Cela passe d'abord par une remise en question de notre rapport au passé, en nous éloignant de cette vision du « paradis perdu » évoquée par notre devise. Nous nous souvenons de quoi exactement ? Qu'il fut une époque où nous n'étions pas divisés ? Sacraliser cette mémoire, à la manière d'un Lionel Groulx, portait le risque de nous faire glisser en dehors de l'histoire, à l'abri de la modernité. L'autre extrême, celui d'un rejet complet de la tradition à la manière d'un refus global, n'est pas souhaitable non plus. Il faut plutôt choisir ce que l'on veut conserver du passé et faire le deuil de ce paradis. Pour Lamonde, nous aurions tout intérêt à consacrer nos énergies à nous émanciper plutôt qu'à nous obstiner dans une conservation tous azimuts du passé.

Mais ce ne sera pas tâche facile, et l'auteur est conscient de la difficulté, pour le sujet québécois, d'accéder à l'émancipation en cette époque de pluralisme et de pluriethnicité, où les revendications de la majorité sont vues comme suspectes. Pour éviter cet écueil, pense Lamonde, il faudra se présenter avec des principes autant que des valeurs. Être Québécois, rappelle-t-il, c'est avant tout être citoyen ; c'est sur la base de cette référence universelle qu'on pourra faire comprendre la nécessité de la souveraineté aux Québécois comme aux nouveaux arrivants. Pour ce faire, il faudra certes intensifier l'éducation civique et développer l'embryon de culture républicaine qui existe ici. Il faudra aussi décrire dans un « document » les éléments de notre culture publique commune (aussi connus sous le vocable des « règles du vivre-ensemble ») : souveraineté populaire, démocratie, état de droit, égalité homme-femme, laïcité, français langue commune et Charte québécoise des droits et libertés. Lamonde reste volontairement flou sur la forme que prendrait ce « document ». Serait-ce une constitution, une charte, un livre blanc ?



### **Après l'hiver, le printemps**

Il émane de ce petit livre un parfum d'espérance. La saison de notre mécontentement aura été longue, mais le printemps ne succède-t-il pas toujours à l'hiver? Lamonde connaît bien le sujet québécois et a longuement étudié l'évolution de sa condition; qu'il puisse entrevoir de manière somme toute optimiste l'avenir de son patient, malgré sa profonde blessure psychique, a de quoi rassurer.

Cela dit, on ne saurait nier que si la thèse centrale de cet essai reste convaincante, son application à la spécificité des individus et des partis s'avère un exercice plus ardu qu'il n'y paraît. Les deux familles de nationalistes sont-elles si distinctes l'une de l'autre? Les «culturels» ont-ils si peu en commun avec les «émancipateurs»? Et peut-on appartenir à la fois à l'un et l'autre groupe? Dans sa conclusion, Lamonde nous sert quelques exemples qui laissent plutôt perplexe: ainsi, un indépendantiste notoire comme Mathieu Bock-Côté se retrouve associé aux nationalistes culturels. Il n'y a pas à dire, l'ennui avec les explications dichotomiques, c'est qu'elles s'accordent parfois mal avec les nuances de la réalité...

Une seconde critique peut être formulée à propos du constat de l'auteur. Il faudrait «choisir» ce que nous voulons préserver du vieux fond canadien-français, et oublier le reste. Fort bien, mais que choisir, et comment? Lamonde se contente d'effleurer le sujet, comme s'il n'avait pas osé pousser sa réflexion jusqu'au bout, provoquant du coup un certain sentiment de frustration chez le lecteur.

À tout prendre, l'auteur aura fait œuvre utile en faisant le procès d'un nationalisme culturel qui s' imagine pouvoir se dispenser de la nécessité de se fonder sur une indépendance

politique. En ce sens, ce ne sont pas que les Étienne Parent, Louis-Hippolyte Lafontaine et autres Charles Taylor qui nous mènent dans l'impasse; ce sont aussi ces souverainistes qui s'évertuent à espérer qu'un projet de changement aussi radical que l'indépendance puisse aboutir en utilisant les moyens du réformisme traditionnel. On citera en exemple l'approche du «bon gouvernement» qui aggrave notre confusion collective en faisant comme si nous pouvions nous accommoder de n'être toujours qu'une province.

Abandonner ces réflexes, c'est aussi une manière de nous délester de certains éléments de notre passé. C'est ce travail de deuil, conclut Lamonde, qui peut mener à un acte souverain, «capable de créer un événement qui ouvre sur une nouvelle histoire».

Mathieu Thomas



le **R**assemblement  
pour un **P**ays **S**ouverain

*Québec notre seule patrie*

**[www.rps.quebec](http://www.rps.quebec)**



Souveraineté du Québec

Langue française

Fête nationale

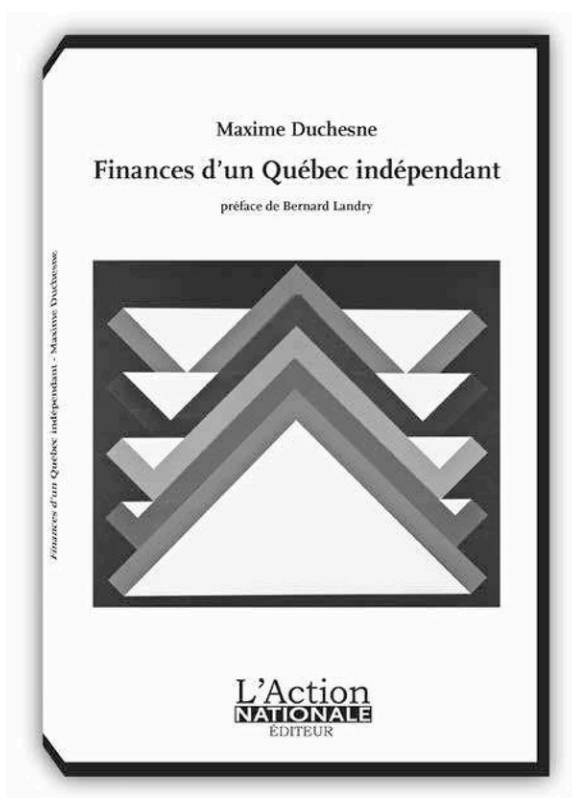
Assurance-vie



*Société*  
*Saint-Jean-Baptiste*  
de la MAURICIE

**[www.ssjbmauricie.qc.ca](http://www.ssjbmauricie.qc.ca)**

**819-375-4881 - 1-800-821-4881**



## Recomptage!

Cette étude vise à déterminer la viabilité des finances publiques d'un Québec indépendant. Elle estime l'ensemble des revenus qu'un Québec indépendant percevrait et l'ensemble des charges additionnelles qu'il assumerait, en partant de l'hypothèse qu'il fournirait les mêmes services à ses citoyens que ceux présentement offerts sans devoir chercher de nouvelles sources de revenus.

**18\$ taxe et expédition comprises**

achat à la boutique internet, par la poste, au téléphone  
coordonnées page 144

# Livres reçus

**LUC-NORMAND TELLIER**

*L'Émergence de Montréal dans le système urbain nord-américain. 1642-1776*

Québec, Éditions du Septentrion, 2017, 528 pages

**ISABELLE BOISCLAIR, CHRISTINA CHUNG, JOËLLE PAPILLON ET KARINE ROSSO**

*Nelly Arcand. Trajectoires fulgurantes*

Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2017, 308 pages

**JACQUELINE CARDINAL**

*Jean-Guy Desjardins, le phénix de la finance. Une biographie*

Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection

Leaders d'ici et d'ailleurs, 2017, 230 pages

**NICOLAS ZORN**

*Le 1 % le plus riche. L'exception québécoise*

Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2017,

202 pages

**SERGE DUPUIS**

*Le Canada français devant la Francophonie mondiale.*

*L'expérience du mouvement Richelieu pendant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle*

Québec, Éditions du Septentrion, 2017, 290 pages



**CHARLES BRONFMAN ET HOWARD GREEN**

*Appelez-moi Charles. Une histoire de famille, d'empire, de baseball et de philanthropie*

Montréal, Éditions Hurtubise, 2017, 360 pages

**JEAN-FRED BOURQUIN**

*Paul Buissonneau, en mouvement*

Montréal, Les éditions du Boréal, 2017, 340 pages



Reproduction sur papier coton MUSEO MAX  
signée et numérotée par  
Armand Vaillancourt

**300 \$**  
reçu pour don 200 \$

Quelques reproductions de l'oeuvre du centenaire  
sont encore disponibles

Achat à la boutique internet, par la poste, au téléphone  
coordonnées page 144

Inscrivez la  
« Ligue d'action nationale »  
parmi vos fournisseurs avec  
votre numéro d'abonné

Payer une facture Aide ? Imprimer ? Fermer ?

**Faire un paiement** | Ajouter une facture | Modifier ou supprimer une facture | Changer l'ordre des factures

Attention : Pour des raisons de sécurité, un délai de 2 jour(s) est nécessaire pour compléter l'inscription de certains fournisseurs à votre dossier de factures AccèsD. [Consulter la liste](#)

 ASSISTANT ACCÈSD >

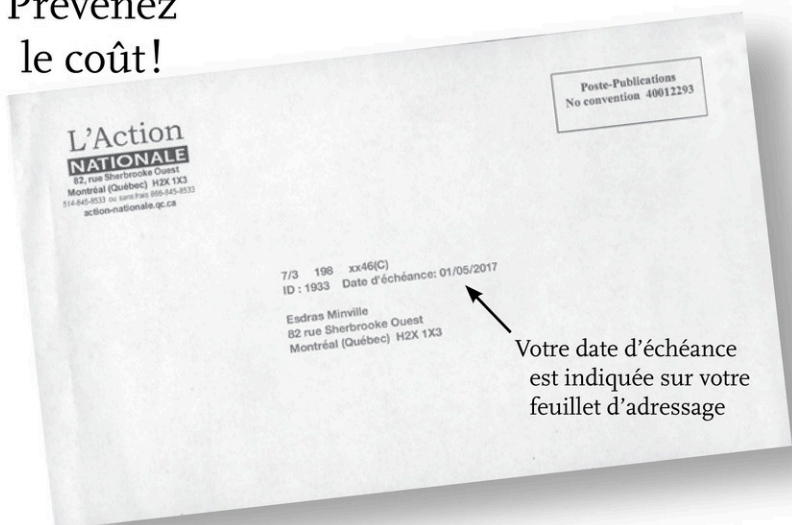
| Fournisseur                   | N° de référence      | Descriptif           |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| Ligue d'action nationale (QC) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

**Valider** | Annuler

et payez directement votre  
renouvellement d'abonnement  
de votre compte bancaire.

Chez Desjardins et dans  
les institutions financières  
participantes

# Prévenez le coût!



Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit\*);  
*L'Action nationale*  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit\*);  
514 845-8533 ou 1 866 845-8533
- par la boutique internet\*\*  
[action-nationale.qc.ca](http://action-nationale.qc.ca)

## **Paiement direct avec votre avis de renouvellement**

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

**Chaque abonné est important pour nous.**

**\* VISA et MASTERCARD acceptées**

**\*\* VISA, MASTERCARD ou paiement PAYPAL**

# *L'ACTION NATIONALE*

## EN HÉRITAGE

### **Legs et dons planifiés**

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission.

### **Qu'est-ce qu'un don planifié?**

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

**Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés**

**a/s de Jacques Martin**

**82, rue Sherbrooke Ouest**

**Montréal (Québec) H2X 1X3**





*Gestion François Beaudoin*

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire  
offrant tous les services requis  
pour une transaction réussie.

**819 397-4920**  
**gfb@tlb.sympatico.ca**

# TABLEAU D'HONNEUR

## DES DONATEURS ET LÉGATAIRES

### DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

#### MEMBRES BÂTISSEURS ÉMÉRITES

PLUS DE 50 000 \$

François Gaston André  
Beaudoin Beaudry † Véronneau

#### MEMBRES GRANDS BÂTISSEURS

DE 25 000 \$ À 49 999 \$

Hector Roy †

#### MEMBRES BÂTISSEURS

DE 5 000 \$ À 24 999 \$

Dominique Bédard †

Bernard Lamarre †

Jacques C. Martin

Paul Mainville †

Cécile Vanier †

## MEMBRES BIENFAITEURS

DE 1500 \$ À 4999 \$

Robert Ascah  
André Baillargeon  
Jean-François Barbe  
Luc Bertrand  
Antoinette Brassard  
Charles Castonguay  
Jacques Cardinal  
Bernard Courteau  
Guy Cormier  
Richard Côté  
Harold Dumoulin  
Lucia Ferretti  
Yvon Groulx  
Marcel Henry

Benoît Houde  
Gérard N Houle  
Marcel et Hélène Jacob  
Henri Joli-Cœur  
Bryan L'Archevêque  
Marc Labelle  
Bernard Landry  
Isabelle Laporte  
Isabelle Le Breton  
Maurice Leboeuf  
Laurent Mailhot  
Pauline Marois  
Michel Moisan

Estelle Monette †  
Lucie Monette  
Réjean Néron  
Reginald O'Donnell  
Pierre Karl Péladeau  
Gilles Pelletier  
Réal Pilon  
Richard Rainville  
Ivan Roy  
Paul-Émile Roy  
Rita Tardif  
Robert G. Tessier †  
André Watier

## CLUB DES 100 ASSOCIÉS

1000 \$ À 1499 \$

Fernand Allard  
Patrick Allen †  
François-Albert Angers †  
Gaston-A. Archambault †  
Jean-Paul Auclair †  
Paul Banville  
Yvan Bédard †  
Jacqueline Claire Binette  
Henri Blanc  
Gilles Blondeau  
Charles Eugène Blier  
David Boardman  
Marcelle Brisson  
Henri Brun  
Jean-Paul Champagne  
Jean-Charles Claveau  
Roch Cloutier  
Robert Comeau  
Normand Cossette  
George Coulombe  
Louis-J. Coulombe  
Gérard Deguire  
André Dubuc

Bob Dufour  
Yves Duhaime  
Marcel Fafard  
Nicole Forest  
Raymond Gagnier  
Léopold Gagnon  
Romain Gaudreault  
Henri-F. Gautrin †  
Claude Ghanimé  
Paul Grenier †  
Michel Grimard  
Isabelle Lamarche  
Lucie Lafortune †  
Anna Lagacé-Normand †  
Denis Lazure †  
Richard Leclerc  
Jacques Libersan  
Clément Martel  
Yvon Martineau †  
Marcel Masse †  
Roger Masson  
Daniel Miroux  
Louis Morache

Rosaire Morin †  
Gilbert Paquette  
Jacques Parizeau †  
Hubert Payne  
Fernand Potvin  
Arthur Prévost †  
Ghislaine Raymond-Roy  
René Ricard  
René Richard †  
Dominique Richard †  
Jacques Rivest  
Jean-Denis Robillard  
Ginette Simard  
Michel Taillefer  
Claudette Thériault  
Serge Therrien  
Marcel Trottier †  
Réal Trudel  
Denis Vaugeois  
Claude-P. Vigeant  
Madeleine Voora

# L'Action NATIONALE

## LIBERTÉ D'EXPRESSION

*L'Action nationale* ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

## RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

## INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «L'index des périodiques canadiens» (1948-2002), dans «Périodex» depuis 1984, dans «Repères» publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985. Les numéros de *L'Action française* (1917-1929) et de *L'Action nationale* jusqu'à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BAnQ.

## REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

## MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

## IMPRESSION

Marquis imprimeur

**Mission**

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

**Président**

Denis Monière

**Vice-président**

Christian Gagnon

**Secrétaire**

Michel Sarra-Bournet

**Trésorier**

Robert Ladouceur

**Conseillers**

Isabelle Le Breton

Anne-Michèle Meggs

Simon-Pierre Savard-Tremblay

**Ex Officio**

Robert Laplante

**Membres**

Djemila Benhabib

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Robert Comeau

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Catherine Fournier

Henri Laberge

Jacques Martin

Danic Parenteau

Mélissa Pilon

Guillaume Rousseau

Patrick Sabourin

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Gilles Toupin

**Membres honoraires**

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

**Membres émérites**

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy



# Tarifs 2017

|                                                   | 1 an<br>10 numéros                   | 2 ans<br>20 numéros                  |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Abonnement                                        | <b>85 \$</b><br>(73,93 \$ + taxes)   | <b>145 \$</b><br>(126,11 \$ + taxes) |
| Abonnement de soutien                             | <b>175 \$</b>                        | <b>300 \$</b>                        |
| Étudiant                                          | <b>50 \$</b><br>(43,49 \$ + taxes)   | <b>85 \$</b><br>(73,93 \$ + taxes)   |
| Institution                                       | <b>145 \$</b><br>(126,11 \$ + taxes) | <b>240 \$</b><br>(208,74 \$ + taxes) |
| Autres pays                                       | <b>150 \$</b>                        | <b>275 \$</b>                        |
| <b>Version numérique</b><br><b>Abonnement PDF</b> | <b>60 \$</b><br>(52,18 \$ + taxes)   | <b>100 \$</b><br>(86,97 \$ + taxes)  |

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'Action nationale  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514 845-8533  
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel  
revue@action-nationale.qc.ca

**[www.action-nationale.qc.ca](http://www.action-nationale.qc.ca)**

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

[www.sodep.qc.ca](http://www.sodep.qc.ca)